

## DÉLIBÉRATION N°CP 2024-101

### DU 28 MARS 2024

#### ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (1ÈRE AFFECTATION 2024)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

**VU** la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

**VU** la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée relative à la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

**VU** la délibération n° CP 2018-456 du 17 octobre 2018 modifiée portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien et de la politique régionale de promotion des arts plastiques, numériques et urbains (quatrième affectation pour 2018) ;

**VU** la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée relative à la politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

**VU** la délibération n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (premières affectations pour 2019) ;

**VU** la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et à l'amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

**VU** la délibération n° CP 2020-199 du 27 mai 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (seconde affectation pour 2020) ;

**VU** la délibération n° CP 2021-127 du 1er avril 2021 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2ème affectation 2021) ;

**VU** la délibération n° CP 2021-139 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement culturel pour le spectacle vivant (2ème affectation pour 2021) ;

**VU** la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

**VU** la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

**VU** la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

**VU** la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 portant adoption du CAR et CRT : 4ème affectation pour 2021 et avenant signalétique régionale ;

**VU** la délibération n° CP 2022-093 du 23 mars 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, l'aide aux réseaux franciliens et à l'accompagnement de projets artistiques (première affectation pour 2022)

**VU** la délibération n° CP 2022-127 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2ème affectation 2022)

**VU** la délibération n° CR 2022-046 du 6 juillet 2022 portant adoption du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;

**VU** la délibération n° CP 2022-392 du 23 septembre 2022 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France et portant adoption des conventions types sur l'aménagement culturel ;

**VU** la délibération n° CP 2022-439 du 10 novembre 2022 portant attributions de subvention dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les renouvellements de conventions quadriennales et de l'aide à l'accompagnement de projets artistiques (5ème affectation pour 2022) ;

**VU** la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

**VU** la délibération n° CP 2023-155 du 1<sup>er</sup> juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2<sup>ème</sup> rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

**VU** la délibération n° CP2023-234 du 5 juillet 2023 portant attribution de subvention dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francien (3ème affectation 2023) ;

**VU** la délibération n° CP2023-288 du 5 juillet 2023 portant notamment sur l'évolution de la mesure « 100 000 stages » ;

**VU** le budget de la région Île-de-France 2024 ;

**VU** l'avis de la commission de la culture ;

**VU** l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

**VU** le rapport n°CP 2024-101 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 : Adoption d'une convention triennale avec la SARL « Académie du spectacle équestre »**

Approuve la convention triennale 2024-2026, entre la région Île-de-France et la société à responsabilité limitée « **Académie du spectacle équestre** » figurant en **annexe 1** à la présente délibération.

**Article 2 : Attribution de subventions de fonctionnement**

Décide de participer, au titre des dispositifs de soutien dans le domaine du spectacle vivant, aux festivals et manifestations à rayonnement régional, à la création en fonctionnement, à la diffusion des œuvres, aux réseaux franciliens et aux pôles de coopération territoriale, au financement des projets détaillés en **annexes 2, 3 et 4** à la présente délibération, par l'attribution de **114 subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **3 701 700 €**.

Subordonne le versement de la subvention à la société à responsabilité limitée « **Académie du spectacle équestre** » à la signature adoptée par l'article 1 de la présente convention et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Approuve l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association Solidarité Sida présenté en **annexe 3**, subordonne le versement de la subvention (EX080148) à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Approuve l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association RIF Réseaux en Île-de-France présenté en **annexe 4**, subordonne le versement de la subvention (EX079775) à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Subordonne le versement des autres subventions à la signature de conventions conformes aux conventions-type de ces dispositifs, adoptées par délibérations n° CP 2018-456 du 17 octobre 2018 modifiée, n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 modifiée et n° CP 2020-199 du 27 mai 2020, modifiée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **3 701 700 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

**Article 3 : Attribution de subventions d'investissement**

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel » au financement des projets détaillés en **annexes 5 et 6** à la délibération, par l'attribution de **13 subventions** pour un montant maximum prévisionnel de **633 240 €**.

Approuve l'avenant n°1 à la convention n°21003994 avec l'association la Maison Communautaire présenté en **annexe 6**, subordonne le versement de la subvention (21003994) à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Subordonne le versement des autres subventions à la conclusion de conventions conformes à la convention type relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France approuvée par la délibération n° CP 2022-392 susvisée modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **199 240 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2024.

Affecte une autorisation de programme de **434 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », sur le programme HP 311-002 « Soutien à la création et diffusion numériques », action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2024.

#### ***Article 4 : Attribution d'une subvention au titre du Contrat Plan Etat Région 2021-2027***

Décide de participer au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, approuvé par la délibération CR n° 2022-046 du 6 juillet 2022, au financement de l'extension et de la rénovation de la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), projet détaillé en **annexe 7** à la délibération, par l'attribution d'**1 subvention** pour un montant maximum prévisionnel de **2 000 000 €**.

Affecte une autorisation de programme de : **2 000 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme RE 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création » - action 531002015 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2023. Cette affectation relève du CPER 2021-2027 : volet 5 Culture, sous-volet 51 'Création et transmission', code 5112 Extension/rénovation scène nationale – 78 – Saint-Quentin-en-Yvelines.

Subordonne le versement de cette subvention à la conclusion de la convention détaillée en **annexe 7** à la délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

#### ***Article 5 : Correctifs de fiches projets et avenants modificatifs***

Modifie les indications relatives à la TVA et à la base subventionnable du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2021-127du 1er avril 2021 à l'association « **La cabine Leslie** » (dossier n° EX054647) au titre de l'aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 8** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « La cabine Leslie » et la région Île-de-France figurant en **annexe 8** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives à la base subventionnable et au taux d'intervention régional la subvention attribuée par délibération n° CP 2022-439 du 10 novembre 2022 à l'association « **GROUPE GESTE(S)** » (dossier n° EX065873) au titre de l'aide à l'accompagnement de projets artistiques, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 9** de la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « GROUPE GESTE(S) » et la région Île-de-France figurant en **annexe 9** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les dates prévisionnelles du projet de la subvention attribuée par délibération n° CP 2023- 234 du 5 juillet 2023 à l'association « **LA NEF** » (dossier n° EX072408) au titre de l'aide à l'accompagnement de projets artistiques, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 10** de la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « **LA NEF** » et la région Île-de-France figurant en **annexe 10** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

#### ***Article 6 : Affectation pour l'achat de places dans le cadre des festivals Solidays et Rock en Seine***

Affecte une autorisation d'engagement **de 300 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » - code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024 pour l'achat de places dans le cadre des festivals Solidays et Rock en Seine.

#### ***Article 7 : Dépenses de fonctionnement et saison culturelle de Villarceaux***

Affecte, au titre des dépenses de fonctionnement courant et de la saison culturelle du domaine de Villarceaux, une autorisation d'engagement **de 200 000 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Patrimoine », programme HP 312-015 « Patrimoine régional à vocation culturelle », action 13101503 « Patrimoine régional (Villarceaux et maison Cocteau) » du budget 2024.

#### ***Article 8 : Dérogations au principe de non-commencement du projet***

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets figurant en annexes 2, 3 et 4 à la délibération, par dérogation prévue aux articles 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexes 5 et 6 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

*Valérie Péresse*

**VALÉRIE PÉCRESSE**

Acte rendu exécutoire le 28 mars 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 28 mars 2024 (référence technique : 075-237500079-20240328-lmc1214225-DE-1-1) et affichage ou notification le 28 mars 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

## **ANNEXES A LA DELIBERATION**

**Annexe 1 - Convention fiche projet Académie Equestre de  
Versailles**



## **Convention triennale d'objectifs entre la région Île-de-France et l'Académie du Spectacle Equestre**

**N° CP 2024-101**

Entre

**La région Île-de-France** dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,  
En vertu de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024,  
ci-après dénommée « la Région »  
d'une part,

et

**La SARL** dénommée : L'Académie du Spectacle Equestre  
dont le siège social est situé au : Avenue Rockefeller 78000 Versailles  
ayant pour représentant son gérant, Henri Carballido  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »  
d'autre part,

### **PREAMBULE :**

Considérant la politique culturelle du conseil régional d'Île-de-France en faveur du spectacle vivant et ses objectifs sur le territoire francilien, à savoir : affirmer la vocation de la région Île-de-France comme première métropole culturelle d'Europe et contribuer ainsi à ce que les Franciliens soient fiers de leur territoire et heureux d'y vivre ; soutenir la création artistique ; soutenir l'émergence de nouveaux talents ; faire circuler les œuvres sur l'ensemble de l'Île-de-France, avec une attention particulière portée aux territoires de la grande couronne, dans une logique de rééquilibrage territorial ; renforcer les possibilités d'accès des Franciliens à la culture, en réduisant les inégalités territoriales qui persistent, et en incitant les opérateurs culturels à participer au programme régional du « Navigo culture » ; développer l'éducation artistique et culturelle au sein des lycées et CFA afin que ces derniers deviennent une porte d'entrée des jeunes pour la culture ;

Considérant que le soutien régional au bénéficiaire s'inscrit dans le cadre du dispositif « Aide aux festivals et manifestations de rayonnement régional dans le domaine du spectacle vivant », adopté par la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 ;

Considérant les objectifs poursuivis par le conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de ce dispositif, à savoir : favoriser la diffusion artistique sur toute l'Île-de-France ; soutenir la création et la diffusion artistiques professionnelles avec une attention portée à la jeune création ; soutenir l'accès de tous les Franciliens à la création et à la diversité des esthétiques ; encourager le développement de projets artistiques en lien avec les publics ; et au regard de l'attention particulière portée par le conseil régional aux manifestations d'envergure et de rayonnement significatif se déroulant en Île-de-France ;

Considérant le projet du bénéficiaire, à savoir la transmission de l'art équestre au service du spectacle et de la création artistique, à travers la formation, au sein de la compagnie-école, d'écuyères à diverses disciplines (dressage, escrime artistique, danse, chant, kyudo...) ;

Considérant le rayonnement d'intérêt régional de l'Académie Équestre de Versailles, son implication en faveur de la formation des écuyères et son travail de valorisation du patrimoine équestre artistique dans l'esprit de l'école des Pages.

La Région et le bénéficiaire décident de conclure ensemble une convention triennale d'objectifs.

Le soutien régional au bénéficiaire s'inscrit dans le cadre des règlements et délibérations régionales suivantes : le respect du règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR2022-078 du 12 décembre 2022; la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens modifiée ; la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ; la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ; la délibération n° CR 2022-035 du 19 mai 2022 portant sur le bouclier social et au regard des conditions ci-après.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs partagés par la région et le bénéficiaire et de fixer les engagements respectifs de chacune des parties et plus largement le cadre du soutien régional au bénéficiaire.

La Région et le bénéficiaire s'accordent sur les objectifs partagés suivants :

- La réalisation d'une saison de représentations du spectacle d'école et de répertoire : La Voie de l'écuyère (entre 75 et 90 représentations annuelles au Manège de la Grande Ecurie du Château de Versailles).
- La création annuelle des Opus 24, 25 et 26 de « La voie de l'écuyère ».
- La création du spectacle « Noces de Crins » de Bartabas en juin 2024 en collaboration avec Paris 2024 Olympiades culturelles et La Villette.
- La formation pluridisciplinaire (dressage équestre de haut niveau, escrime artistique, danse, chant, kyudo...) et l'insertion professionnelle d'une dizaine d'écuyères par cycle de 2 à 3 ans.
- La mise en place d'un accueil d'artiste ou groupe d'artistes en résidence et son déploiement sur plusieurs années.
- Le développement d'une politique d'accessibilité des publics et l'adhésion au dispositif régional Navigo Culture.
- La réalisation d'actions culturelles auprès des lycéens et des publics éloignés.

Les objectifs partagés sont accompagnés d'indicateurs d'évaluation, détaillés dans l'annexe 1 de la présente convention, dont l'analyse comparée permettra de mesurer l'atteinte des objectifs et de l'impact dans le développement du bénéficiaire.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

### **ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS GENERALES**

**Le bénéficiaire s'engage à :**

- Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe 2 à la présente convention, dénommée « fiche-projet » ;
- Utiliser la subvention régionale pour la seule réalisation, à son initiative et sous sa responsabilité, de ses objectifs et activités statutaires et des actions permettant l'atteinte des objectifs partagés avec la région, tels que définis à l'article 1 ainsi que dans le programme d'activité et le budget prévisionnel annuels fournis chaque année à la région et présentés, pour l'année 2024, en annexe à la présente convention ; les projets et budgets des années suivantes feront l'objet d'un avenant annuel ;
- Mettre en place les outils de suivi permettant le contrôle de l'utilisation de la contribution régionale ;
- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire ;

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière ;
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention ;
- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement ;
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Fournir à la Région le rapport d'activité annuel de l'organisme, signé par le représentant légal de l'organisme et les comptes annuels de l'organisme (bilans et comptes de résultat) du dernier exercice, conformément à la réglementation.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

#### ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA CHARTE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à publier 2 offres de stages ou de contrats de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

#### ARTICLE 2.4 OBLIGATIONS EN MATIERE D'ETHIQUE

Le bénéficiaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement.

Toute autre source d'information type voie de presse peut également être prise en compte par la Région.

#### ARTICLE 3 : COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France auprès des usagers finaux et du grand-public, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dès la notification de l'attribution de la subvention, la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. La mise en œuvre de ces obligations en matière de communication doit se faire

dans le respect de la *Charte de visibilité régionale* disponible sur [www.iledefrance.fr/logo-et-chartes-IDF](http://www.iledefrance.fr/logo-et-chartes-IDF) dont les principes sont :.

#### Mention du soutien de la Région Île-de-France et apposition du logo régional

L'information relative à ce soutien prend notamment la forme de la mention « Action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo sur l'ensemble des supports d'information et de communication qu'ils soient imprimés, digitaux et audiovisuels. L'usage du logo, sa taille et son positionnement doivent se faire conformément à la charte graphique et à la charte de visibilité régionale. L'ensemble des supports réalisés doit être transmis à la Région pour validation avant fabrication et/ou diffusion.

#### Relations presse / relations publiques :

Pour toute opération de relations presse, relations publiques ou action de médiatisation, le bénéficiaire s'engage à informer les services de la Région Île-de-France des dates prévisionnelles de ces actions et à faire expressément référence à l'implication de la Région dans l'ensemble des interviews, conférence de presse, communiqué et dossier de presse qui y sont associés.

#### Visibilité provisoire et pérenne :

Qu'il s'agisse d'une subvention en investissement ou en fonctionnement, une signalétique provisoire et/ou pérenne doit être prévue par le bénéficiaire, conformément aux applications, aux formats et aux délais indiqués dans la charte de visibilité régionale (panneaux, stickers, autocollant sur la matériel acquis...).

#### Justificatifs de visibilité

Le bénéficiaire s'engage à fournir des justificatifs du bon respect de ses obligations de communication à l'occasion en particulier de la demande de versement d'acompte ou du solde de la subvention : envoi d'exemplaires de tous les documents imprimés, photos des panneaux de chantiers et pérennes, de la signalétique événementielle, copie d'écran des sites web et réseaux sociaux... Les services de la Région peuvent procéder à des contrôles.

#### Organisation d'un temps protocolaire

Tout événement public de valorisation du projet subventionné (pose de première pierre, inauguration, annonces de manifestations culturelles, sportives...) doit être préalablement défini avec la Région Île-de-France. Le bénéficiaire s'engage notamment à informer bien en amont les services de la Région de la date retenue, à soumettre pour validation tous les supports s'y rapportant (invitation, save the date, plaque inaugurale, signalétique...) et à respecter les usages et préséances protocolaires.

#### Coopération aux actions de communication décidées par la Région en lien avec l'objet de la convention.

Selon la nature du projet, de l'événement et du montant attribué, la Région Île-de-France se réserve le droit de mettre en place une communication spécifique en lien avec le bénéficiaire (autorisation de prise de vues ou de tournage, apposition de drapeaux, banderoles ou signalétique spécifique...) visant à assurer la visibilité régionale.

Dans ce cadre, le bénéficiaire autorise, à titre gracieux, la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers, données...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA REGION**

La Région s'engage à soutenir financièrement le bénéficiaire par le versement d'une subvention sous réserves de l'adoption du budget régional, de la disponibilité des crédits, du vote des subventions par l'assemblée régionale, et du respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées dans la présente convention.

Le montant de la subvention peut également être revu à la baisse sur la base des éléments financiers, des bilans et des prévisions d'activité, transmis régulièrement et a minima chaque année par le bénéficiaire ou en cas de non-respect de la présente convention.

Pour 2024, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 20 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 750 000 €, soit un montant maximum de subvention de 150 000 €.

Cette subvention est imputée sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024 de la région.

Le projet d'activité et le budget prévisionnel 2024 sont détaillés dans l'annexe 2 de la présente convention, dénommée « fiche-projet ».

Pour les années suivantes, le projet d'activités du bénéficiaire et son budget prévisionnel seront annuellement soumis à l'approbation de la commission permanente, qui décidera de l'affectation de crédits au titre de l'année concernée dans le cadre d'un avenant à la présente convention, sous réserve du vote du budget de la Région et de la disponibilité des crédits.

Les modalités de versement de cette subvention et les dispositions financières sont détaillées à l'article 5 de la présente convention.

## **ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE VERSEMENT**

### **ARTICLE 5.1 : CADUCITE**

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

### **ARTICLE 5.2 : MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention doit être remplie et signée par le représentant légal du bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

#### **ARTICLE 5.2.1: VERSEMENT D'AVANCES**

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Le cumul du montant des avances à verser est limité à 80 % du montant de la subvention.

Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

En l'absence de justification des avances à l'échéance des délais de caducité de la subvention prévus à l'article 3.1 de la présente convention, une demande de remboursement à hauteur du montant des avances versées sera formulée par la Région par l'émission d'un titre de recettes.

#### **ARTICLE 5.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTE**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'acomptes sur la subvention votée, à valoir sur les dépenses déjà effectuées du projet en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

#### ARTICLE 5.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Toute demande de solde est ferme et définitive.

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde pour chaque subvention annuelle est subordonné à la production :

- d'un bilan d'exécution incluant les indicateurs d'évaluation pour l'année écoulée, ainsi que notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité,
- d'un compte-rendu financier de l'action comprenant la signature du représentant légal, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si l'organisme en est doté (dans le cas contraire, la signature du trésorier est requise),
- d'un état récapitulatif de l'ensemble des paiements qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

#### ARTICLE 5.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense acquittée justifiée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux d'intervention régionale indiqué dans chaque fiche-projet annuellement votée. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles cette dernière n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 5.2.3. (Versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 5.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

## **ARTICLE 5.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES**

Les dépenses subventionnables annuelles sont prises en compte à compter du 1er janvier de chaque année jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 5.1 de la présente convention.

## **ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 28 mars 2024, et s'achève au 31 décembre 2026.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 7 de la présente convention et au respect des engagements du bénéficiaire détaillés à l'article 2.

## **ARTICLE 7 : EVALUATION DE LA CONVENTION**

La présente convention fera l'objet à son terme d'une évaluation approfondie afin d'apprécier l'atteinte des objectifs définis et d'en estimer l'impact sur le développement du festival et du bénéficiaire.

Cette évaluation s'effectuera sur la base des indicateurs d'évaluation définis dans l'annexe 1 de la présente convention, que le bénéficiaire devra fournir annuellement aux services de la région ainsi qu'à l'issue de la présente convention, de manière consolidée sur la durée concernée.

Le bénéficiaire fournira également un bilan écrit quantitatif et qualitatif complet du projet mené dans le cadre de la présente convention, des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs et des résultats obtenus.

## **ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

## **ARTICLE 9 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- si l'objet de la subvention a été modifié sans autorisation ;

- dans le cas de non-respect des obligations du bénéficiaire fixées par les lois et règlements, par le règlement budgétaire et financier ou prévues par la convention ;
- en l'absence de production des pièces nécessaires à la justification de l'utilisation de la subvention conformément à l'objet pour lequel celle-ci a été attribuée

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

#### **ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

#### **ARTICLE 11 : PIECES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite, l'annexe 1 concernant les objectifs partagés et les indicateurs d'évaluation, l'annexe 2 dénommée « fiche-projet » qui concerne le projet pour l'année 2024, ainsi que les avenants annuels qui seront adoptés en 2025 et 2026.

Fait en deux exemplaires à Saint-Ouen,

Le .....

Le bénéficiaire  
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Le.....

La présidente de la région Île-de-France

## ANNEXE 1 A LA CONVENTION TRIENNALE

### Objectifs partagés et indicateurs d'évaluation

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Réaliser une saison de représentations du spectacle d'école et de répertoire : La Voie de l'écuyère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de spectateurs et taux de remplissage par saison</li> <li>- nombre de représentations en Île-de-France</li> <li>- nombre de lieux de diffusion en Île-de-France</li> </ul>
Proposer une création de petite forme pour les Opus 2024, 2025, et 2026 Création annuelle en 2024 : « Noces de crins »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de représentations pour la création « Noces de crins »</li> </ul>
Soutenir la formation et l'insertion professionnelle de jeunes artistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'écuyères ayant bénéficié du cursus de formation</li> <li>- part des écuyères en emploi artistique un an après la fin de leur formation</li> </ul>
Accueillir 1 artiste ou groupe d'artistes en résidence par an ( <i>la résidence devra aussi faire l'objet d'un bilan qualitatif</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>- durée de la résidence</li> <li>- nombre d'artistes en résidence</li> <li>- nombre d'heures de travail artistique dans le cadre de la résidence</li> <li>- nombre d'œuvres éventuelles issues de la résidence</li> <li>- nombre de partenaires franciliens</li> </ul>
Développer une politique d'accessibilité des publics et adhérer au dispositif régional Navigo Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prix moyens des places par saison et grille tarifaire appliquée</li> <li>- part de public bénéficiant d'un tarif réduit</li> <li>- part de public lycéen</li> <li>- signature de la charte d'engagement dans le Navigo Culture</li> </ul>
Proposer des actions de sensibilisation et des actions culturelles en lien avec les collectivités et des structures culturelles, des établissements scolaires dont des lycées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'actions de sensibilisation avec les publics</li> <li>- nombre d'actions de sensibilisation avec les lycéens</li> <li>- nombre d'heures d'actions de sensibilisation avec les publics</li> <li>- nombre d'heures d'actions de sensibilisation avec des lycéens</li> <li>- nombre de participants aux actions de sensibilisation</li> <li>- nombre de participants lycéens aux actions de sensibilisation</li> <li>- nombre de partenaires impliqués (lycées, conservatoires, centres sociaux...)</li> </ul>
Développer les actions en faveur des publics en situation de précarité, en lien avec des structures relais, dans le cadre du Bouclier social de la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'actions en faveur des publics en situation de précarité</li> <li>- nombre d'heures d'actions de sensibilisation avec les publics en situation de précarité</li> <li>- nombre de participants de ces actions</li> <li>-nombre de partenaires impliqués</li> </ul>

## ANNEXE 2 A LA CONVENTION TRIENNALE

### Fiche-projet

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-101

#### DOSSIER N° EX079481 - Aide aux festivals - ACADEMIE DU SPECTACLE EQUESTRE - CP MARS 2024

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	750 000,00 € HT	20,00 %	150 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>150 000,00 €</b>

#### PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACADEMIE DU SPECTACLE EQUESTRE

Adresse administrative : AVENUE ROCKEFELLER  
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur HENRI CARBALLIDO, Gérant

#### PRESENTATION DU PROJET

**Dates prévisionnelles :** 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la convention triennale conclue avec ce bénéficiaire, la date de prise en compte des dépenses est au 1er janvier 2024.

#### Description :

Crée en 2003 à l'initiative de Bartabas, son directeur artistique, l'Académie du Spectacle Equestre se situe dans le Manège de la Grande Ecurie du Château de Versailles. L'Académie constitue une structure unique au monde de « compagnie-école » formant des écuyères à l'art équestre et à diverses disciplines (escrime artistique, danse, chant, kyudo) par cycle de 2 à 3 ans.

Environ 10 écuyères seront formées en 2024. Leur travail donnera lieu à des répétitions publiques et à un spectacle de répertoire LA VOIE DE L'ECUYERE dans le Manège de la Grande Ecurie (82 spectacles pour l'opus 2024). 4 dates sont également prévues en juin 2024

à La Grande Halle de La Villette.

En 2024, la création NOCES DE CRIN de Bartabas sera en lien avec les JO, en partenariat avec le Cadre Noir de Saumur. 6 dates seront programmées en juin 2024 à La Grande Halle de La Villette.

Enfin, l'Académie du Spectacle Equestre accueillera un artiste ou un groupe d'artistes en résidence et proposera des actions de sensibilisation et des actions culturelles en lien avec les collectivités et des structures culturelles, des établissements scolaires dont des lycées, ainsi que des actions en faveur des publics en situation de précarité.

Considérant le rayonnement d'intérêt régional de l'Académie Équestre de Versailles, son implication en faveur de la formation des écuyères et son travail de valorisation du patrimoine équestre artistique dans l'esprit de l'école des Pages, la Région et le bénéficiaire concluent une convention triennale d'objectifs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

#### Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	321 625,00	42,88%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	271 854,00	36,25%
Dépenses actions culturelles	85 545,00	11,41%
Dépenses de communication	62 900,00	8,39%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 076,00	1,08%
Total	750 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	150 000,00	20,00%
Subvention Etat DRAC IDF (S)	283 550,00	37,81%
Subvention Ville de Versailles (A)	11 925,00	1,59%
Recettes propres	304 525,00	40,60%
Total	750 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237 et (UE) 2023/1315, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

## **Annexe 2 - Fiches projets aides en fonctionnement**

**DOSSIER N° EX079531 - Aide aux festivals - COMMUNE D'ORLY - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	141 667,00 € HT	7,06 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE D'ORLY  
Adresse administrative : 7 AV ADRIEN RAYNAL  
94310 ORLY  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Madame Imène SOUID, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival des arts de la rue "Orly en fête" a été créé en 2015 afin de contribuer à la cohésion sociale et au mieux vivre ensemble. Les arts de la rue permettent l'accessibilité à la culture pour tous et offrent une passerelle avec le Centre Culturel Louis Aragon et ses annexes culturelles. La participation des habitants est une des forces du festival grâce à leur implication sur des projets participatifs et leur soutien aux artistes. Ce festival se déroule sur 2 jours puis se poursuit l'été, permettant ainsi aux habitants des différents quartiers de découvrir des propositions artistiques dans le cadre de la programmation « Orly sous le soleil ». Les artistes pressentis sont la compagnie Progéniture, Ludo Ladam, Teatro Pavana, Cokolo. Des balades et installations plastiques sont également prévues.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

 ORLY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	100 167,00	60,10%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	57 000,00	34,20%
Dépenses actions culturelles	4 000,00	2,40%
Dépenses de communication	5 500,00	3,30%
Total	166 667,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	35 000,00	21,00%
Ville d'Orly (acquise)	126 667,00	76,00%
Partenaires privés (acquise)	5 000,00	3,00%
Total	166 667,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079706 - Aide aux festivals - COMMUNE DE SAINT GRATIEN - UN MONDE DES CULTURES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	106 700,00 € TTC	23,43 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE SAINT GRATIEN

Adresse administrative : 1 PL GAMBETTA  
95210 SAINT GRATIEN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JULIEN BACHARD, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

UN MONDE DES CULTURES est un festival pluridisciplinaire organisé depuis 2009 par la Ville de Saint-Gratien. Chaque année une culture différente est mise en lumière à travers des propositions artistiques et culturelles destinées à faire découvrir la création contemporaine, mais aussi les pratiques culturelles traditionnelles, l'histoire, la gastronomie... Le festival se déroule dans les équipements culturels de la ville et en extérieur (soit une dizaine de sites) et toutes les propositions sont gratuites. La programmation inclut chaque année des artistes confirmés et d'autres plus émergents, des projets menés avec les habitants en amont du festival et divers ateliers (danse, cuisine...).

L'édition 2023 était consacrée au Royaume-Uni. 8 groupes et équipes artistiques ont été programmés pour 11 concerts (rock, hip hop, musiques et danses traditionnelles...) et spectacles (conte...) devant 12 000 spectateurs (fréquentation en hausse). Les parcours d'actions culturelles étaient consacrés à Charlie Chaplin, la comédie musicale et la danse de bal traditionnelle anglaise. Au total un millier de personnes ont bénéficié des actions culturelles. Des partenariats spécifiques ont été noués avec le partenariat avec le CFA Ferrandi-Paris et le lycée d'Enghien-les-Bains (250 apprentis et lycéens).

La prochaine édition du festival portera sur la découverte des peuples et cultures de l'Inde. Le festival se

déroulera du 11 au 15 juin 2024. 11 concerts et spectacles sont prévus dans la ville ainsi que la poursuite des actions culturelles et des partenariats avec le CFA et le lycée.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ SAINT-GRATIEN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	40 500,00	34,70%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	40 300,00	34,53%
Dépenses actions culturelles	8 500,00	7,28%
Dépenses de communication	4 100,00	3,51%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	23 300,00	19,97%
Total	116 700,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	35 000,00	29,99%
Subvention État (sollicitée) : contrat de ville	10 000,00	8,57%
Apport Ville (acquise) : Saint-Gratien	71 700,00	61,44%
Total	116 700,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079753 - Aide aux festivals - COMMUNE DE VERSAILLES - MOIS MOLIERE - CP  
MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	295 000,00 € TTC	15,25 %	45 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>45 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE VERSAILLES

Adresse administrative : 4 AVENUE DE PARIS  
78011 VERSAILLES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur FRANCOIS DE MAZIERES, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Mois Molière est organisé par la Ville de Versailles depuis une vingtaine d'années. Chaque année, durant les 30 jours du mois de juin, plus de 300 représentations de 80 spectacles défendent les nouvelles formes du théâtre populaire et sont présentées en plein air, sur les places, dans les jardins, et dans de nombreux lieux de la ville. Les propositions artistiques, professionnelles et amateurs, issues du répertoire classique et contemporain de la commedia dell'arte, mais aussi chorégraphiques, musicales et circassiennes sont majoritairement en entrée libre et certaines à destination du jeune public.

L'édition 2023 a réuni près de 120 000 spectateurs du 1er juin au 2 juillet 2023. Le festival a donné lieu à 323 représentations, dont une centaine de concerts dans 64 lieux différents au sein du territoire versaillais. La Grande Écurie du château de Versailles a accueilli 20 créations inédites dont 5 portées par des compagnies en résidence toute l'année à Versailles. Enfin, 10 actions culturelles ont été menées sur l'ensemble du territoire.

La 28ème édition du Mois Molière qui se tiendra en juin 2024 poursuit son développement, toujours en faveur de l'ouverture du théâtre. 300 représentations sont prévues sur l'ensemble du territoire, dont une dizaine de créations. Au-delà des représentations, la ville de Versailles prévoit des actions au sein de la

maison d'arrêt de Versailles ou encore auprès des centres de loisirs. Enfin, une place importante sera aussi donnée à la musique grâce à la participation du Centre de Musique Baroque de Versailles (CMBV) et du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

■ VERSAILLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	195 000,00	65,00%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	60 000,00	20,00%
Dépenses actions culturelles	10 000,00	3,33%
Dépenses de communication	18 000,00	6,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	17 000,00	5,67%
Total	300 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	50 000,00	16,67%
Subvention Etat DRAC IDF (S)	30 000,00	10,00%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	30 000,00	10,00%
Subvention Ville de Versailles (A)	133 000,00	44,33%
Partenaires privés (A)	4 000,00	1,33%
Partenaires privés (S)	25 000,00	8,33%
Recettes propres	28 000,00	9,33%
Total	300 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079918 - Aide aux festivals - COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS - FESTIVAL SILENCE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	75 000,00 € TTC	20,00 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>15 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES  
93111 ROSNY SOUS BOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Organisé par le Théâtre Cinéma Georges Simenon de Rosny-sous-Bois depuis sa première édition en mai 2019, le festival Silence explore la relation entre la musique et le cinéma. Pendant 5 jours, il s'associe au Conservatoire et à des structures relevant du champ social pour programmer des artistes qui font sortir les films de l'écran. Ils filment, collent, réarrangent, mixent, sonorisent, mélangeant les musiques et les images pour proposer de multiples créations : des concerts de musiques de film, des ciné-concerts, des ciné-mix, des ciné-spectacles, des ciné-bals. Le festival est également le terrain des premières diffusions de co-production du Théâtre et Cinéma Georges Simenon en qualité de Scène conventionnée d'intérêt national - musique et cinéma, label obtenu en 2021.

Durant 5 jours, l'édition 2023 a présenté 13 équipes artistiques pour 20 représentations réunissant 1 570 spectateurs. Comme les années passées, il s'est déroulé en étroite collaboration avec le Conservatoire Francis Poulenc pour une co-programmation dans le théâtre, ainsi qu'à la médiathèque, un centre social, un café associatif, un EHPAD et une maison du 3e âge pour des diffusions hors les murs et des actions culturelles.

L'édition 2024 accueillera 3 créations d'artistes en résidence (le ciné-concert de Bruno Angelini "Madame et Monsieur en forme olympique", celui de Sarah Ziegler et de Flore Cuncci, "Cartoons 2" du Sacré du Tympan qui réinterprétera d'anciens et nouveaux dessins animés) et des représentations destinées au jeune public. Des actions culturelles seront menées avec des élèves du Conservatoire afin de créer la musique de 2 films muets au cours de 18 ateliers. Comme à chaque édition des ciné-concerts itinérants se dérouleront dans les structures de la ville consacrées aux publics empêchés, les EHPAD, les maisons du 3e âge. Au total, ce sont 11 équipes artistiques qui se produiront au cours de 20 représentations pendant 5 jours. Cette édition poursuit son partenariat avec Ciné Junior, festival emblématique de cinéma jeune public, pour la co-production d'un ciné-concert.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

 ROSNY-SOUS-BOIS

#### Contrat Particulier :

Hors CPRD

#### CPER :

Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	54 700,00	72,93%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	5 000,00	6,67%
Dépenses actions culturelles	1 800,00	2,40%
Dépenses de communication	4 000,00	5,33%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	9 500,00	12,67%
Total	75 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	20,00%
DRAC Île-de-France (acquise)	20 000,00	26,67%
DRAC Île-de-France - aide aux festivals (sollicitée)	15 000,00	20,00%
Ville de Rosny-sous-Bois (acquise)	16 500,00	22,00%
Sacem	5 000,00	6,67%
Recettes propres	3 500,00	4,67%
Total	75 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080128 - Aide aux festivals - COMMUNE DE CORBEIL ESSONNES - FESTIVAL LES GUINGUETTES DU MONDE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	276 500,00 € TTC	3,62 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

Adresse administrative : 2 PLACE GALIGNANI  
91100 CORBEIL ESSONNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bruno PIRIOU, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

En 2021, la commune de Corbeil-Essonnes, deuxième ville du département de l'Essonne, a créé un évènement artistique gratuit, prenant en compte les identités culturelles de ce territoire. Pendant trois jours, sur les rives de la Seine, le festival des Guinguettes du Monde puise son identité dans la singularité de la ville à savoir une ville d'eau traversée par la Seine et l'Essonne, une ville monde qui compte plus d'une centaine de nationalités et une ville ouvrière avec un patrimoine industriel. A travers ce festival, la ville de Corbeil-Essonnes souhaite rassembler et fédérer la population de tous les quartiers de la ville (dont 4 en QPV), des villes avoisinantes et au-delà.

La programmation, qui est réalisée par Villes des Musiques du Monde, allie les pratiques amateurs et professionnelles et puisent dans les musiques et les danses du monde. Le festival des Guinguettes du Monde travaille avec de nombreuses associations locales notamment autour de propositions culinaires.

L'édition 2023 qui s'est déroulée les 23 et 25 juin a réuni environ 6 000 spectateurs autour de la quarantaine de représentations prévues.

La prochaine édition du festival des Guinguettes du Monde aura lieu du 28 au 30 juin 2024 et accueillera une quarantaine d'artistes de renommée internationale et nationale dont David Walters, René Lacaille,

Sandra Nkaké et l'Orchestre National de Barbès. Par ailleurs 10 groupes locaux sélectionnés suite à un appel à projet joueront lors de la manifestation. Le festival fera un focus particulier sur la jeunesse et accueillera de grandes formes participatives avec des musiciens amateurs dont une chorale constituée de 150 enfants issus d'écoles de Corbeil-Essonnes.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

🎬 CORBEIL-ESSONNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	109 000,00	34,44%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	174 500,00	55,13%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	1,58%
Dépenses de communication	8 000,00	2,53%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 000,00	6,32%
Total	316 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals (sollicitée)	50 000,00	15,80%
Subvention ville de Corbeil-Essonnes (sollicitée)	266 500,00	84,20%
Total	316 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079617 - Aide aux festivals - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE - PRINTEMPS DE PAROLES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-657351-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	338 000,00 € TTC	6,51 %	22 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>22 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE

Adresse administrative : 1 RUE DE L'ETANG  
77600 BUSSY SAINT MARTIN

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
Représentant : Monsieur JEAN PAUL MICHEL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival PrinTemps de Paroles a été créé en mai 2004 afin de proposer au plus grand nombre des spectacles gratuits en accès libre présentant la création artistique contemporaine et plus particulièrement le spectacle vivant (théâtre, musique, danse contemporaine, arts de la rue, déambulations, marionnettes, performances ...). Pendant la semaine, le festival voyage dans les communes de Marne-et-Gondoire en Seine-et-Marne. Chaque soir, il est accueilli dans une commune, au cœur des lieux familiers aux habitants (halles, gymnases, places publiques, cours d'écoles...). Le week-end, les artistes investissent les pelouses des 50 hectares du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin. La programmation du festival est assurée par un collectif composé de responsables de la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire, des diffuseurs ainsi que des directeurs des centres culturels, des directeurs des salles de spectacles, des directeurs de la culture du territoire ou encore de professionnels ressources comme des programmeurs. Le festival propose différents spectacles accessibles aux déficients auditifs ou visuels. Chaque année, des classes ou structures du territoire bénéficient de parcours culturels et de rencontres avec des artistes programmés et il est proposé des stages à des

élèves de lycées professionnels et CFA franciliens pour participer à l'organisation du festival. L'édition 2023 s'est tenue du 23 au 28 mai 2023, dans 5 communes de Marne-et-Gondoire la semaine et le week-end au Parc culturel de Rennilly. Une programmation de 85 représentations de 23 équipes artistiques a été proposée, accueillant environ 13 000 personnes dans 5 communes. La prochaine édition se tiendra du 21 au 26 mai 2024. Une dizaine de spectacles seront proposés en semaine, dans des espaces publics de communes du territoire. Entre 25 et 30 compagnies seront invitées à se produire le week-end. Au total, près de 100 représentations seront proposées sur la semaine. La programmation est encore en cours.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

 BUSSY-SAINT-MARTIN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PROPOSÉ PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	200 000,00	52,63%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	120 000,00	31,58%
Dépenses actions culturelles	3 000,00	0,79%
Dépenses de communication	11 000,00	2,89%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	46 000,00	12,11%
Total	380 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	64 000,00	16,84%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	20 000,00	5,26%
Subvention EPCI CA Marne et Gondoire (acquise)	296 000,00	77,89%
Total	380 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079694 - Aide aux festivals - VERVEINE PRODUCTION - MACKI MUSIC FESTIVAL -  
CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	519 601,00 € HT	4,23 %	22 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>22 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : VERVEINE PRODUCTION

Adresse administrative : 119 AV ARISTIDE BRIAND  
92120 MONTROUGE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur MATTHIEU PIGUET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Les collectifs parisiens La Mamie's et Cracki Records sont réunis pour présenter, depuis 2014, le Macki Music Festival. Cette manifestation propose une programmation mêlant concerts live et DJ's et associant jeunes talents et artistes confirmés de la musique électronique ainsi que de la musique pop, des musiques du monde et du hip-hop. L'événement principal se déroule fin juin dans les Yvelines à Carrières-sur-Seine, l'espace du Parc de la Mairie étant mis à disposition par la commune pour 2 jours. L'édition 2023 qui a célébré les 10 ans du festival a attiré un peu plus de 8000 personnes autour de 52 concerts, et s'est déclinée en trois temps :

- Le Macki B-Side (21, 28 et 30 juin - 9 concerts) corpus d'événements pop-up organisés à Paris en amont du festival notamment via des partenariats avec la Gaîté lyrique, le club parisien Virage ;
- Le Festival à Carrières-sur-Seine (1er et 2 juillet - 34 concerts) ;
- Macki Off (9 et 10 septembre - 10 concerts) événement musical gratuit organisé en partenariat avec le Comité départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis.

L'édition 2024 renouvellera les 3 temps du festival, avec un Macki B-Side organisé sur 3 jours également (26 au 28 juin – 10 concerts), cette fois en partenariat avec le Point Ephémère, FGO-Barbara et le

Cabaret Sauvage, puis le Festival sur 2 jours au Parc de Carrières-sur-Seine les 29 et 30 juin (31 concerts) et enfin le Macki Off les 7 et 8 septembre au Parc de la Bergère à Bobigny.

Au total, l'organisation prévoit 51 concerts sur 7 jours. Des projets d'actions culturelles avec les établissements scolaires et le lycée de Carrières-sur-Seine sont en développement. Des initiations au Djing sont notamment prévues sur 2 journées. Des rencontres et émissions thématiques concernant les milieux festifs seront proposées en partenariat avec les radios FIP et Ondorphine. Concernant le tarif, le pass 1 jour est à 25 €.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- CARRIERES-SUR-SEINE
- BOBIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	70 198,00	13,01%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	335 545,08	62,18%
Dépenses actions culturelles	27 483,00	5,09%
Dépenses de communication	16 934,20	3,14%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	89 440,72	16,58%
Total	539 601,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	42 000,00	7,78%
Subvention Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (S)	10 049,00	1,86%
Sociétés civiles	25 000,00	4,63%
Partenaires privés (S)	17 000,00	3,15%
Recettes propres	445 552,00	82,57%
Total	539 601,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079742 - Aide aux festivals - PRODUCENE - FESTIVAL DE JAZZ DE LONGJUMEAU  
- CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	167 000,00 € HT	5,99 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PRODUCENE

Adresse administrative : 20 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
91160 LONGJUMEAU

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur PHILIPPE BELLOT, Directeur général

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le théâtre de Longjumeau, après avoir programmé dans sa saison et accueilli des artistes jazz en résidence (Isabelle Ollivier et Denis Collin) décide en 2018 d'organiser une 1ère édition d'un festival de Jazz. Des actions de sensibilisation sont organisées en amont du festival en direction des élèves de l'école de musique (master class), du conservatoire (harmonie des élèves en ouverture du festival dans le hall), des habitants (chorale gospel réunie pour le festival), des enfants et des lycéens de Longjumeau. Le festival pratique une politique tarifaire abordable (de 5 à 55 €).

L'édition 2023, qui proposait 10 concerts d'artistes confirmés (Michel Portal, Avishai Cohen, Stacey Kent...) et émergents (Natalia M King) a réuni près de 4 000 spectateurs, soit une augmentation de 25% de la fréquentation.

La prochaine édition aura lieu du 14 au 28 mai 2024 et proposera 9 concerts dont 2 créations d'Isabelle Olivier. La programmation est toujours composée d'artistes de renommée internationale comme Ibrahim Maalouf, Rhoda Scott ou Richard Galliano et de talents émergents comme Cédric Hanriot. Des actions culturelles liées à la résidence d'Isabelle Olivier seront mises en place auprès de 3 lycées et d'un collège de l'Essonne ainsi que du conservatoire de Longjumeau.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

 LONGJUMEAU

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	114 000,00	62,64%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	28 000,00	15,38%
Dépenses actions culturelles	9 000,00	4,95%
Dépenses de communication	6 000,00	3,30%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	25 000,00	13,74%
Total	182 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	13,74%
Etat DRAC IDF (acquise)	10 000,00	5,49%
Conseil départemental 91 (sollicitée)	10 000,00	5,49%
Paris Saclay	5 000,00	2,75%
Adami, Spedidam, Sacem (acquise)	10 000,00	5,49%
Partenaires privés (sollicitée)	7 000,00	3,85%
Recettes propres	115 000,00	63,19%
Total	182 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079860 - Aide aux festivals - THE PEACOCK SOCIETY EVENT - THE PEACOCK EVENTS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 384 955,75 € HT	1,59 %	22 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>22 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THE PEACOCK SOCIETY EVENTS  
Adresse administrative : 120 BOULEVARD DE ROCHECHOUART  
75018 PARIS  
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées  
Représentant : Monsieur PIERRE BLANC, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis sa création en 2013, le Festival The Peacock Society est dédié aux cultures électroniques. Crée en 2013, le festival The Peacock Society, est une manifestation consacrée à la club culture qui se déploie sur 2 jours en septembre. Après 10 éditions en format nuit dans le Parc Floral de Paris, le festival a rejoint le Parc de Choisy Paris - Val-de-Marne et mute en 2021 en festival diurne (midi-minuit). Avec 5 scènes dispersées dans le parc, le festival accorde une place importante à la scène émergente, il tient son rôle de défricheur de talents tout en accueillant des têtes d'affiche. Sur chaque édition, les organisateurs ont à cœur de renforcer la prévention sur les consommations à risque et le harcèlement sexuel en plus de leur démarche éco-responsable bien développée.

L'édition 2023 a mis à l'affiche du festival, grâce à ses 5 scènes, de nombreux collectifs émergents. Cette dixième édition, troisième au Parc de Choisy Paris - Val-de-Marne - les samedi 8 et dimanche 9 juillet 2023, a rassemblé plus de 24 000 festivaliers sur le week-end.

Pour l'édition 2024, Peacock Society optera pour un nouveau format vendredi/samedi (contre samedi/dimanche), tout en restant diurne, dans le parc végétalisé de Choisy Paris - Val-de-Marne. Il se tiendra le vendredi 12 et le samedi 13 juillet. La programmation 2024 de Peacock Society souhaite donner

un rendez-vous aux pointures internationales de la scène électronique (VTSS b2B Boys Noize, Folamour, Horsegiirl, Adriatique, Carlita, Dvde, Elkka, Parfait, Marlon Hoffstadt...) ainsi qu'une place importante à l'émergence (environ une vingtaine d'équipes). L'événement s'est imposé comme l'un des festivals de musique électronique de référence tant en France qu'en Europe, et également comme le grand rendez-vous consacré à la club culture qui participe au rayonnement culturel de Paris.

Véritable étandard de la scène électronique au sens large avec des artistes français et internationaux d'horizons divers, Peacock Society ne cesse de défricher les nouvelles tendances en musiques électroniques, de la techno à la house, en passant par des lives jusqu'aux frontières du hip-hop.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

CRETEIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	533 903,48	37,79%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	734 109,44	51,96%
Dépenses de communication	102 000,00	7,22%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	42 942,83	3,04%
Total	1 412 955,75	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	3,54%
Subvention Conseil départemental 94 (sollicitée)	15 000,00	1,06%
Ville de Paris - DAC (sollicitée)	15 000,00	1,06%
Ville de Paris - DAE (sollicitée )	10 000,00	0,71%
Sociétés civiles (sollicitée)	86 984,97	6,16%
Partenaires privés (sollicitée)	156 010,67	11,04%
Recettes propres	1 079 960,11	76,43%
Total	1 412 955,75	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079482 - Aide aux festivals - ASS POUR DEVELOP MUSIQUE CHAMBRE HARPE -  
LES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA HARPE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	40 000,00 € TTC	22,50 %	9 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			9 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASS POUR DEVELOP MUSIQUE CHAMBRE HARPE

Adresse administrative : 9 RUE KLEBER  
77240 VERT-SAINT-DENIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SYLVIE PRUDHOMME, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Les Rencontres Internationales de la Harpe en Île-de-France, festival annuel de musique Classique implanté dans le Sud Seine-et-Marnais, ont été créées en 2016 par le musicien Benoit Wery. L'objet du festival souhaite faire redécouvrir, vivre et enrichir la harpe et son répertoire (seule et avec d'autres instruments) au moyen d'une sensibilisation et d'une diffusion d'œuvres rares et nouvelles, tout en favorisant les échanges entre musiciens confirmés et émergents. L'édition 2023 du festival s'est tenue du 26 mai au 17 juin à Moret-sur-Loing, Villegerv, Vertou, Thomery, Verneuil-sur-Seine, Savigny-le-Temple et à Paris. Plus de 600 personnes ont fréquenté les 12 concerts du festival, avec un public très varié et une fréquentation des jeunes en légère augmentation. La 9ème édition des Rencontres Internationales de la Harpe en Île-de-France se déroulera du 23 mai au 15 juin 2024, principalement dans le sud Seine-et-Marnais, à Moret-sur-Loing, à Savigny-le-Temple, Voisenon, Melun, Vaux-le-Pénil et également à Paris (9 concerts, 14 représentations). Des jeunes talents, notamment Glain Daffyd, seront à l'affiche ainsi que des artistes confirmés tels que M. Coppey et Wei Wang. Jacques Attali présentera et dirigera le concert de Melun. Les actions musicales pédagogiques seront conduites particulièrement au centre culturel de

Champagne-sur-Seine et dans l'agglomération Grand Paris-sud.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- THOMERY
- VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
- MELUN
- VAUX-LE-PENIL
- VOISENON
- SAVIGNY-LE-TEMPLE
- FLAGY
- VILLEMARECHAL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	32 100,00	76,43%
Dépenses actions culturelles	4 900,00	11,67%
Dépenses de communication	1 200,00	2,86%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 800,00	9,05%
Total	42 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	11 000,00	26,19%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	3 500,00	8,33%
Subvention EPCI (sollicitée) : Moret-Seine-et-Loing	5 000,00	11,90%
Subvention Ville 1 (acquise) : Melun	4 000,00	9,52%
Subvention Ville 2 (acquise) : Thomery	2 000,00	4,76%
Subvention Ville 3 (acquise) : Vaulx-le-Penil	2 000,00	4,76%
Subvention Ville (acquise) : Voisenon	3 000,00	7,14%
Sociétés civiles (sollicitée)	3 000,00	7,14%
Partenaires privés (sollicitée)	6 000,00	14,29%
Recettes propres	2 500,00	5,95%
Total	42 000,00	100,00%



**DOSSIER N° EX079485 - Aide aux festivals - 11EME EVENEMENTS - FESTIVAL ONZE BOUGE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	160 300,00 € HT	15,60 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION 11EME EVENEMENTS

Adresse administrative : 8 RUE DU GENERAL RENAULT  
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GIL TAIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 1997, le Festival Onze Bouge propose des spectacles dans plusieurs lieux du 11e arrondissement de Paris. Festival dédié aux arts de la rue depuis 2019, il affirme sa volonté d'aller au plus près des publics, en proposant des spectacles en accès libre dans l'espace public. La programmation associe artistes émergents et confirmés. Sont également organisés des temps d'échanges et de rencontres. L'équipe du festival s'implique également dans la formation de stagiaires et de bénévoles, qui travaillent à ses côtés pendant toute la durée du festival. Onze Bouge est membre de 2 réseaux, la Fédération des arts de la rue et Risotto.

L'édition 2023 a accueilli un public varié de 6 500 personnes du 17 au 21 mai avec au programme une quarantaine de représentations d'une vingtaine d'équipes artistiques et une journée dédiée au jeune public. Un travail d'action culturelle a été mené avec la Ktha compagnie en amont et pendant le festival afin d'imaginer une mise en scène spécifique de leur spectacle. Ce projet a été mené en partenariat avec la MPAA- Bréguet, des associations de quartiers et des lycées.

L'édition 2024 sera marquée par les JOP avec des spectacles mêlant art et sport. La Battle Onze Bouge mettra à l'honneur le Breaking qui fera son entrée dans les JOP. Des actions impliquant des amateurs et

des lycéens sont prévues dans le cadre de cette battle. Dans un souci d'éco-responsabilité, sera privilégiée une programmation en lien avec des tournées en Île-de-France ou des représentations à Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	68 000,00	41,64%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	48 550,00	29,73%
Dépenses actions culturelles	10 300,00	6,31%
Dépenses de communication	7 450,00	4,56%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	29 000,00	17,76%
Total	163 300,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	28 000,00	17,15%
DRAC IDF (S)	10 000,00	6,12%
Ville de Paris (S)	125 000,00	76,55%
Recettes propres	300,00	0,18%
Total	163 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079494 - Aide aux festivals - ECOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS - ENACR EN PISTE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	463 000,00 € TTC	10,80 %	50 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			50 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ENACR ECOLE NAT DES ARTS DU CIRQUE ROSNY  
Adresse administrative : 22 RUE JULES GUESDE  
93110 ROSNY-SOUS-BOIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur JOSE-MANUEL GONCALVES, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'ENACR est une école qui conjugue des cours loisirs - dès 4 ans et jusqu'à l'âge adulte – et une formation professionnelle en deux années menant au diplôme du BATC. Pour toutes ces actions, il propose aux élèves, amateurs ou professionnels, des temps de rencontre avec le public. Chaque année, plusieurs représentations sont organisées, accompagnées par des artistes et des professionnels des arts du cirque. L'ENACR développe tout au long de la saison des actions culturelles multiples sur le territoire avec des partenaires du secteur éducatif et du champ social. Pour les étudiants de la formation professionnelle, des partenariats ont été développés avec différentes structures professionnelles en Île-de-France et à l'international.

Suite à la nomination de la nouvelle direction en 2022, l'ENACR a affirmé son projet en 2023 en initiant de nouveaux partenariats avec les compagnies et de nouveaux lieux (Théâtre de Chaillot...). 50 représentations se sont tenues avec 7 équipes artistiques. 8 spectacles programmés ont été coproduits par l'ENACR. Près de 4 000 spectateurs y ont assisté. 400 heures d'actions culturelles ont été menées, avec les lycées Charles de Gaulle et Jean Moulin de Rosny-sous-Bois. De nombreuses actions ont

concerné le champ social et médico-social.

Pour l'année 2024, l'ENACR poursuit son double objectif : proposer des mises en situation professionnelles et des rencontres avec le public pour ses étudiants, irriguer son territoire de propositions culturelles. Dans cette visée, les projets d'action culturelle se perpétuent, dans le champ scolaire et le champ social. Des actions culturelles se dérouleront dans trois lycées de Rosny-sous-Bois et Villemomble. Une option cirque au Lycée Charles de Gaulle de Rosny-sous-Bois se met en place en vue de créer une option BAC Cirque en 2024-2025. Des initiations aux arts du cirque seront proposées aux écoles maternelles et primaires. « La Voix des airs », mêle cirque et musique et s'adresse à des adultes souffrant de handicap qui viendront chaque semaine sous le chapiteau de l'ENACR. soutenu par la DRAC Île-de-France, « Cirque et musique » aura lieu en 2024 à destination de jeunes suivis par la PJJ (protection juridique de la jeunesse), proposant une semaine de stage de création circassienne et musicale. La programmation s'organisera au long de l'année au cours de 47 représentations sur 27 jours, notamment des petites formes mises en scène par Emmanuelle Bouyer pour les élèves des promotions 2022-2024, une parade olympique par la compagnie Fauve, la création LES ANNEAUX par la compagnie Hors Surface. Les jeux olympiques et paralympiques inspireront la programmation. L'ENACR se réengage auprès de ses partenaires de longue date et s'associe avec la Compagnie Hors Surface pour créer un spectacle dans le cadre du passage de la flamme olympique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- LA COURNEUVE
- MONTREUIL
- NOISY-LE-GRAND
- NOISY-LE-SEC
- ROSNY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	320 000,00	62,38%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	100 000,00	19,49%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	68 000,00	13,26%	DRAC Île-de-France (acquise)	177 000,00	34,50%
Dépenses actions culturelles	21 000,00	4,09%	Département 93 (sollicitée)	105 000,00	20,47%
Dépenses de communication	4 000,00	0,78%	Ville de Rosny-sous-Bois (sollicitée)	115 000,00	22,42%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	100 000,00	19,49%	Recettes propres	16 000,00	3,12%
Total	513 000,00	100,00%	Total	513 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079499 - Aide aux festivals - SONIC PROTEST - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	197 600,00 € HT	10,12 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SONIC PROTEST

Adresse administrative : 39 QUAI DE L'HORLOGE  
75001 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur HERVE GOLUZA, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival Sonic Protest a été créé en 2003 par les Instants Chavirés et l'association Sonic Protest qui en assume seule l'organisation depuis 2006. La ligne artistique est dédiée aux musiques électroniques et formes expérimentales, avec un volet arts visuels. Le festival met en avant les pratiques émergentes et les créations de figures historiques et de pionniers. Un volet d'actions culturelles y est associé. Depuis trois éditions le festival développe un axe dédié à l'art brut en impliquant des publics en situation de handicap. La tarification s'élève en moyenne à 14,50 € avec un tarif réduit pour les étudiants, et la gratuité pour des publics accompagnés par l'association Culture du Cœur.

L'édition 2023 a présenté 62 artistes durant 24 jours dans 14 lieux sur 3 départements (75, 93, 94). 5 386 spectateurs ont fréquenté le festival pour un taux de remplissage de 81 %. 155 personnes ont bénéficié de projets d'action culturelle.

L'édition 2024 prévoit de programmer 45 équipes artistiques (Rodolphe Burger, Céleste Gatier, Suzan Matthews, Sophie Agnel, Ryoji Ikeda...) dont 20 émergentes dans 9 lieux à Paris, Bagnolet, Montreuil, Pantin, Saint-Ouen, Alfortville et Gentilly, dans des salles emblématiques comme l'IRCAM, L'Échangeur, La Dynamo, La Muse en Circuit... Des projets d'actions culturelles sont poursuivis, comme les rencontres autour des pratiques brutes de la musique, qui permettent pendant 2 jours de lier théorie et pratiques

autour des questions de création et de handicap sous forme d'ateliers, de concerts, de performances, de rencontres, des actions de médiation à l'attention d'écoles et de GEM (autistes). En parallèle Sonic Protest réitère ses projets avec l'Université Paris 8, la Hear de Mulhouse et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy afin de faire se rencontrer étudiants et artistes autour d'une création pensée pour le festival.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- BAGNOLET
- MONTREUIL
- PANTIN
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- GENTILLY
- ALFORTVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	67 600,00	33,37%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	88 335,00	43,60%
Dépenses actions culturelles	3 100,00	1,53%
Dépenses de communication	8 600,00	4,24%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	34 965,00	17,26%
Total	202 600,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	12,34%
DRAC Île-de-France(sollicitée)	25 000,00	12,34%
Ville de Paris (acquise)	25 000,00	12,34%
Ville de Montreuil (sollicitée)	1 000,00	0,49%
Aides publiques à l'emploi FONPEPS (sollicitée)	1 100,00	0,54%
SPEDIDAM, SACEM, MMC, ONDA	34 500,00	17,03%
Mécénats	1 000,00	0,49%
Recettes propres	90 000,00	44,42%
Total	202 600,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079528 - Aide aux festivals - PAVILLONS JAZZ FESTIVAL - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	68 000,00 € HT	11,76 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ESPACE DES ARTS

Adresse administrative : 144 AVENUE JEAN JAURES  
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Catherine LECONTE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2006 par une association qui gère également l'Espace des Arts, la salle de spectacle municipale des Pavillons-sous-Bois, le Pavillons Jazz Festival représente le temps fort de cette ville de 23 000 habitants, située dans l'est de la Seine-Saint-Denis. Il propose une programmation d'une dizaine de concerts de jazz des années 20 aux années 50 dont des grands noms du jazz de la scène américaine ou française et s'attache à associer des artistes venus d'horizons différents à d'autres issus du territoire, notamment en partenariat avec l'IMEP Paris College of Music. La couleur musicale reste variée (swing, vocal, standards, manouche...) et se veut accessible au plus grand nombre. La tarification est modique, 10 € pour les plus jeunes et un pass 3 jours est accessible à 57 €. Des concerts gratuits hors les murs sont également proposés. Le festival a aussi pour vocation d'initier les jeunes spectateurs, d'une part en encourageant leur venue et d'autre part en proposant des actions dans le cadre scolaire.

L'édition 2023 a accueilli plus de 1 500 spectateurs qui ont assisté à 8 concerts. Ibrahim Maalouf était l'invité d'honneur. Le festival favorise également la rencontre entre les élèves du conservatoire et les artistes programmés. Ces jeunes ont notamment eu la possibilité d'assister aux répétitions ou aux balances des artistes.

En 2024, durant 5 jours, le Pavillons Jazz Festival programmera 10 concerts associant découvertes et

artistes renommés comme Richard Galliano pour un hommage à Astor Piazzola. Un ciné-concert sera proposé à 300 élèves de 1er et 2e cycle. Lors de la prochaine édition, le festival accueillera notamment : Rhoda Scott, Daniel Zimmermann, Sylvain Luc, Lucienne Renaudi Vary...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

🎬 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	41 950,00	55,64%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	11 800,00	15,65%
Dépenses actions culturelles	2 500,00	3,32%
Dépenses de communication	4 150,00	5,50%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	15 000,00	19,89%
Total	75 400,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	19,89%
Ville Les-Pavillons-sous-Bois (acquise)	27 400,00	36,34%
Mécénats	15 000,00	19,89%
Recettes propres	18 000,00	23,87%
Total	75 400,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079597 - Aide aux festivals - WDS WELL DONE SIMONE - MAISONS-LAFFITTE JAZZ FESTIVAL - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	172 800,00 € HT	14,47 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : WDS WELL DONE SIMONE

Adresse administrative : 3 RUE DE LA PREVOYANCE  
94300 VINCENNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame HELENE CHARREIRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2005, Maisons-Laffitte Jazz Festival a été repris par l'association Well Done Simone en 2013 et est très soutenu par la municipalité. La programmation convoque tous les types de jazz : du jazz vocal au jazz moderne, du jazz manouche aux mélanges de jazz et de musiques actuelles et traditionnelles. Depuis 2021, le festival a développé un partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux et propose une série de concerts dans le parc du château de Maisons-Laffitte, ce qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil du public. Ainsi, le festival se divise en plusieurs temps : un "off" gratuit en déambulation sur le parvis de la gare de Maisons-Laffitte et en ville ; des concerts en salle le premier week-end et des concerts dans le parc du château la deuxième semaine. L'action culturelle a également pris une place importante dans le déroulement de la manifestation avec de nombreuses actions de sensibilisation dirigées vers les scolaires ou les publics empêchés.

En 2023, le festival qui s'est tenu du 16 au 25 juin a attiré 4 000 spectateurs avec 19 concerts programmés et notamment un projet de création intitulé SYMPHONIC TRIBUTE TO DJANGO REINHARDT mené avec le Festival Django Reinhardt à l'occasion des 70 ans de la disparition du musicien.

En 2024, la 20ème édition du festival se tiendra du 14 au 23 juin avec 19 concerts sur les 12 journées. Les actions culturelles comprendront un atelier d'écriture hip hop avec le lycée l'Ermitage de Maisons-Laffitte en vue d'une création présentée pendant l'édition 2024 avec le groupe Ultra-Light Blazer.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

MAISONS-LAFFITTE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	91 100,00	48,51%
Dépenses techniques	46 260,00	24,63%
Dépenses actions culturelles	3 500,00	1,86%
Dépenses de communication	24 500,00	13,05%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	22 440,00	11,95%
Total	187 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals (S)	40 000,00	21,30%
Subvention Maisons-Laffitte (S)	40 000,00	21,30%
Sociétés civiles	17 500,00	9,32%
Partenaires privés (S)	10 300,00	5,48%
Recettes propres	80 000,00	42,60%
Total	187 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079622 - Aide aux festivals - JAZZ A TOUTE HEURE - FESTIVAL A TOUTE HEURE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	164 500,00 € TTC	9,12 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>15 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : JAZZ A TOUTE HEURE

Adresse administrative : 8 TER AVENUE DE LA FRISE  
78990 ELANCOURT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MICHEL BOCAGE-MARCHAND, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 1999, le Festival Jazz à toute heure circule pendant 5 week-ends dans 8 à 9 communes du territoire rural du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour partager le jazz et les musiques actuelles en zone rurale. Chaque année, ces petites communes du sud Yvelines et de l'Essonne accueillent 12 à 15 concerts d'artistes renommés, notamment en partenariat avec le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. Des interventions en milieu scolaire touchent près de 1 800 élèves de premier cycle. En 2023, le festival s'est rebaptisé « Festival à toute heure » pour tenir compte de l'élargissement de la programmation au blues, pop, rock, chanson française.

L'édition 2023 s'est déroulée du 17 mars au 15 avril dans 9 lieux différents et a présenté 12 artistes des scènes française et internationale au cours de 16 concerts réunissant près de 2 600 personnes et 1 620 scolaires. On y retrouve notamment Natalie Dessay, Charlotte Planchou ou encore Lamuzgueule. 4 concerts à destination des scolaires des villes partenaires ont eu lieu. Concernant la politique tarifaire, le premier billet de concert est à 29 € et le second à 15 €.

La 25ème édition du festival en 2024, se tiendra du 8 mars au 6 avril dans 9 communes différentes dont Emancé, nouvelle ville partenaire. Elle prévoit 20 concerts (dont André Cecarelli, Ludovic Louis), 5

créations, le doublement du nombre de concerts à destination du public scolaire de 20 communes (8 représentations, 3 180 scolaires visés), la programmation d'un spectacle musical théâtral et d'une journée thématique associant jeu et concert. Enfin, le festival veut lancer un tremplin auprès des lycées du territoire, qui permettra au projet lauréat de se produire en première partie d'un concert de la programmation officielle 2025 du festival.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES
- EMANCE
- BONNELLES
- BULLION
- ROCHEFORT-EN-YVELINES
- SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
- LES MOLIERES
- GIF-SUR-YVETTE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	76 840,00	44,29%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	24 000,00	13,83%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	52 160,00	30,06%	Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	24 000,00	13,83%
Dépenses actions culturelles	12 200,00	7,03%	Subvention Communauté de communes de la Haute Vallée de la Chevreuse (A)	9 000,00	5,19%
Dépenses de communication	26 100,00	15,04%	Subvention Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de la Chevreuse (S)	5 000,00	2,88%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	6 200,00	3,57%	Subvention Ville de Saint-Arnoult (A)	3 500,00	2,02%
Total	173 500,00	100,00%	Subvention Ville de Rochefort (A)	3 500,00	2,02%
			Subvention Ville de Clairefontaine (A)	3 500,00	2,02%
			Subvention Ville d'Emancé (A)	3 500,00	2,02%
			Subvention Ville de Gif-sur-Yvette (A)	3 500,00	2,02%
			Subvention Ville de Bullion (S)	1 750,00	1,01%
			Subvention Ville de Saint-Rémy (A)	6 000,00	3,46%
			Subvention Ville de Bonnelles (A)	1 750,00	1,01%
			Partenaires privés (A)	3 500,00	2,02%
			Partenaires privés (S)	7 000,00	4,03%
			Recettes propres	74 000,00	42,65%
			Total	173 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079691 - Aide aux festivals - ASSOCIATION PETITS OISEAUX PRODUCTION - LES NOCTURBAINES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	49 200,00 € TTC	20,33 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : POP ASSOCIATION PETITS OISEAUX PRODUCTION

Adresse administrative : 5 RUELLE DES PECHEURS  
93450 L'ILE SAINT DENIS

Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur ALAIN FRANCOIS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Les Nocturbaines est l'un des festivals historiques des arts de la rue coorganisé par l'association POP et la compagnie Impondérables dans le 20ème arrondissement de Paris depuis 1996. Il présente gratuitement une diversité d'esthétiques et de formes : déambulations, clowns, cirque, théâtre de plein air, théâtre forain, spectacles familiaux, spectacles interactifs, fanfare. Une large place est faite aux créations de l'année et une attention particulière est portée auprès des compagnies émergentes. Le festival, qui se déroule désormais dans 3 quartiers du 20ème, s'inscrit dans des partenariats locaux avec un centre social et des associations de quartier.

L'édition 2023 a eu lieu les 9, 10 et 11 juin et a réuni environ 3 000 personnes autour des 18 représentations. Le festival a choisi de programmer moins de compagnies mais plusieurs équipes ont pu présenter 2 fois leur spectacle dans 2 quartiers différents quand d'autres ont pu jouer 2 spectacles de leur répertoire.

La 28ème édition des Nocturbaines aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2024. Parmi la dizaine de spectacles prévus, deux seront participatifs :

- Le spectacle du Collectif In Itinéré avec POURQUOI LES VIEUX QUI N'ONT RIEN A FAIRE TRAVERSENT-ILS TOUJOURS AU FEU ROUGE ?, en partenariat avec l'EHPAD Alquier-Debrousse
- Le spectacle de la compagnie L'Île de la Tortue avec LES FLAMMES C'ETAIT MOI qui sera créé en partenariat avec un centre social pour constituer un groupe de femmes qui seront les clameuses du spectacle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 522,00	68,05%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	7 800,00	14,94%
Dépenses actions culturelles	4 400,00	8,43%
Dépenses de communication	1 700,00	3,26%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 778,00	5,32%
Total	52 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	13 000,00	24,90%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	7 000,00	13,41%
Subvention DAC de Paris (acquise)	12 500,00	23,95%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	10 000,00	19,16%
Subvention Mairie du 20ème (acquise)	2 500,00	4,79%
Conseils de quartiers (sollicitée)	3 000,00	5,75%
Partenaires privés (sollicitée)	3 200,00	6,13%
Recettes propres	1 000,00	1,92%
<b>Total</b>	<b>52 200,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX079692 - Aide aux festivals - ASSOCIATION FESTIVAL D'AUVERS SUR OISE - CP mars 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	778 200,00 € HT	9,64 %	75 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>75 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION FESTIVAL D'AUVERS SUR OISE

Adresse administrative : LE PAVILLON DE L'HORLOGE  
95540 MERY SUR OISE

Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur DIDIER HAMON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival d'Auvers-sur-Oise, créé en 1981, propose une programmation de concerts de musique classique par des interprètes de renommée nationale et internationale et des jeunes talents dans des lieux patrimoniaux du Val-d'Oise. Chaque année, le festival passe commande auprès d'un compositeur invité et accueille les œuvres d'un plasticien. Depuis 1990, le festival accompagne également un jeune ensemble en résidence (avec production et diffusion d'un enregistrement original sur son label DiscAuverS).

Le festival organise des actions de sensibilisation auprès de divers publics (scolaires, détenus, patients du centre hospitalier, résidents d'un EHPAD, concerts décentralisés dans des ESAT, des écoles, collèges et lycées) ainsi que depuis 2007 un atelier de formation tout au long de l'année "L'Orgue Aux Enfants" à Auvers-sur-Oise.

En 2023, 26 concerts ont été donnés dans 9 villes et villages du Val-d'Oise devant 8 910 spectateurs (77% de taux de remplissage). Le jeune artiste en résidence était le pianiste Illia Ovcharenko et le festival a accueilli le compositeur Benjamin Attahir. Un total de 120 heures d'actions de sensibilisation a été mené

dont un partenariat avec les lycées Camille Pissarro de Pontoise et Camille Claudel de Vauréal. L'édition 2024 se déroulera du 29 mars au 19 septembre pour 29 concerts dans 12 villes et villages du Val-d'Oise ainsi qu'un concert à la salle Cortot à Paris (concert prélude avec le jeune pianiste en résidence Simon Karakulidi). La compositrice invitée est Elise Bertrand. Les actions de sensibilisation se poursuivront.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et des coûts de structure dépassant le taux autorisé.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- PONTOISE
- EPIAIS-RHUS
- HEROUVILLE
- LABBEVILLE
- LIVILLIERS
- VALLANGOUJARD
- L'ISLE-ADAM
- AUVERS-SUR-OISE
- BUTRY-SUR-OISE
- MERY-SUR-OISE
- VALMONDOIS
- CHAUSSY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	318 000,00	34,81%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	90 000,00	9,85%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	198 500,00	21,73%	Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	27 500,00	3,01%
Dépenses actions culturelles	30 000,00	3,28%	Subvention État (sollicitée) : culture justice	6 000,00	0,66%
Dépenses de communication	64 000,00	7,01%	Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	230 000,00	25,18%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	303 000,00	33,17%	Subvention EPCI (sollicitée) : CCSI	20 000,00	2,19%
Total	913 500,00	100,00%	Subvention Ville 1 (sollicitée) : L'Isle Adam	2 500,00	0,27%
			Autres financements : Chateau d'Auvers-sur-Oise	3 500,00	0,38%
			Sociétés civiles	10 000,00	1,09%
			Partenaires privés	388 000,00	42,47%
			Recettes propres	136 000,00	14,89%
			Total	913 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079710 - Aide aux festivals - COLLECTIF FRANCILIEN DE MUSIQUES DE PATRIMOINE ET DE CREATION - FESTIVAL OUVERTURES - CP mars 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	107 000,00 € TTC	29,91 %	32 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>32 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF FRANCILIEN DE MUSIQUES PATRIMOINE ET CREATION  
Adresse administrative : 10 RUE COQUILLIERE  
75001 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE FRISCH, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival OuVERTures est né en juin 2020 de la volonté collective de 10 ensembles franciliens membre de la FEVIS en réponse à la crise du Covid-19. Les ensembles ont choisi d'organiser des concerts dans des espaces verts et des lieux de patrimoine : lieux de vie, lieux de loisirs, lieux de nature... autant d'espaces prisés des familles et des publics les plus variés dans lesquels la musique s'invite le temps d'une après-midi ou d'une soirée pour aller à la rencontre de nouveaux auditeurs. Lors de chaque concert, les artistes échangent avec les spectateurs sur leur métier et les programmes et esthétiques proposés. Les concerts sont gratuits (ou seulement au coût de visite pour certains lieux). Depuis l'édition 2023, le festival est porté par une structure créée spécifiquement, le Collectif francilien de musiques de patrimoine et de création.

Lors de l'édition 2023, ce sont 16 ensembles vocaux et/ou instrumentaux qui ont participé à ce festival en présentant 42 concerts dans une trentaine de lieux disséminés sur tout le territoire régional.

L'édition 2024 se déroulera de fin juin à mi-septembre. La programmation est en cours d'élaboration par chacun des ensembles et les contacts sont pris avec les parcs et lieux patrimoniaux.

Parmi les ensembles participant à l'édition 2024, on peut citer Court-circuit, Ensemble 2e2m, Ensemble Diagolos, Le Cercle de l'Harmonie, Le Baroque Nomade, Ensemble Zellig, Ensemble Sequenza 9.3, TrioPolycordes, Pulcinella, Les Epopées, Les Paladins, La Tempesta, Alla Francesca, TM+, Kantika, Discantus.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	78 000,00	72,90%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	3 500,00	3,27%
Dépenses actions culturelles	10 000,00	9,35%
Dépenses de communication	1 000,00	0,93%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	14 500,00	13,55%
Total	107 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	32 000,00	29,91%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	15 000,00	14,02%
Sociétés civiles	6 000,00	5,61%
Recettes propres	54 000,00	50,47%
Total	107 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079713 - Aide aux festivals - FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE - FESTIVAL DES CULTURES JUIVES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	115 500,00 € TTC	8,66 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FONDS SOC JUIF UNIF

Adresse administrative : 39 RUE DE BROCA  
75005 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ARIEL GOLDMANN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2005 à l'initiative du Fonds Social Juif Unifié (FSJU) et des mairies des 3e et 4e arrondissements de Paris, le Festival des Cultures Juives existe depuis 18 ans. À travers sa programmation pluridisciplinaire à dominante musicale axée sur le patrimoine culturel juif et la création contemporaine, la manifestation cherche à faire découvrir la richesse et la diversité des cultures juives dans différents lieux de la capitale.

En 2023, la 18e édition du Festival des Cultures Juives s'est tenue du 15 au 29 juin sur le thème "Itinérances", autour des trajectoires des cultures juives, de l'Europe de l'Est à l'Afrique du Nord en passant par l'Europe du Sud et l'Afrique subsaharienne, et visant le dialogue entre les cultures séfarade et ashkénaze, judéo-arabe et yiddish. Le programme était axé sur la créativité et la diversité des expressions artistiques, avec huit créations. 17 concerts ont eu lieu, dont une représentation de l'Orchestre arabo-andalou de Fès qui viendra présenter une création. Le festival a noué de nouveaux partenariats avec la Maison de l'Amérique Latine, la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, la Maison de Victor Hugo et le Sunset Sunside.

La 19e édition du festival se tiendra du 16 au 27 juin 2024, sur le thème « Paroles » en lien avec la

grande place de l'oralité dans les cultures juives et leur transmission. Le concert d'ouverture sera une création originale autour des chants et paroles séculaires d'Afrique du Nord, des Balkans et de la Mer Egée, du trio d'André Manoukian et d'invités (Dafné Kritharas, Aurélie Saada). Le festival projette d'organiser une olympiade culturelle avec 3 conférences / rencontres autour du thème « sport et cultures juives ». 5 créations sont prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

 DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	30 000,00	24,90%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	34 000,00	28,22%
Dépenses actions culturelles	1 500,00	1,24%
Dépenses de communication	32 500,00	26,97%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	22 500,00	18,67%
<b>Total</b>	<b>120 500,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	15 000,00	12,45%
Subvention Ville de Paris (A)	15 000,00	12,45%
Subvention Mairie de Paris Centre (S)	5 000,00	4,15%
Partenaires privés (S)	26 000,00	21,58%
Partenaires privés (S)	30 000,00	24,90%
Recettes propres	29 500,00	24,48%
<b>Total</b>	<b>120 500,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX079714 - Aide aux festivals - KIOSQUORAMA - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	57 010,00 € TTC	29,82 %	17 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>17 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : KIOSQUORAMA

Adresse administrative : 10 PASSAGE DES ABBESSES  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ERIC PETROTTO, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 27 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Kiosquorama est l'éco-festival musical francilien de la rentrée. Créé en 2007, il est né de l'envie de redonner vie à la tradition des kiosques à musique dans les squares et jardins publics. Gratuit et itinérant, le festival a lieu chaque week-end du mois de septembre jusqu'à début octobre, et invite des artistes à se produire en plein air devant un public varié. Depuis sa création, le festival propose une programmation riche et exigeante mêlant des talents émergents aux côtés d'artistes confirmés. En 15 ans, le festival a organisé près de 150 dates, visité 22 sites en France et en Europe, accueilli plus de 260 artistes et plus de 120 000 spectateurs.

L'édition 2023 s'est déroulée sur les 4 week-ends de septembre. 12 plateaux ont été programmés avec entre autres des spectacles représentant une diversité de genres, formes et esthétiques des musiques actuelles : pop, hip-hop, jazz, DJ set, rock avec une fréquentation en hausse par rapport à l'année précédente.

L'édition 2024 se déroulera sur 6 jours avec des spectacles notamment de Clou, Jann Baudry, Joel Jacoulet, Billets d'Humeur et Louise Combier, à Paris, Taverny et Saint-Ouen. La place sera donnée comme à l'habitude à l'émergence et à des associations œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et du développement durable. De nombreux stands seront tenus dans le village éco-citoyen du

festival par des exposants ayant vocation à avoir un impact positif sur l'environnement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- TAVERNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	16 580,00	29,08%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	27 430,00	48,11%
Dépenses actions culturelles	500,00	0,88%
Dépenses de communication	5 000,00	8,77%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 500,00	13,16%
Total	57 010,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	17 000,00	29,82%
Ville de Paris (A)	5 500,00	9,65%
Ville de Taverny (A)	10 500,00	18,42%
Aides publiques à l'emploi (A)	17 605,00	30,88%
Sacem (A)	3 000,00	5,26%
Recettes propres	3 405,00	5,97%
<b>Total</b>	<b>57 010,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX079723 - Aide aux festivals - COMPAGNIE DES CONTRAIRES - SILLON D'ART - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	26 668,00 € TTC	30,00 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			8 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE DES CONTRAIRES  
Adresse administrative : 37 RUE DU GENERAL LECLERC  
78570 CHANTELOUP LES VIGNES  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur FRANCOIS BEBIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Fondée en 1991 par Neusa Thomasi, la Compagnie des Contraires est une association destinée à l'action culturelle et éducative itinérante, qui associe création théâtrale, cirque social, éducation populaire, théâtre interactif et théâtre de prévention. Le festival de cirque "Sillon d'Art" a été créé en 2017 pour combler le manque d'accès à la culture pour tous sur la ville de Chanteloup-Les-Vignes, où la compagnie était historiquement implantée. La compagnie a déménagé son chapiteau de 250 places en septembre 2023 pour la commune de Limay, dans le cadre d'une convention tripartite avec les villes de Limay et Mantes-la-Ville.

L'édition 2023 du festival s'est tenue du 21 juin au 2 juillet à Chanteloup-les-Vignes, Limay, Sartrouville, Mantes-la-Ville, et Maurepas, avec 3 spectacles différents pour un total de 6 représentations, dont la création UN SOUFFLE, UNE OMBRE, UN RIEN... de la compagnie L'Autre Face des contraires, en résidence au chapiteau de la Compagnie des Contraires en mars et avril 2023. Se sont ajoutées 3 représentations exceptionnelles à Mantes-la-Ville, Limay et Maurepas. Des ateliers de cirque ont été menés le week-end du 24 et 25 juin en amont des représentations qui ont touché 900 personnes.

L'édition 2024 aura lieu du 16 au 20 mai. 6 spectacles et 8 représentations sont prévus (dont 3 scolaires),

à Limay, Porcheville (78), ainsi qu'à Colombes (92), Saint-Denis (93) et dans un institut médicoéducatif à Paris. Elle proposera la création EPHEMERE de la Compagnie Maison du Cirque qui sera en résidence du 1er au 15 mai. Suite au déménagement du chapiteau à Limay, de nouveaux partenariats sont en développement, notamment avec les lycées de Porcheville et Limay. 680 heures d'actions sont prévues auprès de publics, habitants de quartiers prioritaires, personnes en situation de handicap, scolaires, etc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

LIMAY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	18 215,00	68,30%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	3 485,00	13,07%
Dépenses de communication	1 300,00	4,87%
Coûts de structure	3 668,00	13,75%
Total	26 668,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	8 000,00	30,00%
Subvention Etat DRAC IDF (A)	5 000,00	18,75%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (A)	5 000,00	18,75%
Subvention Commune de Chanteloup-Les-Vignes (A)	5 000,00	18,75%
Autres subventions (S)	3 668,00	13,75%
Total	26 668,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079744 - Aide aux festivals - ASSOCIATION LE MOULIN JAUNE EN FÊTES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	101 500,00 € HT	9,85 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION LE MOULIN JAUNE EN FETES

Adresse administrative : 1 SENTE DU MOULIN NICOLE  
77580 CRECY LA CHAPELLE

Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ELENA USHAKOVA, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Fondateur du Moulin Jaune il y a 22 ans, Slava Polunin (le célèbre clown Slava) a créé ce festival original en 2013 à Crécy-la-Chapelle en Seine-et-Marne, qui associe le spectacle vivant à la découverte du jardin du Moulin Jaune labellisé « jardin remarquable » et « patrimoine régional d'Île-de-France ». Sa programmation originale mêle performances, ateliers participatifs et créatifs et installations d'œuvres plastiques inédites dans le jardin. Plus qu'une succession de spectacles, le public est invité à participer, à déambuler et s'immerger dans les multiples espaces poétiques du jardin, devenant lui-même cocréateur de l'événement et acteur du jardin-théâtre aux côtés d'artistes. Musiciens, acrobates, danseurs, performeurs, magiciens, clowns mais aussi cuisiniers, couturiers, designers et jardiniers, en résidence ou invités pour l'occasion, proposent aux visiteurs -enfants et adultes- des situations, des ateliers et des numéros qui dialoguent poétiquement avec la nature et les ambiances du jardin selon un thème toujours inédit. Cet effacement des limites entre acteurs et spectateurs, espaces scéniques et jardin, spectacle et réalité, jardin naturel et land art, est une des dimensions originales du Moulin Jaune et l'une des sources de l'émerveillement qu'il procure chez les visiteurs de tous âges, « Ici on est ailleurs ». Depuis 2022, le

festival s'est progressivement décalé du printemps vers l'été afin de toucher un public plus large et de s'inscrire dans le contexte des « Jardins ouverts en Île-de-France » initiés par la région Île-de-France.

En 2023, la 10e édition du festival s'est déroulée autour de plusieurs week-ends dont un consacré à la danse et un second aux jeux nautiques, avec la mise en scène d'embarcations créatives, de concerts flottants et autres inventions aquatiques. L'accent a été mis sur les artistes en résidence (dont de nombreux ukrainiens et russes en exil) et les pratiques amateurs. Le festival du Moulin Jaune a réuni 4 611 spectateurs, quelques places ont été vendues par le biais du Pass Culture.

Pour 2024, le Moulin Jaune organise le festival pendant les 3 week-ends de juillet-août de l'Olympiade culturelle du samedi 27 juillet au dimanche 11 août. Le festival va approfondir et développer l'un des thèmes de 2023 à savoir les jeux nautiques qui font écho aux cérémonies d'ouverture et de fermeture des JOP qui se dérouleront sur l'eau et à l'organisation en Seine-et-Marne des épreuves d'aviron et de canoë-kayak. La Compagnie IlloTopie et ses embarcations seront à nouveau invitée et des régates seront proposées dans la tradition des villes d'eau (courses des baignoires de l'Isle-Adam, joutes folles de Sète ou Vogalonga vénitienne). Le festival insiste aussi sur le développement durable qui se caractérise dans ce cas par la découverte patrimoniale et naturelle de la rivière du Grand Morin, révélant ainsi les sources d'énergie durable que l'eau et le mouvement dansé peuvent engendrer de manière ludique et festive. Un évènement commun, impliquant un ou plusieurs artistes majeurs de la galerie d'art contemporain, est imaginé en partenariat avec la Galleria Continua, localisé également dans des moulins du Grand Morin. Enfin, en termes d'actions culturelles, des échanges sont en cours notamment avec le lycée professionnel du Gué à Tresmes et l'école d'architecture de Paris-Villette. Des dessins de maisons qui flottent ont d'ores et déjà été produits (dessins collages et textes) par des élèves des vacances apprenantes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

CRECY-LA-CHAPELLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	50 500,00	47,42%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	14,08%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	25 500,00	23,94%	Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	7 500,00	7,04%
Dépenses actions culturelles	2 500,00	2,35%	Subvention EPCI CCCPB (sollicitée)	3 000,00	2,82%
Dépenses de communication	8 000,00	7,51%	Subvention Ville de Crécy la Chapelle (sollicitée)	1 000,00	0,94%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 000,00	18,78%	Recettes propres	80 000,00	75,12%
Total	106 500,00	100,00%	Total	106 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079749 - Aide aux festivals - BLUES SUR SEINE - TRACTEURS BLUES - CP MARS  
2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	275 200,00 € HT	10,90 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : BLUES SUR SEINE

Adresse administrative : 28 RUE DE LORRAINE  
78200 MANTES LA JOLIE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CHANTAL CIPPELETTI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 1999, le festival Blues sur Seine se produit sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. L'association s'est donnée pour objectif de tisser du lien social sur le territoire du Val-de-Seine en développant un projet artistique, éducatif et social autour du blues et des musiques afro-américaines. Elle propose des concerts mélangeant des artistes de renommée internationale et des artistes français, des artistes confirmés, mais aussi des artistes émergents, notamment à travers l'organisation d'un tremplin.

Conscient que Blues sur Seine ne permettait pas d'aller à la rencontre de tous les publics, l'association a créé en 2016 Tracteur Blues, festival itinérant, familial, estival et gratuit. Le plateau scénique est déplacé chaque jour de commune en commune grâce à un tracteur. Plusieurs groupes se succèdent dans la même journée : d'abord un spectacle jeune public, suivi de concerts. À travers ce dispositif, il s'agit également d'avoir une offre et une animation de village adaptées aux communes rurales. De plus, les choix artistiques font la part belle à la programmation des artistes du territoire, professionnels et amateurs. L'édition Blues sur Seine 2023 s'est tenue du 15 au 26 novembre. Outre les 20 concerts, des actions en milieux scolaires et sociaux ont été programmées : ateliers d'initiation musicale auprès de 12 classes du

primaire, 12 concerts et rencontres avec des artistes de la programmation, 2 représentations jeune public pour 4 classes de primaire et 3 concerts dans des structures médico-sociales. Des rencontres musicales / concert auprès de 150 élèves des lycées Jean Rostand et Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie ont été organisées.

En 2023, 6 concerts Tracteur Blues ont été organisés les 2 et 3 juin à Médan et Breuil-Bois-Robert.

Le prochain festival Blues sur Seine, qui célébrera ses 25 ans, se déroulera en novembre 2024, du 14 au 24 novembre.

L'édition du Tracteur Blues aura lieu les 24 et 25 mai et prévoit pour chaque journée (la première à Montallet-le-Bois, la seconde à Arnouville) un spectacle jeune public suivi de 3 concerts différents. Les comités des fêtes des villages seront mis à profit, notamment pour la restauration sur place. Un « village artisans » sera également mis en place afin de mettre en avant des produits du terroir et issus de l'artisanat local. Au total, les deux événements prévoient d'attirer 5 000 personnes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

- ─ BUCHELAY
- ─ FOLLAINVILLE-DENNEMONT
- ─ GUERVILLE
- ─ MAGNANVILLE
- ─ MANTES-LA-JOLIE
- ─ MANTES-LA-VILLE
- ─ ROSNY-SUR-SEINE
- ─ AUBERGENVILLE
- ─ MEZY-SUR-SEINE
- ─ ACHERES
- ─ ARNOUVILLE-LES-MANTES
- ─ BREUIL-BOIS-ROBERT
- ─ CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- ─ EPONE
- ─ FONTENAY-SAINT-PERE
- ─ GARGENVILLE
- ─ ISSOU
- ─ LIMAY
- ─ MONTALET-LE-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	89 680,00	32,59%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	30 000,00	10,90%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	111 690,00	40,59%	Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	30 000,00	10,90%
Dépenses de communication	18 830,00	6,84%	Subvention CU GPSEO (A)	95 000,00	34,52%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	55 000,00	19,99%	Subvention Communes : Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay, Conflans, Aubergenville, Follainville, Fontenay-Saint-Père, Mezy-sur-Seine, Arnouville, Montallet, Gargenville, Rosny, Hargeville (A)	58 000,00	21,08%
Total	275 200,00	100,00%	Sociétés civiles	5 000,00	1,82%
			Partenaires privés (A)	6 000,00	2,18%
			Recettes propres	44 200,00	16,06%
			CNM (S)	7 000,00	2,54%
			Total	275 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079764 - Aide aux festivals - COLLECTIF ESSONNE DANSE - FESTIVAL ESSONNE DANSE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	212 000,00 € TTC	14,15 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF ESSONNE DANSE

Adresse administrative : PLACE MARCEL CARNE  
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur REGIS FERRON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Collectif Essonne Danse, association fondée en 2000, rassemble 18 structures culturelles du Département de l'Essonne (structures labélisées, théâtres municipaux, structures hospitalières, services culturels).

Le collectif organise le festival Essonne Danse (anciennement Rencontres Essonne Danse) qui propose une programmation révélatrice de la diversité chorégraphique contemporaine à destination du tout public et jeune public. Chaque année, le festival accueille pendant un mois des compagnies locales et internationales dans une vingtaine de lieux de diffusion du département et une compagnie en résidence. Outre la diffusion de spectacles, des actions culturelles, des stages, des rencontres professionnelles et des temps d'échanges sont proposés à chaque édition. Une collaboration artistique avec l'université d'Evry a été mise en place et représente plus de 230 heures d'intervention.

L'édition 2023 a marqué la clôture de la collaboration artistique avec la compagnie Lamento du chorégraphe Sylvère Lamotte. En 2024, une nouvelle collaboration débutera avec la chorégraphe Béatrice Massin et sa compagnie les Fêtes Galantes. Cette résidence se déployera jusqu'en 2025, avec le soutien de la DRAC Île-de-France et du Département de l'Essonne. L'édition de 2023 a rassemblé une

trentaine de compagnies de danse contemporaine aux influences et esthétiques variées, pour une cinquantaine de représentations et environ 9 300 spectateurs dont 3 400 scolaires.

La prochaine édition, qui aura lieu du 7 mars au 25 mai 2024, accueillera dans une vingtaine de lieux culturels du Département de l'Essonne plus de 26 compagnies de rayonnement international, national et local : Bintou Dembélé, Jean-Claude Gallotta, Mickaël Phelippeau, Kader Attou, Stéphanie Fuster... Dans le cadre de sa première année de résidence, la compagnie Les Fêtes Galantes diffusera la création ABACA. Le festival se prolongera cette année dans le cadre de l'Olympiade culturelle par des propositions chorégraphiques dans l'espace public de mai à juillet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	167 650,00	73,85%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	6 165,00	2,72%
Dépenses actions culturelles	11 963,00	5,27%
Dépenses de communication	5 150,00	2,27%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	36 072,00	15,89%
Total	227 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals (sollicitée)	45 000,00	19,82%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	20 000,00	8,81%
Subvention État (sollicitée)	4 500,00	1,98%
Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)	45 000,00	19,82%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	1 000,00	0,44%
Recettes	111 350,00	49,05%
Adhésions	150,00	0,07%
Total	227 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079767 - Aide aux festivals - L ETE PARISIEN - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 406 566,00 € HT	7,11 %	100 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			100 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L'ETE PARISIEN

Adresse administrative : 106 RUE BRANCION  
75015 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CATHERINE SUEUR, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 1990, le Festival Paris l'Eté anime la période estivale en proposant chaque année de grands rendez-vous artistiques et culturels à Paris et dans toute la région Île-de-France. En 2017, Paris Quartier d'Eté est devenu le Festival Paris l'Eté et s'est vu insuffler une nouvelle dynamique sous la direction artistique de Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel. Théâtre, danse, cirque, arts de la rue, musique et performances s'emparent de lieux connus ou atypiques, en intérieur comme en extérieur, dans un esprit festif et convivial. Depuis 6 ans, le festival a comme quartier général le lycée Jacques Decour situé dans le 9e arrondissement de Paris.

La dernière édition du festival, du 10 au 30 juillet 2023, a mis en avant la danse (environ un tiers de la programmation) ainsi que la dimension internationale (6 pays étrangers accueillis : Israël, Etats-Unis, Finlande, Argentine, Norvège et Allemagne). Les 58 représentations (18 propositions artistiques) ont réuni 48 000 spectateurs. Le festival s'est emparé du musée du Louvre, de la Gare Montparnasse, des Beaux-Arts de Paris, de la Monnaie de Paris, des Berges de Seine, de l'Abbaye de Port-Royal, du lycée Jacques Decour... en s'étendant une nouvelle fois en région (Magny-les-Hameaux, Pantin, Epinay-sur-Seine, Les Lilas, Chamarande).

L'édition 2024 du festival Paris l'Eté sera une édition spéciale en raison des Jeux Olympiques et

Paralympiques, à savoir peu de lieux partenaires, d'espace public et une temporalité décalée et raccourcie. Le festival, qui aura lieu du 1er au 16 juillet, se déroulera principalement au sein du lycée Jacques Decour avec plusieurs scènes pour accueillir des concerts, de la danse, des lectures, mais aussi des œuvres plastiques dans la cour d'honneur. L'évènement central de cette édition qui se fera avec la complicité du chorégraphe Olivier Dubois est PODIUM une performance jonglant entre l'art et le sport avec un processus de création participatif au long cours regroupant 100 amateurs autour de 4 sports olympiques (escrime, gymnastique rythmique, escalade et lutte gréco-romaine). Parmi les autres spectacles prévus au programme, on retrouve la dernière création d'Amala Dianor, LOVE YOU, DRINK WATER (danse et musique live), celle de Leila Ka, BOUFFEES / C'EST TOI QU'ON ADORE (danse), REFUGIONS-NOUS de la compagnie La Mondiale Générale (cirque) et une exposition de la Compagnie 14:20 (magie nouvelle). La dernière édition de Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel se clôturera avec un Battle of Styles à la Maison de la Radio. Les trois projets satellites en milieu scolaire seront menés tout au long de l'année 2023-2024 : TUMULTES (exploration théâtrale avec 6 classes de la cité scolaire Jacques Decour), LA MÉLEE (enquête sur les inégalités de genre dans le sport à travers l'écriture et le théâtre avec une classe du lycée professionnel Beaugrenelle) et le LABO (atelier de théâtre avec un groupe d'élèves volontaires du lycée Jacques Decour aboutissant à une création théâtrale). Pour l'année 2023-2024, le Rectorat ouvre une option théâtre au lycée Jacques Decour, en partenariat avec le festival Paris l'Eté et la compagnie de Lorraine de Sagazan.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

 REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	408 999,00	29,08%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	100 000,00	7,11%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	539 987,00	38,39%	Subvention Etat DRAC IDF (acquise)	350 000,00	24,88%
Dépenses actions culturelles	21 000,00	1,49%	Subvention Etat DRAC IDF Olympiade Culturelle (sollicitée)	25 000,00	1,78%
Dépenses de communication	155 978,00	11,09%	Subvention État COJO (sollicitée)	50 000,00	3,55%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	280 602,00	19,95%	Subvention Ville de Paris (acquise)	785 000,00	55,81%
Total	1 406 566,00	100,00%	Partenaires privés (sollicitée)	13 000,00	0,92%
			Recettes propres	83 566,00	5,94%
			Total	1 406 566,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079769 - Aide aux festivals - LE TEMPS DES RUES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	143 000,00 € TTC	15,38 %	22 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			22 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE TEMPS DES RUES

Adresse administrative : 206 QUAI DE VALMY  
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur DAVID LOPEZ, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 13 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'association Le temps des rues organise depuis 1997 le festival Printemps des Rues en mai dans les 10e et 18e arrondissements de Paris. En 2019, le festival s'est étendu au 19e arrondissement. Des collaborations sont nouées avec des structures socioculturelles, des associations de quartier, des artistes et des établissements scolaires, en essayant de rayonner en amont et en aval de la manifestation. Ce festival, gratuit, vise d'une part à programmer des spectacles fixes ou mobiles dont l'essentiel se passe dans la rue, en sensibilisant les citoyens à la pratique artistique, et d'autre part à développer une synergie entre artistes, public et associations pour stimuler la vie culturelle et réactiver l'espace urbain. Il soutient également des résidences d'artistes avec l'aide de la Drac Île-de-France et de la mairie de Paris. L'association est membre de la Fédération des arts de la rue.

En 2023, la 26e édition du Printemps des Rues a réuni environ 3 000 spectateurs sur les 36 représentations programmées autour de 9 sites parisiens. La prochaine édition, qui aura lieu les 24 et 25 mai 2024, accueillera entre autres plusieurs parcours de femmes. Tout d'abord, une jeune compagnie Notre Insouciance (en résidence d'artiste) avec leur dernière création. Ensuite, la compagnie Les Fugaces avec leur déambulation, La Ronde qui parle du harcèlement et de la résilience, la Compagnie Raoui avec Nenna qui fera le pont entre la France et l'Algérie à la recherche de la recette de sa grand-mère, la

compagnie Le Temps des Choses avec QUYAND J'ETAIS BLANCHE, récit autobiographie d'une danseuse métisse qui se percevant "comme une Suisse" débarque un jour à Dakar, où sa couleur de peau brutalement s'impose, et enfin la compagnie Mehdi, des danseuses de cultures différentes, réunies autour du hip hop dans Meridio. D'autres propositions seront plus axées sur le sport, comme 2//BARRES de Gongle autour de la pratique du workout. Un travail de sensibilisation contre le harcèlement et la violence sera mené au lycée Colbert (Paris 10) par la compagnie Notre Insouciance.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	70 100,00	48,01%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	42 800,00	29,32%
Dépenses actions culturelles	3 000,00	2,05%
Dépenses de communication	11 900,00	8,15%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	18 200,00	12,47%
Total	146 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	17,12%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	15 000,00	10,27%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	106 000,00	72,60%
Total	146 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079771 - Aide aux festivals - ASSOCIATION JEUNES TALENTS - FESTIVAL EUROPEEN JEUNES TALENTS - CP mars 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	146 100,00 € HT	15,74 %	23 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>23 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION JEUNES TALENTS

Adresse administrative : 4 RUE SCHUBERT  
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PHILIPPE HERSON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival est dédié aux jeunes artistes musiciens et chanteurs classiques en début de carrière. Le Festival propose des concerts de musique classique dans toute sa diversité, du baroque au contemporain en passant par le jazz et les musiques du monde. Il se déroule principalement à Paris ainsi qu'un développement dans la Région, notamment en Seine-et-Marne. Le prix des places est très abordable. Des « journées de découvertes musicales » sont proposés auprès de 80 enfants de centres de loisirs des 18e et 20e arrondissements de Paris.

En 2023, le festival a proposé 26 concerts dont 11 gratuits réunissant 77 artistes avec un taux de remplissage moyen de 41% par concert payant. 18 compositrices ont été programmées.

Pour l'édition 2024, 73 musiciens sont programmés autour de 25 concerts dont 12 gratuits. 2 concerts sont prévus dans un hôpital et en EHPAD et 8 journées de découverte musicale seront organisées à destination d'enfants des centres de loisirs de Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- MONTEREAU-FAULT-YONNE
- MEAUX
- TRILPORT
- RAMBOUILLET
- COLOMBES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	48 673,00	32,86%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	21 466,00	14,49%
Dépenses actions culturelles	13 005,00	8,78%
Dépenses de communication	35 729,00	24,12%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	29 227,00	19,73%
Total	148 100,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	16,88%
Subvention Etat DRAC Île-de-France (sollicitée)	5 000,00	3,38%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	15 000,00	10,13%
Subvention Ville de Château-Thierry (sollicitée)	2 000,00	1,35%
Subvention autres villes d'Île-de-France (sollicitée)	4 000,00	2,70%
Partenaires privés	70 350,00	47,50%
Recettes propres	26 750,00	18,06%
Total	148 100,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079773 - Aide aux festivals - COOPERATIVE DE RUE ET DE CIRQUE - CP MARS  
2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	673 500,00 € HT	19,30 %	130 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>130 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COOP DE RUE ET DE CIRQUE

Adresse administrative : 11 RUE CAILLAUX  
75013 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur REMY BOVIS, Gérant

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis sa création en 2005, la Coopérative De Rue et De Cirque (2r2C), scène conventionnée par la DRAC Île-de-France, soutient le cirque de création et les arts en espace public. Son projet s'articule autour de 3 axes : le soutien à la création, la diffusion et l'accompagnement. La saison se structure autour de 2 temps forts : Mégawatt, un printemps de spectacles en espace public et Village de Cirque, festival sous chapiteau du cirque sous toutes ses formes qui a lieu à l'automne sur la pelouse de Reuilly à Paris. Par ailleurs, depuis 2018, la coopérative a initié un nouveau volet d'activités en Seine-et-Marne qui prend la forme de résidences artistiques en milieu rural et un temps fort de diffusion arts de la rue/cirque We Cirk.

En 2023, la saison de spectacle de 2R2C a réuni 13 260 spectateurs pour 127 représentations publiques. 2023 aura été l'année de l'ouverture tant attendue de RueWATT, fabrique artistique pour la rue, le cirque et l'espace public située dans le 13e arrondissement de Paris qui a donné une nouvelle identité à la saison de printemps dans l'espace public : MégaWATT (52 représentations gratuites). La cinquième édition de We Cirk, qui a eu lieu le 1er juillet dans le parc du Château de Quincy-Voisins en Seine-et-Marne, a accueilli 8 représentations gratuites et la 19e édition du festival Village de Cirque a quant à elle

accueilli 14 compagnies pour 43 représentations sur la Pelouse de Reuilly. 2024 sera la deuxième année d'exploitation de RueWATT qui accueille plusieurs types de résidences : des résidences ouvertes (soutien financier), des résidences accompagnées (soutien financier et suivi en diffusion) et des résidences sèches pour les sociétaires (mise à disposition d'espaces). La saison sera articulée autour des temps forts de programmation au printemps et à l'automne : MégaWATT, We Cirk #6, L'Olympiade culturelle (projet CORPS ENGAGES qui implique amateurs et personnes en situation de handicap) et Village de Cirque #20. La Pelouse de Reuilly étant réquisitionnée par l'armée pour les JOP entre mai et septembre, la prochaine édition de Village de Cirque prendra une forme différente encore en cours de définition. Une programmation de spectacles aura lieu entre le 14 et le 29 septembre 2024 exceptionnellement dans et autour de RueWATT. Cette édition est pour une large part construite en espace public, jouant de la ville et des espaces à investir : parcs, rues, places, représentations en fixe, performances in situ ou déambulations. L'installation de chapiteau(x) est à encore à l'étude. Enfin, l'équipe de la coopérative s'est engagée dans une phase de transition et de réflexion avec le départ annoncé de son fondateur Rémy Bovis, fin 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Au regard du caractère exceptionnel du festival sur sa dimension artistique et culturelle, son envergure, la visibilité régionale, les retombées économiques comme touristiques, la Région est le partenaire public principal du festival avec un soutien exceptionnel.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- THOMERY
- COLLEGIEN
- QUINCY-VOISINS
- LIVRY-GARGAN
- CACHAN
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	285 000,00	42,32%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	130 000,00	19,30%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	107 000,00	15,89%	Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	70 000,00	10,39%
Dépenses actions culturelles	69 000,00	10,24%	Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	3 000,00	0,45%
Dépenses de communication	63 500,00	9,43%	Subvention Ville de Paris (acquise)	435 000,00	64,59%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	149 000,00	22,12%	Aides publiques à l'emploi (acquise)	8 000,00	1,19%
Total	673 500,00	100,00%	Partenaires privés (acquise)	8 000,00	1,19%
			Recettes propres	19 500,00	2,90%
			Total	673 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079777 - Aide aux festivals - SEBULBA - LA DOUVE BLANCHE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	435 661,00 € HT	3,44 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SEBULBA

Adresse administrative : 44 ROUTE DE LORREZ-LE-BOCAGE  
77620 EGREVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE SOPHIE FRIGNET DES PREAUX, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 13 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival LA DOUVE BLANCHE a été créé en 2014 afin de faire revivre un lieu d'exception, le château d'Egreville situé en Seine-et-Marne et dynamiser l'offre culturelle sur un territoire rural ne possédant pas de manifestation de ce type. L'événement associe musique et gastronomie grâce à l'alliance des équipes de l'association Sebulba et du label Animal Records & Kitchen. Sur les 2 scènes de la Douve Blanche, se succèdent artistes, émergents ou confirmés, locaux ou internationaux, dans une programmation inclusive et paritaire. Des stands de prévention et de sensibilisation contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels sont animés par des bénévoles. Sur le territoire, des actions de sensibilisation artistique seront organisées dans des lycées de Seine-et-Marne. Le festival est partenaire du dispositif les « Amplifiés » porté par la Communauté d'Agglomération Melun — Val-de-Seine et programme chaque année un groupe lauréat de ce tremplin inter lycées.

L'édition 2023 s'est tenue du 7 au 9 juillet et a proposé 31 concerts d'électro, rap, pop, rock... rassemblant 2 500 spectateurs. Le public est toujours majoritairement composé de personnes ayant entre 25 et 35 ans avec une tendance à rajeunir. Le pass culture facilite l'accès du jeune public au festival.

La Douve Blanche fêtera son dixième anniversaire lors de la prochaine édition prévue du 5 au 7 juillet 2024, avec 31 concerts de prévus (Jeanne Added, Voyou, Kalia...). Des rencontres seront organisées

pour les musiciens amateurs du territoire. Un partenariat est en cours de réflexion avec le lycée Etienne Bézout à Nemours et avec le CFA IMA du pays de Montereau pour recruter des cuisiniers, serveurs et commis.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

EGREVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	118 750,00	26,95%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	254 642,00	57,79%
Dépenses actions culturelles	10 200,00	2,31%
Dépenses de communication	24 000,00	5,45%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	33 069,00	7,50%
Total	440 661,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	20 000,00	4,54%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	20 000,00	4,54%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	20 000,00	4,54%
Subvention EPCI Gâtinais Val de Loing (sollicitée)	5 000,00	1,13%
Subvention Ville Egreville (sollicitée)	4 000,00	0,91%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	10 000,00	2,27%
Sociétés civiles (sollicitée)	29 000,00	6,58%
Partenaires privés (sollicitée)	50 100,00	11,37%
Recettes propres	282 561,00	64,12%
Total	440 661,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079779 - Aide aux festivals - FESTIVAL DJANGO REINHARDT - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 388 500,00 € HT	4,61 %	64 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			64 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FESTIVAL DJANGO REINHARDT

Adresse administrative : 5 RUE VICTOR CHEVIN  
77920 SAMOIS S/SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-PIERRE GUYARD, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival Django Reinhardt est né en 1968 en hommage au guitariste Django Reinhardt inhumé au petit cimetière de Samois-sur-Seine en Seine-et-Marne. Le festival, géré par une association loi 1901, a accueilli les plus grands noms du jazz depuis sa création et ouvre sa scène pendant 5 jours aux musiques du monde et aux musiques actuelles, ainsi qu'à de jeunes talents issus du jazz manouche. Suite à une inondation en 2016 du site historique du festival situé à Samois-sur-Seine, celui-ci a du déménager au Parc du Bois d'Hyver à Fontainebleau. Le festival se déroule désormais sur 3 lieux : Samois-sur-Seine, berceau du festival, le camping de Samoreau, « off du festival », où dans une atmosphère unique, des fans et guitaristes de tous horizons se retrouvent pour des jam sessions, et enfin dans le Parc du Château de Fontainebleau qui accueille le festival sur 4 jours avec 2 scènes et un village d'artisans luthiers venant de toute l'Europe. Le vainqueur du tremplin jeunes est programmé l'année suivante sur la grande scène du festival. Des ateliers de sensibilisation au jazz manouche sont menés chaque année avec les écoles, collèges et lycées, principalement sur la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

En 2023, le festival s'est déroulé du 17 au 25 juin avec une programmation de 38 concerts réunissant 16 000 spectateurs (meilleure édition à ce jour en termes de fréquentation). Dans le cadre de l'anniversaire des 70 ans de la mort de Django Reinhardt, un hommage sous forme d'un concert rassemblant des

solistes et un orchestre symphonique, incluant de la création, s'est réalisé en partenariat avec l'ONDIF. Les ventes du pass 4 jours, au prix abordable de 94 euros, ont augmenté, attestant de la fidélité des spectateurs.

La prochaine édition du Festival Django Reinhardt se déroulera du 22 au 30 juin 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- FONTAINEBLEAU
- SAMOREAU
- SAMOIS-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	450 000,00	32,04%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	753 000,00	53,61%
Dépenses actions culturelles	23 500,00	1,67%
Dépenses de communication	60 000,00	4,27%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	118 000,00	8,40%
Total	1 404 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	80 000,00	5,70%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	15 000,00	1,07%
Subvention Conseil départemental 77 (acquise)	65 000,00	4,63%
Subvention EPCI CC Pays de Fontainebleau (sollicitée)	85 000,00	6,05%
Subvention Ville de Fontainebleau (acquise)	65 000,00	4,63%
Subvention Ville de Samois-sur-Seine (sollicitée)	20 000,00	1,42%
Subvention Ville de Samoreau (sollicitée)	5 000,00	0,36%
Sociétés civiles (sollicitée)	47 500,00	3,38%
Partenaires privés (sollicitée)	110 000,00	7,83%
Recettes propres	912 000,00	64,93%
Total	1 404 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079795 - Aide aux festivals - FESTIVAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LES ETOILES DU CLASSIQUE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	437 000,00 € HT	6,86 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT GERMAIN EN LAYE

Adresse administrative : 16 RUE JEANNE D ARC  
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur PATRICK PETIT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival de Saint-Germain-en-Laye est une manifestation qui souhaite offrir à un public aussi large et aussi jeune que possible un rendez-vous de la musique (orchestre symphonique, récitals de piano, musique de chambre, musique baroque, opéra, jazz...), mettant en avant de jeunes musiciens.

La deuxième édition du festival, dont la marraine était la mezzo-soprano Karine Deshayes s'est tenue du 29 juin au 2 juillet 2023 et a proposé 12 concerts, dans le théâtre, l'Eglise et le parc du château de Saint-Germain-en-Laye, auprès de 5100 spectateurs (4000 en 2022). Le festival a reconduit ses partenariats artistiques avec le CNSMDP, la Maîtrise de Radio France et de nouveaux partenariats se sont développés, notamment avec Opera Fuoco ou l'Orchestre des jeunes d'Île-de-France. Le festival a proposé des séances de sensibilisation à la culture musicale auprès des publics scolaires en coopération avec l'Académie de Versailles. 1000 élèves ont été invités au festival sur 2 concerts réservés.

La troisième édition, qui se tiendra du 26 au 30 juin 2024, proposera 12 concerts mettant en avant de jeunes artistes (avec notamment l'Orchestre des jeunes d'Île-de-France, la création de l'Orchestre de chambre des Etoiles du Classique), et reposant sur des partenariats avec le Quatuor Ellipsos et la

Maîtrise de la Légion d'honneur. Le festival renouvelle l'organisation de deux concerts dédiés à l'accueil des scolaires et prévoit d'étendre le programme de sensibilisation à la culture musicale à des établissements scolaires de quartiers prioritaires du département des Yvelines, et de proposer des prestations musicales pour des enfants en milieu hospitalier.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	220 000,00	46,12%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	165 000,00	34,59%
Dépenses actions culturelles	4 500,00	0,94%
Dépenses de communication	71 500,00	14,99%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 000,00	3,35%
Total	477 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals (S)	70 000,00	14,68%
Subvention Etat - DRAC IDF (S)	50 000,00	10,48%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	60 000,00	12,58%
Subvention Ville de Saint-Germain-en-Laye (A)	80 000,00	16,77%
Sociétés civiles	15 000,00	3,14%
Partenaires privés (S)	130 000,00	27,25%
Recettes propres	72 000,00	15,09%
Total	477 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079820 - Aide aux festivals - LA LOGE - FESTIVAL FRAGMENTS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	136 200,00 € HT	14,68 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA LOGE CDC PRODUCTIONS

Adresse administrative : 81 RUE SAINT MAUR  
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE FARMAN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 2013, FRAGMENTS, festival coordonné par La Loge, permet à au moins 12 compagnies de théâtre de présenter une première étape de leur création à venir. Le festival s'est affirmé au fil des éditions comme un lieu majeur de repérage et d'accompagnement de l'émergence artistique. Grâce au parrainage de 12 lieux partenaires dans 6 villes et au soutien des structures institutionnelles, il offre un accompagnement artistique mais aussi à la professionnalisation et à la pérennisation des jeunes équipes, ainsi que des apports en coproduction. Le festival se déploie sur le territoire national en deux volets avec une programmation croisée : à l'automne en Île-de-France puis tout au long de la saison en régions. Chaque théâtre accueille deux à trois représentations du festival où sont présentés deux des douze fragments. L'offre tarifaire est modeste, fixée à 10 € par représentation.

L'édition 2023 a pu accompagner 12 équipes en impliquant 12 lieux, dont 6 étaient franciliens. La fréquentation tant publique que professionnelle n'a jamais été aussi importante, approchant 2 600 personnes, témoignant de la bonne identification de ce festival. Le taux de remplissage s'élevait à 82 % et 148 professionnels ont pu découvrir le travail de ces jeunes artistes (103 en 2022). Au total, le festival a compté 52 représentations, dont 36 en Île-de-France.

En 2024, FRAGMENTS, dans sa dimension francilienne, sera accueilli dans 6 lieux parisiens (le Théâtre 13, le Théâtre Silvia Monfort, les Plateaux Sauvages, le Jeune Théâtre National, le Grand Parquet et l'Etoile du Nord), qui offriront aux compagnies des temps de résidence en plus de la diffusion. Des partenariats sont en cours avec le Théâtre Berthelot à Montreuil et le Studio-Théâtre de Vitry. Des journées de formations avec Artcena, de conseils et de mise en réseau avec les professionnels seront proposées aux équipes. La Loge créera des passerelles entre les différentes éditions du festival pendant le temps de programmation francilien, notamment en proposant un parcours de projets en cours de création qui se clôturera par la diffusion d'un spectacle dont le fragment a été présenté à une précédente édition du festival. Cette année, les compagnies se produiront 3 fois en Île-de-France (2 fois auparavant). Des parcours de spectateurs seront créés à l'attention d'étudiants d'écoles de théâtre et pour la première fois destinés également à des lycéens franciliens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- MONTREUIL
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	76 541,00	49,00%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	36 600,00	23,43%
Dépenses de communication	14 729,00	9,43%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	28 330,00	18,14%
Total	156 200,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	25,61%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	20 000,00	12,80%
Ville de Paris (sollicitée)	30 000,00	19,21%
SACD, La Collaborative	6 000,00	3,84%
Recettes propres	60 200,00	38,54%
Total	156 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079821 - Aide aux festivals - FESTIVAL DE SAINT-DENIS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 725 639,00 € HT	7,53 %	130 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			130 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION FESTIVAL SAINT-DENIS

Adresse administrative : 16 RUE DE LA LEGION D'HONNEUR  
93200 SAINT-DENIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur FRANCIS LEPIGEON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival de Saint-Denis s'attache depuis plus de 50 ans à promouvoir et démocratiser la musique classique au sein du département de la Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France. Son volet Métis lui a permis de développer depuis bientôt 20 ans un réel ancrage territorial en proposant une programmation à l'image de son territoire, mêlant les registres de la musique classique aux musiques du monde. Le festival accueille chaque année les plus grands chefs et orchestres internationaux ainsi que les ensembles et orchestres français les plus importants (Radio France, ONDIF, Orchestre de Bretagne...). Des créations, des récitals et des concerts de musique de chambre complètent sa programmation. Le Festival de Saint-Denis laisse une large place à la jeune génération d'artistes qu'il accompagne. De très nombreuses actions culturelles sont menées sur l'année avec des lycées, des écoles élémentaires, des collèges, l'Université Paris 8, des conservatoires, des structures du champ social.

En 2023, durant 38 jours, 41 spectacles ont été programmés pour 41 représentations. 24 lieux de 10 villes ont reçu le festival, dont 10 nouveaux. La fréquentation a atteint 41 412 spectateurs. 23 projets d'action culturelle ont été menés, dont 11 avec 7 lycées de 5 départements franciliens qui ont touché 482 élèves, totalisant 283 heures et 8 607 participants. Le volet Métis s'est déplacé au mois de juillet, a investi les

parcs et la voie publique pour des concerts gratuits. Il a proposé une quinzaine de concerts sur le territoire (Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, Villetteaneuse, Saint-Ouen, Saint-Denis...).

Pour la 56e édition en 2024, le festival engage sa transformation vers un nouveau format. Un Festival de Saint-Denis pour les petits ouvrira la période estivale dans la Basilique et à la Légion d'Honneur. Il s'agit d'une offre de programmation spécifique pour les centres de loisirs, les familles ainsi que les scolaires (9 concerts incluant 1 programme pour les tout-petits de moins de 3 ans) du 29 mai au 2 juin. Le volet Métis du festival offrira une programmation métissée musique classique/musiques du monde, en format gratuit, en plein air dans les parcs du territoire de Plaine Commune. Y seront mis en place de nombreux ateliers et actions de sensibilisation pour le jeune public, le public familial et le tout public. Le festival continuera de développer de nombreuses actions de sensibilisation tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire grâce aux interactions avec le réseau associatif, les diverses structures culturelles (notamment avec l'Académie Divertimento dirigée par Zahia Ziouani) et éducatives locales et le relais des 150 bénévoles du festival. Le nombre de lycées dans lesquels seront menées des actions est quasiment doublé pour atteindre 12 établissements dans 6 départements. Parmi les grands noms des artistes programmés, on peut citer Renaud Capuçon, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et le Chœur de l'Orchestre de Paris, Souad Massi aux côtés de ses musiciens et de l'Orchestre National d'Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Au regard de la dimension artistique et culturelle, de l'envergure régionale et des retombées économiques comme touristiques du festival, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 130 000 €.

#### Localisation géographique :

■ SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	767 000,00	43,44%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	372 750,00	21,11%
Dépenses actions culturelles	86 620,00	4,91%
Dépenses de communication	210 000,00	11,89%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	329 269,00	18,65%
Total	1 765 639,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	170 000,00	9,63%
Département 93 (acquise)	369 939,00	20,95%
Plaine Commune (sollicitée)	300 000,00	16,99%
Ville de Saint-Denis (acquise)	470 324,00	26,64%
Mécénats	330 000,00	18,69%
Recettes propres	125 376,00	7,10%
Total	1 765 639,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079823 - Aide aux festivals - INVENTIO - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	62 500,00 € TTC	14,40 %	9 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>9 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination

: INVENTIO

Adresse administrative

: 9 GRANDE RUE  
77560 AUGERS EN BRIE

Statut Juridique

: Association

Représentant

: Madame CATHERINE PIERRON, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 13 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2016 par le jeune violoniste Léo Marillier né à Provins, le festival INVENTIO propose essentiellement des concerts chambristes lors d'un parcours itinérant en résonance avec des sites remarquables ou insolites de Seine-et-Marne. La programmation du festival mêle œuvres-repères et créations d'œuvres contemporaines jouées par de jeunes talents internationaux. Les concerts s'accompagnent de projections de film, tables rondes, scènes ouvertes aux amateurs et conservatoires, spectacles pluridisciplinaires, théâtre... En marge du festival, les musiciens interviennent en milieu scolaire, mènent des projets d'actions culturelles au sein de résidences pour personnes âgées et avec des personnes handicapées. Chaque année, des captations audiovisuelles des événements sont réalisées à des fins de retransmission.

L'édition 2023 a réuni 1500 personnes lors des 12 représentations, avec un billet au tarif moyen de 8 euros. En 2024, le festival INVENTIO aura comme thématique « Du geste à la musique » et célébrera le mouvement comme composante structurelle du son et de la musique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- BRAY-SUR-SEINE
- EVERLY
- LONGUEVILLE
- EGLIGNY
- BANNOST-VILLEGAGNON
- LES MARETS
- PROVINS
- VILLIERS-SAINT-GEORGES
- CHEVRU
- CRETEIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	39 500,00	62,20%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	9 200,00	14,49%
Dépenses actions culturelles	5 500,00	8,66%
Dépenses de communication	5 500,00	8,66%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 800,00	5,98%
Total	63 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	10 000,00	15,75%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	7 500,00	11,81%
Subvention EPCI Bassée-Montois (sollicitée)	8 000,00	12,60%
Subvention Ville d'Everly (sollicitée)	500,00	0,79%
Subvention Ville de Chevru (sollicitée)	800,00	1,26%
Subvention Ville de Bannost-Villegagnon (sollicitée)	500,00	0,79%
Sociétés civiles (sollicitée)	6 000,00	9,45%
Partenaires privés (acquise)	10 200,00	16,06%
Recettes propres	20 000,00	31,50%
Total	63 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079847 - Aide aux festivals - ROSA BONHEUR - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	173 000,00 € TTC	11,56 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ROSA BONHEUR

Adresse administrative : 12 RUE ROSA BONHEUR  
77810 THOMERY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ANNE-MARIE PEIGNE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2020, le festival ROSA BONHEUR est une manifestation culturelle pluridisciplinaire qui se déroule au Château de Rosa Bonheur en Seine-et-Marne, lieu qui a vu s'épanouir la peintre éponyme et les sœurs Klumpke. Le festival s'est donné comme axe de programmation de poursuivre l'héritage de ces grandes femmes en portant la voix des créatrices d'hier et d'aujourd'hui et de faire rayonner les chefs-d'œuvre du patrimoine. Le festival ROSA BONHEUR se déroule tous les week-ends de juillet-août. La tarification des concerts, varie entre 10 et 30 euros.

L'édition 2023 du festival s'est déroulée du 1er juillet au 27 août 2023. Les 18 représentations, dont 5 créations, ont rassemblé 15 000 spectateurs environ dont 20% avaient moins de 25 ans. La quatrième édition du festival aura lieu du 6 juillet au 31 août 2024 avec 18 représentations prévues dont celles de Clara Ysé, Estelle Meyer, Airelle Besson ou encore Léa Desandre et Catherine Ringer. Le Centre Présence Compositrices, qui travaille à faire connaître et mettre à disposition l'œuvre de compositrices, bénéficie d'une carte blanche donnant lieu à la programmation de 3 concerts. La journée d'ouverture du festival (6 juillet) sera consacrée à l'environnement avec une performance sculpture live avec Michel Bassompierre, un concert « Le Silence de la forêt » par la violoncelliste Olivia Gay, une initiative artistique et engagée pour la préservation des forêts en partenariat avec l'ONF, et la projection du film « Voyage à

Yoshino » de Naomi Kawase en présence de l'actrice Juliette Binoche, en partenariat avec le festival de l'ONF Branches & Ciné.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**



**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	103 200,00	57,98%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	57 000,00	32,02%
Dépenses actions culturelles	6 500,00	3,65%
Dépenses de communication	7 500,00	4,21%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 800,00	2,13%
Total	178 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	14,04%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	25 000,00	14,04%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	20 000,00	11,24%
Subvention EPCI Moret Seine et Loing (sollicitée)	1 500,00	0,84%
Subvention Ville de Thomery (sollicitée)	1 000,00	0,56%
Sociétés civiles (sollicitée)	10 000,00	5,62%
Partenaires privés (sollicitée)	33 000,00	18,54%
Recettes propres	62 500,00	35,11%
Total	178 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079848 - Aide aux festivals - ASSO LES GUINGUETTES DE L'YVETTE - LES GUINGUETTES DE L'YVETTE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	98 000,00 € TTC	8,16 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			8 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES GUINGUETTES YVETTE

Adresse administrative : 8 RUE DES MARAICHERS  
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MARC VIGNE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'initiative du festival des Guinguettes de l'Yvette date de 1991, portée par la MJC de Villebon-sur-Yvette rejointe ensuite par la ville de Palaiseau et sa MJC. Ce festival gratuit se déroule le premier week-end de juin sur les rives de l'Yvette des communes de Palaiseau et Villebon-sur-Yvette.

Lors de la dernière édition du festival, qui a eu lieu en juin 2023, 44 représentations ont été offertes à environ 8 000 spectateurs sur 6 lieux différents des deux communes.

La prochaine édition des Guinguettes de l'Yvette, dont le thème est « A table », se déroulera les 2 et 3 juin 2024. Cette édition sera toujours plus participative (services techniques, les ludothèques des deux communes, des collectivités de deux communes...). Le projet de décoration et de signalétique avec des matériaux de récupération initié avec les centres de loisirs, maisons de quartier, MJC, et le lycée Saint Martin de Palaiseau va se poursuivre. A l'occasion du festival, une fanfare regroupant les élèves et musiciens des deux MJC sera créée. Un espace petite enfance sera aménagé avec des spectacles proposés à partir de 2 ans.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- VILLEBON-SUR-YVETTE
- PALAISEAU

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	38 000,00	38,00%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	51 000,00	51,00%
Dépenses actions culturelles	2 000,00	2,00%
Dépenses de communication	5 200,00	5,20%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 800,00	3,80%
Total	100 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals (sollicitée)	10 000,00	10,00%
Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)	10 000,00	10,00%
Subvention Villebon-sur-Yvette (sollicitée)	30 000,00	30,00%
Subvention Palaiseau (sollicitée)	24 000,00	24,00%
SIAHVY (sollicité)	1 000,00	1,00%
Recettes propres	25 000,00	25,00%
Total	100 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079850 - Aide aux festivals - SAINT-OUEN SUR SCENE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	91 500,00 € TTC	8,74 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SAINT OUEN SUR SCENE

Adresse administrative : 1 RUE JULES GUESDE  
93400 SAINT OUEN SUR SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ARSENE PLENIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 13 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Saint-Ouen sur Scène, festival pluridisciplinaire audonien, est créé à l'été 2020 en période de pandémie par un collectif d'artistes, techniciens, et habitants de Saint-Ouen.

Le festival permet aux arts de s'hybrider, et aux habitants et artistes de se rencontrer autour d'un projet fédérateur, alliant programmation éclectique, ateliers d'éducation artistique participatifs, et découverte de talents émergents. Tous les spectacles sont gratuits, avec un ancrage territorial fort au cœur des quartiers prioritaires de la ville. De nombreux artistes se produisent sur de petites scènes.

En 2023, 17 spectacles ont été proposés pour 27 représentations en partenariat avec les structures culturelles de la ville.

En 2024, la programmation se déployera au sein des gymnases de la ville, pour un festival à l'aune des jeux olympiques et paralympiques. Le festival Saint-Ouen sur Scène 2024 accueillera des artistes de chanson française, de musiques du monde, et de pop, dans un mélange des genres populaire et festif (Steven Rheinhardt, Suzanne Belaubre, Marco Angioloni, Zamua...), mais aussi du théâtre (Les Passeurs d'Ondes, Laurence Gray...), de la danse contemporaine jeune public (Reicko) et de la musique classique, art lyrique avec le chœur Fiat Cantus, pour une création FANTASTIQUE OPERA avec Soprano solo, quatuor à cordes, et le chœur d'enfants audoniens formé lors d'ateliers pédagogiques en amont du

festival. Ce sont 19 spectacles pour 42 représentations qui seront proposés dans les gymnases. Des ateliers et des projets participatifs seront mis en place en amont.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

🎬 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	39 400,00	38,07%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	21 600,00	20,87%
Dépenses actions culturelles	26 000,00	25,12%
Dépenses de communication	6 500,00	6,28%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 000,00	9,66%
Total	103 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	20 000,00	19,32%
DRAC Île-de-France - Aide aux festivals (sollicitée)	20 000,00	19,32%
Politique de la Ville - 93 - Plaine Commune (sollicitée)	10 000,00	9,66%
Préfecture - Quartiers d'Eté (sollicitée)	5 000,00	4,83%
Département 93 (sollicitée)	15 000,00	14,49%
Ville de Saint-Ouen (acquise)	25 000,00	24,15%
Mécénats	7 500,00	7,25%
Recettes propres	1 000,00	0,97%
Total	103 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079851 - Aide aux festivals - ASSO WE LOVE GREEN - WE LOVE GREEN - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	12 555 072,62 € HT	1,04 %	130 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			130 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSO WE LOVE GREEN

Adresse administrative : 42 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE  
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE SABOT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

We Love Green est né en 2008 du désir de créer un festival musical tourné vers la jeunesse et qui porte haut les valeurs de l'écologie, de la diversité et de l'engagement. Le festival assume un rôle éducatif et de médiation culturelle auprès des publics comme des professionnels dont il s'entoure, pour porter à travers la musique des valeurs sociales, économiques, solidaires. Il se déroule chaque année à la Plaine de la Belle-Etoile au Bois de Vincennes. Il a pour objectif de promouvoir la scène musicale actuelle francilienne, française et internationale, à travers l'organisation d'un festival à la programmation riche et diversifiée sur 6 scènes. Depuis 2018, une nouvelle scène est dédiée aux jeunes talents émergents : la scène Canopée, qui présente une dizaine d'artistes en leur faisant bénéficier d'un accompagnement plus poussé en termes techniques, de production et de mise en réseau. La fréquentation compte chaque année environ 100 000 spectateurs.

L'édition 2023 du festival s'est de nouveau déroulée sur 3 jours (vendredi, samedi et dimanche) et a accueilli 91 000 festivaliers. Le jeudi 1er juin, un jour avant l'ouverture, le festival a également accueilli une soirée gratuite de concerts et de démonstrations de sport. Cette soirée a été coorganisée par Paris

2024 et la région Île-de-France dans le cadre de l'ouverture de l'Olympiade Culturelle. Plus de 10 000 personnes ont pu profiter de cet événement.

Sur 82 artistes, si plusieurs têtes d'affiche étaient programmées (Phoenix, Skrillex, Pomme, Orelsan, Bon Iver, Honey Dijon, Darkside, Gazo, Nx Worries Anderson Paak, The Blaze, Jack Johnson, Pusha-T, VTSS...), la programmation a également fait la part belle aux artistes émergents qui représentaient 54 %. La principale nouveauté était l'arrivée du sport dans le festival, avec un espace distinct dans un esprit blockparty, le Playground, constitué d'une scène dédiée aux musiques électroniques et de modules de skate, dont notamment une rampe verticale.

Dans le Village des Initiatives Positives, 9 entreprises innovantes ont été sélectionnées et ont présenté leurs projets répondant aux enjeux de demain. 10 conférences ont été organisées rassemblant 45 intervenants sur la scène du Think Tank abordant différentes thématiques essentiellement liées à l'écologie dans divers domaines. Pour la deuxième édition, We Love Green a accueilli des humoristes.

Par ailleurs, le festival a mené des actions concrètes pour limiter son impact carbone notamment par la mise en place d'une restauration 100 % végétarienne afin de diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation. De plus, a été ajouté l'inclusion de clauses dans les contrats artistes et prestataires pour sensibiliser plus largement les parties prenantes du festival dans sa démarche éco-responsable.

Le festival a mis en place des dispositifs de prévention des violences sexistes et sexuelles et des discriminations, ainsi que de nombreuses actions pour améliorer l'accessibilité du festival aux personnes en situation de handicap.

Pour l'édition 2024, le festival programmera 80 équipes artistiques, dont NINHO, DJ Snake, Justice, King Gizzard & The Lizard Wizzard, Cigarettes After Sex, L'Impératrice, Troye Sivan. En plus de la programmation d'artistes émergents proposée sur la scène Canopée afin de mettre en valeur la jeune scène artistique française et francilienne, We Love Green proposera un tremplin jeune artiste en partenariat avec RIFFX. Également, en partenariat avec la RATP, le festival présentera de nouveau 2 artistes du dispositif "Musiciens du Métro" sur l'espace VIP les samedi et dimanche.

L'année 2024 verra les actions reconduites et fêtera les 10 ans de la scène du THINK TANK, l'occasion pour le festival de proposer une programmation encore plus ambitieuse. Le partenariat avec l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris et l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris sous forme de deux appels à candidatures de création artistique aboutiront à l'exposition des œuvres sélectionnées. De plus, deux semaines d'immersion sur le site du festival en montage pour partager et transmettre un savoir-faire et des compétences seront proposées à des lycéens et à des apprentis. Sur l'aspect développement durable, le festival poursuivra la mise en place d'une consigne pour les contenants alimentaires et une offre de restauration 100% végétarienne sur tout le site en accompagnant les restaurateurs.

Le programme sport sera maintenu et l'édition 2024 mettra en valeur le cyclisme avec la volonté de sensibiliser le public aux mobilités douces.

En partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et des acteurs spécialisés, We Love Green poursuivra le travail engagé depuis plusieurs mois, sur un projet d'étude scientifique pour mesurer et objectiver l'impact du festival sur la biodiversité faune et flore du site et de ses alentours, sur une durée de 3 ans.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Au regard du caractère exceptionnel du festival sur sa dimension artistique et culturelle, son envergure, la visibilité régionale, les retombées économiques comme touristiques, la Région est le partenaire public principal du festival avec un soutien exceptionnel.

**Localisation géographique :**

PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	5 102 189,77	40,41%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	5 088 374,47	40,30%
Dépenses actions culturelles	218 791,59	1,73%
Dépenses de communication	464 141,04	3,68%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	1 751 575,75	13,87%
Total	12 625 072,62	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide aux festivals (sollicitée)	200 000,00	1,58%
Subvention État / Alternatives Vertes (acquise)	133 333,00	1,06%
Subvention État / Ademe (sollicitée)	35 968,00	0,28%
Subvention État / DGCA (sollicitée)	40 000,00	0,32%
Subvention Paris (sollicitée)	70 000,00	0,55%
CNM (acquise)	25 000,00	0,20%
Sacem (sollicité)	50 000,00	0,40%
CNM (sollicitée)	485 137,20	3,84%
Partenaires privés (sollicitée)	2 260 000,00	17,90%
Recettes propres : billetterie	5 940 096,64	47,05%
Bar et restauration	2 410 980,00	19,10%
Autre financement	974 557,78	7,72%
Total	12 625 072,62	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079864 - Aide aux festivals - FERTE JAZZ - FESTIVAL DES 2 RIVIERES - CP MARS  
2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	591 035,00 € HT	14,38 %	85 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			85 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FERTE JAZZ

Adresse administrative : PL DE L HOTEL DE VILLE  
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Monsieur UGO PEZZETTA, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 13 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival DES 2 RIVIERES (anciennement FERTE JAZZ), implanté au cœur de la ville de la Ferté-sous-Jouarre en Seine-et-Marne, a été créé en 2012 par Nicolas Folmer en partenariat avec la ville et la communauté d'agglomération Coulommiers Pays-de-Brie. En 2022, afin de s'implanter encore plus sur le territoire, l'association laisse place à une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML Ferté Jazz) qui permet aux partenaires de s'investir pleinement dans le projet. Le festival, dédié à tous les styles de jazz tout en défendant prioritairement les musiques afro-américaines, présente une programmation internationale d'artistes confirmés comme émergents (partenariat avec le CMLD et l'école de musique du Pays Fertois depuis 2019). Deux scènes sont mises en place : l'une payante (35 euros en tarif plein), sous chapiteau, dédiée davantage aux têtes d'affiche nationales et internationales en soirée et une autre gratuite en après-midi pour les artistes émergents.

L'édition 2023 qui s'est tenue du 16 au 18 juin a rassemblé près de 7 500 festivaliers autour des 26 concerts programmés. 1 600 participants ont pu bénéficier d'actions culturelles à travers divers ateliers menés en amont du festival à destination des scolaires (Opéra Jazz, découverte des instruments et des métiers du spectacle), des élèves de l'école de musique du Pays Fertois et de deux Ephads (création de

parcours musicaux avec représentations).

La 13ème édition du FESTIVAL DES 2 RIVIERES se tiendra du 14 au 16 juin 2024 à la Ferté-sous-Jouarre (77). Le vendredi sera dédié à la pulsation groove avec MC Solaar en maître de cérémonie accompagné d'artistes franciliens comme le rappeur Dandyguel, le groovy Féfé, la prêtresse Vaudou Moonlight Benjamin et les très festifs et soul Buttshakers. Le samedi mettra en avant la guitare sous toutes ses formes (Thomas Dutronc, Czesare, Jalen Ngonda, Jon Muq...). Enfin, le dimanche, une journée plus familiale aux formats et horaires adaptés verra la présence de Yuri Buenaventura et Flavia Coelho, mais aussi des Balaphonics et de Mary May.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

LA FERTE-SOUS-JOUARRE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	230 690,00	39,03%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	281 989,00	47,71%
Dépenses actions culturelles	7 661,00	1,30%
Dépenses de communication	42 401,00	7,17%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	28 294,00	4,79%
Total	591 035,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	85 000,00	14,38%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	10 000,00	1,69%
Subvention Conseil départemental 77 (acquise)	65 000,00	11,00%
Subvention EPCI Pays de Brie (acquise)	35 000,00	5,92%
Subvention Ville de la Ferté-sous-Jouarre (acquise)	45 000,00	7,61%
Sociétés civiles (acquise)	33 000,00	5,58%
Partenaires privés (acquise)	120 000,00	20,30%
Recettes propres	198 035,00	33,51%
Total	591 035,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079883 - Aide aux festivals - ELLES - FESTIVAL UN TEMPS POUR ELLES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	321 530,00 € HT	11,82 %	38 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>38 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ELLES

Adresse administrative : 25 AVENUE FAIDHERBE  
93310 LE PRE SAINT GERVAIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CATHERINE MONTIER PHILLIPS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival Un temps pour Elles procède à la mise en lumière de la création artistique féminine et tout particulièrement des compositrices dans le but de promouvoir une plus grande égalité dans les programmations artistiques et musicales. Un vaste programme de recherche, d'exhumation de manuscrits et de lecture des partitions est porté par un collectif d'artistes professionnels. Le festival Un temps pour Elles est implanté dans des lieux patrimoniaux du Val-d'Oise. La programmation du festival est bâtie dans un échange constant avec les artistes interprètes qui « recréent » ensuite ses œuvres nouvelles à leur répertoire. Des partenariats de programmation et de conseils se développent tout au long de la saison pour la mise en avant de femmes compositrices (Bibliothèque nationale de France, Philharmonie de Paris, Abbaye de Maubuisson, Proquartet...). L'association propose également en hiver un calendrier de l'avent musical via des vidéos d'œuvres de compositrices enregistrées à Royaumont et précédée de courtes vidéos animées présentant les compositrices.

En 2023, le festival a engagé 60 artistes et proposé 14 concerts dans le cadre du festival d'été, devant 900 spectateurs (fréquentation en hausse), 6 concerts ont été donnés en partenariats à Paris et dans le Val-d'Oise et 24 capsules vidéo diffusées en calendrier de l'avent (250 000 vues et 80 000 écoutes sur

Spotify). Le festival développe des actions à destination du jeune public, du public scolaire, du tout public et des étudiants en conservatoire (80 heures en 2023).

En 2024, le festival d'été se déroulera du 24 mai au 23 juin dans 6 lieux patrimoniaux du Val-d'Oise (Abbaye de Maubuisson, Abbaye de Royaumont, Château de La Roche-Guyon, Abbaye de Notre-Dame du Val (Mérriel), Église de L'Isle-Adam, Domaine de Villarceaux). Le festival sera également présent à Paris via 10 concerts à la Bibliothèque nationale de France et la Philharmonie, et toujours 24 capsules vidéo enregistrées à Royaumont.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- 🎬 SAINT-OUEN-L'AUMONE
- 🎬 L'ISLE-ADAM
- 🎬 ASNIERES-SUR-OISE
- 🎬 MERIEL
- 🎬 CHAUSSY
- 🎬 LA ROCHE-GUYON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	185 760,00	55,70%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	64 320,00	19,28%
Dépenses actions culturelles	12 000,00	3,60%
Dépenses de communication	33 000,00	9,89%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	38 450,00	11,53%
Total	333 530,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	14,99%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	70 000,00	20,99%
Subvention Conseil départemental 95 (sollicitée)	30 000,00	8,99%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	5 000,00	1,50%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	9 800,00	2,94%
Sociétés civiles	35 000,00	10,49%
Partenaires privés	50 000,00	14,99%
Recettes propres	83 730,00	25,10%
Total	333 530,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079885 - Aide aux festivals - CIBOC - RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	572 000,00 € HT	8,74 %	50 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>50 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CIBOC CTRE INT BAGNOLET OEUVRES CHOREGRAPHIQUE

Adresse administrative : 96 BIS RUE SADI CARNOT  
93170 BAGNOLET CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame YASMINA SELLOU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande

**Description :**

Structure d'envergure internationale créée en 1995, les Rencontres chorégraphiques organisent tous les printemps un festival dédié aux mouvements des corps et des pensées, en invitant en Seine-Saint-Denis une cinquantaine d'artistes et compagnies du monde entier, et en privilégiant une politique tarifaire basse. Depuis 2021, sous l'impulsion de la nouvelle directrice Frédérique Latu, le festival se prolonge l'été avec les "Extensions", une série de performances proposées en complicité avec les maisons de quartier, les établissements scolaires, les parcs et jardins... Depuis 2022, en novembre un nouveau focus danse jeune public est organisé, "Playground", à travers la mise en place d'un réseau chorégraphique francilien pour l'enfance et la jeunesse. Tout au long de l'année, les Rencontres chorégraphiques initient de nombreux projets d'actions culturelles avec les habitants et soutiennent la création par des coproductions.

L'édition 2023 comprenait trois temps : au printemps le festival historique, en été les Extensions, représentations gratuites dans l'espace public, qui permettent de toucher un nouveau public, et à l'automne Playground s'adressant tout particulièrement au jeune public. Au total ce sont 84 représentations par 52 équipes artistiques qui se sont tenues dans 41 lieux de 16 villes durant 35 jours.

7 200 spectateurs ont participé aux différents événements. 850 heures d'actions culturelles ont été menées, convoquant 1 400 participants dont 395 lycéens. Des rencontres professionnelles, des temps de repérage, des formations artistiques ou pédagogiques ont affirmé la dimension structurante du festival. L'édition 2024 gardera la même dynamique dans 35 lieux partenaires d'une quinzaine de villes. 60 représentations de 45 équipes artistiques sont prévues. Les trois temps seront maintenus, les Rencontres chorégraphiques, les Extensions, et Playground qui sera l'occasion de développer le réseau danse jeune public que le festival a conçu fin 2022. Les Rencontres poursuivent l'accompagnement des artistes en coproduction et en résidence (Josépha Madoki, Marco Da Silva Ferreira, Magda Kachouche, Lou Cantor...), et prévoient 20 nouveaux projets artistiques dans 19 villes dont 15 du département de la Seine-Saint-Denis, 3 de la Seine-et-Marne et 1 en Val-d'Oise avec le concours d'une trentaine de structures partenaires (écoles, collèges, lycées, universités, conservatoires de danse, médiathèques, crèches municipales, maisons de retraite, structures sociales, associatives et maisons de quartier). 1 000 élèves, dont 250 lycéens de 6 lycées (5 en Seine-Saint-Denis, 1 en Seine-et-Marne), jeunes, enseignants, habitants et personnes âgées devraient être touchés par ces actions menées par 20 équipes artistiques. 1 000 heures d'ateliers seront menées, complétées par 45 sorties culturelles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- CHAILLY-EN-BRIE
- CLICHY-SOUS-BOIS
- AUBERVILLIERS
- LA COURNEUVE
- SAINT-DENIS
- BAGNOLET
- BOBIGNY
- BONDY
- LES LILAS
- MONTREUIL
- NOISY-LE-GRAND
- PANTIN
- ROMAINVILLE
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- TREMBLAY-EN-FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	330 000,00	53,92%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	130 000,00	21,24%
Dépenses actions culturelles	82 000,00	13,40%
Dépenses de communication	50 000,00	8,17%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 000,00	3,27%
<b>Total</b>	<b>612 000,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	90 000,00	14,71%
DRAC Île-de-France (acquise)	195 000,00	31,86%
DRAC Île-de-France - Eté culturel (sollicitée)	25 000,00	4,08%
Département 93 (acquise)	184 000,00	30,07%
Département 93 (sollicitée)	15 000,00	2,45%
Ville de Bagnolet (sollicitée)	23 000,00	3,76%
Mécénats	10 000,00	1,63%
Recettes propres	70 000,00	11,44%
<b>Total</b>	<b>612 000,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX079894 - Aide aux festivals - L'ESPRIT JAZZ - FESTIVAL DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	352 800,00 € HT	8,50 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L'ESPRIT JAZZ

Adresse administrative : 78 RUE BONAPARTE  
75006 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEREMY CHARBAUT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 2001, le festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés présente une programmation internationale, nationale et francilienne, avec des scènes dédiées aux jeunes talents et artistes féminins. Il se déroule dans des lieux culturels, festifs et patrimoniaux des 5e et 6e arrondissements de Paris. Des rencontres culturelles sont proposées en milieu scolaire, dans les lycées parisiens et franciliens ainsi que des rencontres réunissant journalistes, professionnels du jazz et le public.

L'édition 2023 s'est déroulée du 10 au 17 mai et a proposé 13 concerts dans différents lieux autour de Saint-Germain-des-Prés (Monnaie de Paris, église Saint-Sulpice, Maison de l'Océan, Odéon...), ainsi que 2 concerts « jazz à l'école » à l'école Saint-Benoît (Paris 6) pour 120 élèves. Trois conférences ont eu lieu au lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-la-Barre (95), au lycée Gabriel Fauré (Paris 13e) et à l'Alliance Française.

L'édition 2024 prévoit 12 concerts d'artistes confirmés tels que Stacey Kent trio & Quatuor Appassionato ou encore Fred Hersch et des artistes émergents dont certains présentent leur premier album (Kareen Guick-Thuram, Gauthier Garrigue). 3 rencontres sont prévues auprès de lycées franciliens ainsi que 2 concerts « jazz à l'école ».

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- DEUIL-LA-BARRE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	101 500,00	28,37%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	102 800,00	28,73%
Dépenses actions culturelles	11 000,00	3,07%
Dépenses de communication	71 000,00	19,84%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	71 500,00	19,98%
Total	357 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	35 000,00	9,78%
Subvention Ville de Paris (S)	32 000,00	8,94%
Aides publiques à l'emploi (S)	1 500,00	0,42%
Sociétés civiles (S)	10 500,00	2,93%
Partenaires privés (A)	70 000,00	19,56%
Partenaires privés (S)	81 100,00	22,67%
Recettes propres	98 000,00	27,39%
Autre financement	4 700,00	1,31%
CNM (S)	25 000,00	6,99%
Total	357 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079910 - Aide aux festivals - CHROMA - LES SCENES ZEBROCK - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	185 000,00 € HT	27,03 %	50 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>50 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION CHROMA

Adresse administrative : IMMEUBLE LE TERMINAL  
93130 NOISY-LE-SEC

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ANTOINE DE GALZAIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis plus de 30 ans, l'association Chroma est un acteur majeur de l'accompagnement des pratiques musicales émergentes et amateurs en Île-de-France autour de la chanson et des musiques actuelles. Elle développe un projet d'éducation artistique et culturelle, et accompagne des artistes émergents en Seine-Saint-Denis, et plus largement en Île-de-France. Le Grand Zebrock accompagne le développement scénique d'artistes franciliens émergents. Une quinzaine de groupes sont sélectionnés chaque année sur audition. Ces groupes jouent ensuite dans différents lieux franciliens, 3 sont sélectionnés par le public et les professionnels lors d'une finale en juin et se produisent ensuite sur la scène Zebrock aux côtés d'artistes confirmés à la Fête de l'Humanité. Beaucoup ont ensuite développé leur carrière à l'échelle nationale. Zebrock s'emploie à construire un réseau de lieux et de professionnels disposés à y travailler par l'achat ou la coproduction de ces concerts, en développant un catalogue d'artistes issus du Grand Zebrock. Chroma nourrit un site ressources "Mélo" pour toutes les musiques actuelles, également outil pédagogique, et dispense des formations à l'attention des personnels de collectivités. Tout au long de l'année, Zebrock fait intervenir des artistes dans des collèges et dans 16 lycées sur toute l'Île-de-France. En 2023, Zebrock a produit 12 concerts, au Café La Pêche à Montreuil, sur la Scène Zebrock de la Fête de l'Humanité et lors de coproductions et de divers soutiens (communication, production) aux artistes

émergents de la scène francilienne. 32 équipes artistiques ont été programmées sur 15 jours et 4 lieux qui ont pu être vues par plus de 1 000 spectateurs, sans compter les concerts à la Fête de l'Huma qui ont touché 30 000 personnes. Un club Zebrock a été fondé pour réunir les enseignants qui participent aux projets à l'année et les inviter à tous les concerts Zebrock.

En 2024, le catalogue d'artistes continuera d'agrégner les groupes issus du Grand Zebrock dont la démarche professionnelle a besoin de soutien pour grandir. Les Scènes Zebrock au Café La Pêche accueilleront de 5 à 6 représentations entre janvier et juin d'un à deux groupes émergents. La Scène Zebrock de la Fête de l'Humanité, qui fêtera ses 20 ans, se déroulera sur 3 jours en Essonne pour une quinzaine de concerts, présentant jeunes groupes émergents et grands noms de la musique comme Steve Amber, Askehoug, Lisa Ducasse (artiste FoRTE 2023), Astonvilla, Hoax Paradise... Zebrock souhaite élargir son réseau à de nouveaux partenaires : Canal 93 à Bobigny, l'Oasis à Noisy-le-Sec ainsi que le disquaire The Mixtape à Paris (18e). Zebrock envisage de travailler avec des lieux tels que le Théâtre Berthelot à Montreuil, le Next Level Studio à Noisy-le-Sec, le Conservatoire de Noisy-le-Sec, l'espace Nelson Mandela, équipement de quartier tout juste inauguré à Pantin, la médiathèque Marguerite Duras à Paris, pour des formules légères complétées d'actions de médiation autour des concerts programmés. Comme chaque année, Zebrock continuera à mener des projets avec une quinzaine de lycées sur tous les départements.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- LE PLESSIS-PATE
- STAINS
- BOBIGNY
- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- IVRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	53 500,00	28,92%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	53 460,00	28,90%
Dépenses actions culturelles	20 540,00	11,10%
Dépenses de communication	22 500,00	12,16%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	35 000,00	18,92%
Total	185 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	27,03%
Département 93 (sollicitée)	120 000,00	64,86%
Ville de Noisy-le-Sec (sollicitée)	5 000,00	2,70%
Ville de Montreuil (acquise)	10 000,00	5,41%
Total	185 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079911 - Aide aux festivals - SAS NAVCO - FESTIVAL MARVELLOUS ISLAND - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	880 000,00 € HT	3,41 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : NAVCO

Adresse administrative : 40 RUE DES BLANCS MANTEAUX  
75004 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame LAURENCE BRUGUIERE-LOUVET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival MARVELLOUS ISLAND a vu le jour en mai 2013 dans le bois de Vincennes au sein du Chalet de la Porte Jaune. En 2015, la capacité du lieu ne pouvant plus continuer d'accueillir la jauge grandissante du festival, ce dernier s'est déplacé, pour sa 3e édition, sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy en Seine-et-Marne sur les conseils de la Région, partenaire historique du festival. L'île de loisirs de Vaires-Torcy, opérée par une société commerciale sous la forme de délégation de service public, facture au Marvellous Island la mise à disposition de l'espace. Depuis 2015, toutes les éditions se sont déroulées sur ce site à 30 minutes de Paris. Le festival présente tous les courants des musiques électroniques en se voulant accessible au plus grand nombre, notamment les jeunes franciliens. Le plateau est composé à 60% d'artistes internationaux et à 40% d'artistes émergents dont la moitié sont des artistes franciliens pour un total de 90 concerts sur 2 jours qui sont joués sur 6 scènes. Plus qu'un simple lieu de diffusion, le festival est un petit village sur 30 000 m<sup>2</sup> composé d'un camping pouvant accueillir 2 000 personnes, d'animations sportives et de détente sur la plage, d'un espace de restauration, d'une guinguette et d'installations scénographiques. Il ouvre la saison estivale des festivals en profitant d'un week-end de 3 jours grâce au lundi de pentecôte férié.

La 11e édition du festival s'est déroulée les 27 et 28 mai 2023. Les 50 concerts ont réuni 25 000 festivaliers. La programmation a été composée à 35% par des leads féminins (10% en 2018), ce chiffre de 35% est à mettre en comparaison avec celui de l'industrie des musiques électroniques composée encore à 90% d'hommes en 2023. Une scène réservée aux artistes de la région Île-de-France a été créée (16 concerts sur deux jours). 7 000 personnes (28% de la fréquentation globale) ont bénéficié d'invitations à travers différentes associations et mairies afin de partager cet évènement aux côtés des publics les moins favorisés. L'édition 2024 se déroulera les 18 et 19 mai avec 55 concerts à l'affiche (programmation en cours). Une 6e scène (Into the Woods) sera installée au sein d'une clairière boisée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

TORCY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	500 000,00	55,56%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	225 000,00	25,00%
Dépenses actions culturelles	80 000,00	8,89%
Dépenses de communication	35 000,00	3,89%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	60 000,00	6,67%
Total	900 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	5,56%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	40 000,00	4,44%
Subvention EPCI Paris Vallée de la Marne (acquise)	2 000,00	0,22%
Subvention Ville de Thorigny (acquise)	2 000,00	0,22%
Sociétés civiles (sollicitée)	35 000,00	3,89%
Recettes propres	771 000,00	85,67%
Total	900 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079915 - Aide aux festivals - BEAT AND BEER - FESTIVAL BEAT AND BEER - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	78 000,00 € TTC	12,82 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : BEAT AND BEER

Adresse administrative : 34 RUE DU 19 MARS 1962  
92240 MALAKOFF

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LUCILE BURLAUD, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 2016, Beat and Beer est un festival de musiques émergentes à la programmation pluraliste et éclectique qui a pour ambition de donner à voir et à entendre des esthétiques musicales peu diffusées sur les grandes scènes et dans les médias traditionnels, à un public nombreux et non-initié. La programmation artistique est menée collégialement par les bénévoles de l'association. La ligne artistique est dédiée aux esthétiques hybrides et à la diversité des musiques émergentes, laboratoire des musiques instrumentales. Beat and Beer propose une scène entièrement dédiée à des artistes professionnels en développement, à un moment charnière de leur début de carrière : nouveaux projets, nouvelles créations, sorties d'EP. Situé en petite couronne parisienne, le festival Beat and Beer est un événement fédérateur et convivial, qui s'adresse à toutes les générations et toutes les catégories socioprofessionnelles grâce à ses tarifs très accessibles (10 €) tout en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable. L'équipe est constituée d'une salariée et de 40 bénévoles.

L'édition 2023 qui devait se tenir dans le jardin de la Maison des Arts de Malakoff a été annulée. Cette annulation, survenue six heures avant l'ouverture du festival, a fait suite à la décision de la commune d'interdire tous les événements se déroulant le week-end du 1er et 2 juillet dans un contexte de violences

urbaines. Avec le soutien de la ville et de la Maison des Arts, l'événement a été reporté le 9 septembre 2023 et a enregistré une fréquentation record de 800 personnes. La 2e édition de « Pelouse Secousses » s'est déroulée normalement du 15 juin au 13 juillet 2023 et a permis d'intégrer de nombreux temps d'action culturelle liés au festival.

La 8e édition du festival Beat and Beer se déroulera les 17 au 18 mai 2024 au Théâtre de Malakoff et dans la salle des fêtes Léo Ferré. Après 3 éditions sédentaires au jardin de la Maison des Arts de Malakoff, le festival reprend son itinérance afin d'investir de nouveaux espaces. La programmation de cette édition, en cours de construction, présentera plus de 11 artistes émergents dont Ondorphine Radio, Sangre Voss, UTO, Oswela, Renée Danger. La période d'actions culturelles intitulées « Pelouse Secousses » se déroulera de juin à juillet 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :



MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	22 910,00	28,64%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	40 650,00	50,81%
Dépenses actions culturelles	600,00	0,75%
Dépenses de communication	7 340,00	9,18%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 500,00	10,63%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals (sollicitée)	12 000,00	15,00%
Subvention État/ FDVA (sollicitée)	7 000,00	8,75%
Subvention Conseil départemental 92 (sollicitée)	6 000,00	7,50%
Subvention Malakoff (sollicitée)	9 000,00	11,25%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	7 500,00	9,38%
CNM (acquise)	8 000,00	10,00%
SACEM (sollicitée)	2 000,00	2,50%
Recettes propres	28 500,00	35,63%
Total	80 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080174 - Aide aux festivals - FONDATION ROYAUMONT - SAISON CULTURELLE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 609 000,00 € HT	21,13 %	340 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>340 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FONDATION ROYAUMONT

Adresse administrative : ABBAYE DE ROYAUMONT  
95270 ASNIERES-SUR-OISE

Statut Juridique : Fondation

Représentant : Monsieur ALDO CARDOSO, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Propriétaire de l'abbaye (monument historique datant du 13e siècle) la Fondation Royaumont a pour missions de conserver et d'enrichir ce patrimoine, de lui donner vie en le mettant au service des artistes, de le rendre accessible au public le plus diversifié. L'abbaye de Royaumont est un lieu de travail et d'expérimentation au service des artistes de la musique et de la danse. La Fondation fêtera son soixantième anniversaire en 2024. Son directeur général depuis près de 40 ans, Francis Maréchal, prendra sa retraite également en 2024.

Sur un budget de plus 8 millions d'euros (8 035,6k € en 2022), les financements publics représentent environ un tiers du budget de la Fondation (32% en 2022).

La fondation Royaumont est soutenue par la Drac Île-de-France (en 2022, un total de 928 700 €) et le département du Val-d'Oise (en 2022, un total de 1 184 200 €), la région Île-de-France et d'autres collectivités territoriales (villes d'Asnières-sur-Oise et de Luzarches, du SIABY (Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Ysieux) et des communautés de communes de Carnelle-Pays-de-France et Roissy Pays-de-France...)

Depuis 2000, la Région est signataire d'un contrat d'objectif pluripartite aux côtés de la Drac Île-de-France

et du département du Val-d'Oise dont la dernière a été signée en 2019 pour les années 2019-2023 (avec prorogation d'un an compte-tenu de la crise sanitaire, le bilan en sera fait en 2024).

Depuis 2020, l'aide au festival à 340 000 € inclut toute la saison culture de la Fondation (programmation à l'Abbaye, résidences, incubateurs, diffusion hors les murs, actions territoriales...).

En 2024, la Fondation Royaumont fêtera ses 60 ans. À cette occasion, l'Abbaye proposera en juin un week-end « Premiers Plants » 4 spectacles jeunes publics et participatifs en partenariat avec les communautés de communes. L'Académie Voix Nouvelles proposera une édition spéciale regroupant de jeunes compositeurs et des chanteurs lyriques pour porter une réflexion sur la création lyrique d'aujourd'hui. La quatrième édition de l'Académie de musiques transculturelles sera confiée à Fabrizio Cassol et deux concerts seront donnés au musée du Quai Branly ainsi qu'au festival des Carrières Saint-Roch (Luzarches, 95). L'ensemble Semblance, en résidence à l'Abbaye, sera présent à l'échelle du département du Val-d'Oise notamment via les réseaux de médiathèques. Le festival se déroulera du 7 septembre au 6 octobre et fera la part belle aux artistes accompagnés et aux partenaires de la Fondation (François Chaignaud et les Cris de Paris, Le Poème harmonique, Stéphane Degout et Alain Planès, Bertrand Chamayou, Les Arts florissants sous la direction de William Christie...) et sera marqué par la création du CHANT DE LA TERRE, revisitée par le jazzman Jocelyn Mienniel et Olivier Cadot.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Conformément aux dispositions du règlement européen et au regard du caractère exceptionnel du festival sur sa dimension artistique et culturelle, son envergure, la visibilité régionale, les retombées économiques comme touristiques, la Région est le partenaire public principal du festival avec un soutien exceptionnel.

**Localisation géographique :**

 ASNIERES-SUR-OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	1 081 659,00	64,81%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	400 000,00	23,97%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	109 480,00	6,56%	quote-part subvention Etat DRAC IDF (acquise)	350 000,00	20,97%
Dépenses actions culturelles	70 000,00	4,19%	quote-part subvention Conseil départemental (acquise) : CD95	350 000,00	20,97%
Dépenses de communication	158 000,00	9,47%	Partenaires privés	350 000,00	20,97%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	249 861,00	14,97%	Recettes propres	219 000,00	13,12%
Total	1 669 000,00	100,00%	Total	1 669 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX080179 - Aide aux festivals - NADJASTREAM - LES NUITS DES ARENES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	47 660,00 € HT	16,79 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			8 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : NADJASTREAM

Adresse administrative : 79 QUAI PANHARD ET LEVASSOR  
75013 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ELSA SITRUK, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival Les Nuits des Arènes est né en août 2015 il y a six ans dans le but de mettre en résonance les arts et la société à travers des ateliers, des débats et des spectacles, en associant tous les publics. L'objectif du projet consiste à penser le monde et notre société et à prendre parti sur ses fondements. À cette fin, l'événement est coconstruit par un collectif de jeunes franciliens, le Collectif des Arènes, composé notamment de professionnels du spectacle. Des compagnonnages sont tissés avec les artistes programmés, certains faisant partie du Comité de Réflexion. La manifestation a pour ambition de présenter des œuvres exigeantes et fédératrices, en mettant en avant la création contemporaine et en valorisant les artistes émergents. La manifestation se déroule aux Arènes de Lutèce dans le 5e arrondissement de Paris.

L'édition 2023 s'est déroulée les 7 et 8 juin et a accueilli un public familial et jeune autour de 12 représentations et ateliers, avec un taux de remplissage de 80%. Etaient également organisés un débat et une exposition. L'association a souhaité étendre son implantation territoriale grâce au réseau Place2be qui a vocation à révéler les jeunes artistes émergents éloignés des dispositifs de professionnalisation existants et dont les sélectionnés ont pu se produire lors de l'événement.

En raison des JOP, l'édition 2024 aura lieu exceptionnellement dans un théâtre du 18e arrondissement. 4 représentations de théâtre sont d'ores et déjà prévues ainsi que 3 concerts et 2 spectacles de clown et de cabaret. Des ateliers et débats seront également programmés avec la volonté d'élargir l'ampleur du festival.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué, et des coûts de structure dépassant le taux autorisé.

**Localisation géographique :**

 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	22 849,00	41,54%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	17 046,00	30,99%
Dépenses actions culturelles	765,00	1,39%
Dépenses de communication	3 000,00	5,45%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	11 340,00	20,62%
Total	55 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	15 000,00	27,27%
Ville de Paris (S)	24 000,00	43,64%
Partenaires privés (A)	5 000,00	9,09%
Recettes propres	11 000,00	20,00%
Total	55 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072519 - Aide à la création en fonctionnement - LODANSE - RECHE - CP MARS  
2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	127 000,00 € HT	7,87 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LODANSE

Adresse administrative : 19 RUE MELINGUE  
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame NICOLE MARTIN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 24 mai 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'association Loldanse a été créée en 1998 pour accompagner le développement de l'activité artistique de Myriam Gourfink. Danseuse et chorégraphe de nombreuses pièces, Myriam Gourfink est engagée dans une recherche sur l'écriture du mouvement depuis 1996.

RÈCHE est une pièce qui peut se jouer sur un plateau ou in situ. Elle convie 7 personnes à élaborer des rapports de proximité.

Les enjeux tant pour les interprètes que pour le public sont d'éclairer, grâce au développement de la douceur, des lieux encore inexplorés en nous.

Les principaux partenaires franciliens du projet de création sont l'Atelier de Paris (coproduction et résidence), le Festival d'Automne (coproduction) et la Briqueterie (résidence et coproduction en cours de confirmation).

Le spectacle sera créé en septembre 2024 au Panthéon, dans le cadre du Festival d'Automne avec l'Atelier de Paris, pour 4 représentations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

-  PARIS
-  VINCENNES
-  VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	110 653,00	70,48%
Dépenses techniques	21 864,00	13,93%
Dépenses de communication	4 100,00	2,61%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 383,00	12,98%
Total	157 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	40 000,00	25,48%
Subvention Drac IdF (acquise)	42 000,00	26,75%
Sociétés civiles	6 000,00	3,82%
Recettes propres	64 000,00	40,76%
Partenaires privés	5 000,00	3,18%
Total	157 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX074971 - Aide à la création en fonctionnement - JUSTE AVANT LA COMPAGNIE -  
CALIGULA / JE SUIS ENCORE VIVANT - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	60 045,00 € TTC	13,32 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : JUSTE AVANT LA COMPAGNIE  
Adresse administrative : 75 BIS AVENUE DANIELE CASANOVA  
94200 IVRY SUR SEINE  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame LUCIE HEBERT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 23 mai 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Juste avant la Compagnie a été fondée en 2010 pour accompagner en particulier les créations théâtrales du metteur en scène Baptiste Dezerces.

Ce dernier monte des textes classiques, en les actualisant radicalement et en mettant l'accent sur la proximité entre les acteurs et le public. Les thématiques abordées gravitent principalement autour de la transgression dans le monde contemporain et l'esthétique des mises en scène se veut résolument moderne, avec une scénographie épurée, des univers et des costumes contemporains, une distribution paritaire et une liberté créatrice pour les comédiens.

Baptiste Dezerces est lauréat FoRTE en 2018 pour son spectacle ALBERTINE DISPARUE. En 2022, la Compagnie obtient le soutien de la DRAC, du Val-de-Marne ainsi que de la ville d'Ivry-sur-Seine au titre de l'aide au projet pour sa dernière création RICHARD III.

CALIGULA / JE SUIS ENCORE VIVANT ! est un spectacle théâtral mis en scène par Baptiste Dezerces, basé sur l'adaptation de la pièce CALIGULA d'Albert Camus.

Cette adaptation contemporaine à deux comédiennes et trois comédiens, dans une esthétique épurée, a comme priorité le rapport direct entre les comédiens, le public et le texte. À la pièce d'Albert Camus s'ajoute quelques passages d'improvisation et de courts textes intégrés à la narration afin d'éclairer et de

rapprocher ce texte de notre monde actuel.

Le spectacle est coproduit par Nouveau Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine et Toit et Joie La Poste Habitat.

CALIGULA / JE SUIS ENCORE VIVANT fera l'objet de 11 représentations en Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- CHATENAY-MALABRY
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	41 870,00	51,03%
Dépenses techniques	30 705,00	37,42%
Dépenses de communication	2 000,00	2,44%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 470,00	9,10%
Total	82 045,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	30 000,00	36,57%
Drac Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	12,19%
Etat Fonpeps	7 225,00	8,81%
Recettes propres	27 820,00	33,91%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	7 000,00	8,53%
Total	82 045,00	100,00%

**DOSSIER N° EX075056 - Aide à la création en fonctionnement - L'EXPERIENCE HARMAAT - RENVERSE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	161 240,00 € HT	9,30 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L'EXPERIENCE HARMAAT

Adresse administrative : 2 RUE DE LA PRAIRIE  
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ARNAUD DIDIERLAURENT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 23 mai 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'Expérience Harmaat, lieu de croisements, rassemble autour des projets du chorégraphe Fabrice Lambert, des créateurs de différents champs (plasticiens, vidéastes, créateurs lumières, compositeurs et musiciens, écrivains...).

Fondée en 1997, l'Expérience Harmaat a permis la création d'une trentaine de pièces du chorégraphe Fabrice Lambert, des milliers d'heures d'action artistique, ainsi que des créations participatives d'envergure.

Implantée en Île-de-France, où elle développe des résidences de longues durées, accompagnées d'actions artistiques et culturelles avec les publics, la compagnie se déploie aussi à l'échelle nationale et internationale. L'Expérience Harmaat compte des partenaires fidèles tels que le Théâtre de la Ville, les Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines ou le Centre National de la Danse à Pantin ou encore la Scène nationale de Clermont-Ferrand. Fabrice Lambert a vu son association se prolonger avec la Maison de la Musique à Nanterre de 2019 jusqu'à décembre 2023 ainsi qu'avec le Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne de 2020 à 2023. Un nouveau partenariat s'initie avec le Centre des arts d'Enghien-les-Bains.

RENVERSE, réinvente, grâce au corps, le rapport à la nature. Pièce pour 8 danseurs, le projet s'appuie

sur l'intense activité organique dans les océans (l'Atlantic Méridional Overturning Circulation) qui transportent une part incroyable de vie que nous ne connaissons pas encore. Totalement invisible et silencieux en surface, l'AMOC vient susciter une écriture chorégraphique basée sur les renversements du corps dansant, sa capacité à donner à voir les circulations actives de ce mouvement, dans un élan pluriel et collectif. Le spectacle est coproduit en Île-de-France par le Centre des arts d'Enghien-les-Bains (95) et le théâtre Jean-François Voguet de Fontenay-sous-Bois, il sera diffusé au Centre des arts d'Enghien-les-Bains et à la Maison des Arts de Créteil (94) et dans le cadre de la Biennale de Danse du Val-de-Marne en 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- LE PERREUX-SUR-MARNE
- CRETEIL
- VITRY-SUR-SEINE
- ENGHEN-LES-BAINS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	119 980,00	58,17%
Dépenses techniques	50 670,00	24,57%
Dépenses de communication	10 000,00	4,85%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	25 590,00	12,41%
Total	206 240,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	60 000,00	29,09%
Drac Île-de-France (acquise)	30 000,00	14,55%
Sociétés civiles (sollicitée)	4 000,00	1,94%
Recettes propres	112 240,00	54,42%
Total	206 240,00	100,00%

**DOSSIER N° EX075065 - Aide à la création en fonctionnement - LA SOURDE - MUSIQUES NON ÉCRITES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	342 655,00 € HT	5,84 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA SOURDE

Adresse administrative : 47 BD EDOUARD VAILLANT  
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CLARA ACHACHE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 24 mai 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Sourde est une compagnie de théâtre et de musique fondée en 2021 par Samuel Achache. Le cœur de la recherche menée par la compagnie consiste à tisser une sorte de toile entre la musique et le théâtre. Comment regarder la musique et donc écouter le théâtre ?

MUSIQUES NON ÉCRITES est un spectacle de Samuel Achache, Florent Hubert, Eve Risser et Antonin Tri-Hoang pour 17 musiciens et musiciennes et 1 chanteuse (Judith Chemla), d'après le concept des LETTRES NON ECRITES de David Geselson (collaborateur artistique).

Quelques lettres seront choisies dans le corpus produit par Geselson, et chacune produira sa propre forme musicale et un rapport scénique particulier entre la collectivité que constitue l'orchestre, la parole individuelle portée par la lettre, et l'auditoire multiple présent dans la salle.

Plusieurs mois avant la représentation, la compagnie organisera des rencontres avec les personnes souhaitant participer à ce processus, prêts à livrer leurs sifflements obsessionnels, prêts à partager les histoires qu'ils rêvent de voir transposées en musique. Cette musique nouvelle, décrite en mots, en expériences, sera ensuite composée, travaillée et jouée par l'orchestre.

Les principaux partenaires franciliens de la création sont le Festival d'Automne (coproduction et résidence de création au sein de l'AP-HP du 93), la scène nationale Points-Communs à Cergy (95) (coproduction et

résidence) et le théâtre de l'Athénée à Paris (coproduction et résidence).

La création aura lieu en septembre 2024 pour 8 dates à l'Athénée, dont 2 en cession puis 1 date à Points-Commun, d'autres dates sont à prévoir en Île-de-France et hors Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- AUBERVILLIERS
- CERGY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	267 084,00	73,65%
Dépenses techniques	80 139,00	22,10%
Dépenses de communication	15 132,00	4,17%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	300,00	0,08%
Total	362 655,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	40 000,00	11,03%
Subvention Drac IdF (sollicitée) : conventionnement	20 000,00	5,51%
Subvention État (sollicitée) : CNM	20 000,00	5,51%
FONPEPS	16 242,00	4,48%
Recettes propres	211 413,00	58,30%
Crédit d'impôt	55 000,00	15,17%
Total	362 655,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079514 - Aide à la création - BOLIDES - BIENTÔT - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	96 880,00 € TTC	9,29 %	9 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>9 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : BOLIDES  
Adresse administrative : 4 PASSAGE DE MELUN  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ESTHELLE FROIS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le collectif Bolides est né en 2017 à la suite de la rencontre de ses membres au Conservatoire du 12e arrondissement de la ville de Paris. Les spectacles sont pensés pour l'espace public et les lieux non dédiés. Le collectif propose un théâtre pluridisciplinaire qui met à profit les aptitudes de chacun : chant, danse, théâtre, clown, écriture, cirque... En parallèle des créations, différentes actions de médiation et de transmission sont proposées. Le collectif est artiste associé au Pavillon de Romainville de 2022 à 2024.

En 2024, la collectif Bolides va créer BIENTÔT, un spectacle de théâtre pluridisciplinaire et tout public pour l'extérieur avec 7 comédiens et un créateur son.

Sur une place publique, un groupe fait face à une structure autoportante dressée vers le ciel, à laquelle est suspendu un micro dans lequel doit être dite la phrase qui va changer le monde. Les spectateurs assistent aux différentes tentatives de la troupe pour parvenir jusqu'au micro et dire la phrase. Dans un esprit clownesque et cartoonesque, BIENTÔT raconte le groupe, comment être ensemble et se soutenir, œuvrer à un monde meilleur même quand tout semble vain. La création sera coproduite par la ville de Romainville, le théâtre de Bagneux, le Vaisseau. Il sera diffusé, à Romainville, Bagneux et dans le cadre du festival les Nocturbaines (Paris) et à Mantes-la-Jolie (78).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- COUBERT
- MANTES-LA-JOLIE
- BRUYERES-LE-CHATEL
- BAGNEUX
- NANTERRE
- BAGNOLET
- MONTREUIL
- PANTIN
- ROMAINVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	77 312,40	74,42%
Dépenses techniques	16 062,00	15,46%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 505,60	10,11%
Total	103 880,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	16 000,00	15,40%
DGCA Aide nationale pour les Arts de la rue (sollicitée)	10 000,00	9,63%
Drac Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	9,63%
Ville de Paris - aide à la résidence (acquise)	7 000,00	6,74%
Sociétés civiles (sollicitée)	30 000,00	28,88%
Recettes propres	30 880,00	29,73%
Total	103 880,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079516 - Aide à la création en fonctionnement - COD COMPAGNIE OLIVIER DUBOIS - LES MEMOIRES D'UNE SEIGNEURE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	30 000,00 € HT	16,67 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COD  
Adresse administrative : 52 BOULEVARD DE MAGENTA  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur LAURENT GOUMARRE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Olivier Dubois, chorégraphe et danseur reconnu, fonde en 2007 la Compagnie Olivier Dubois, dont il a repris l'activité en 2018 après 4 ans d'interruption pour ses fonctions de directeur du Centre chorégraphique national de Roubaix. Son répertoire compte 22 œuvres chorégraphiques, dont la dernière en date TRAGEDIE NEW EDIT a tourné en 2022 et 2023 avec déjà 17 dates et continue de diffuser en France et à l'international.

Neuf ans après LES MEMOIRES D'UN SEIGNEUR, pièce événement qui figurait la solitude d'un tyran déchu, Olivier Dubois en propose une version féminine. LES MEMOIRES D'UNE SEIGNEURE est une pièce pour une danseuse professionnelle. Marie-Laure Caradec, interprète phare de la compagnie et 40 interprètes amatrices. Six jours d'ateliers sont prévus avec le groupe de 40 amatrices pour leur transmettre la partition du chœur. Ces amatrices sont rémunérées le jour de la représentation. Le spectacle sera coproduit et diffusé notamment par le Centquatre à Paris, le Carreau Scène nationale de Moselle et l'Opéra de Vichy.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	18 624,00	53,21%
Dépenses techniques	16 376,00	46,79%
Total	35 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	10 000,00	28,57%
Ville de Paris (s)	15 000,00	42,86%
Recettes propres	10 000,00	28,57%
Total	35 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079532 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE EA EO -  
BIOGRAPHIES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	135 812,00 € HT	5,89 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION EA EO

Adresse administrative : 196 RUE DE BELLEVILLE  
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTIAN CURTY, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

BIOGRAPHIES est une pièce pour une jongleuse, Neta Oren, et un rappeur, Pierre Laloge, dans laquelle le public est invité dans l'intimité de la jongleuse sur scène et peut entendre ses pensées. Le jonglage se fait l'écho des pensées du rappeur, les lancers sont calés mot à mot, et les figures se lient aux paroles tantôt de manière illustrative, tantôt de manière plus abstraite. Sur un rythme de 160 bpm, le public suit la jongleuse qui évolue dans une boîte transparente de 2 mètres de large et 4 mètres de hauteur, et le rappeur qui l'accompagne parfois à l'extérieur, parfois à l'intérieur, parfois invisible. BIOGRAPHIES sera créée en avril 2025 au Festival Spring à Elbeuf (76) puis sera diffusée en Île-de-France à la Maison des Jonglages à Bondy (93) et au festival 2r2C à Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPR** : Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	63 141,00	42,72%
Dépenses techniques	67 489,00	45,66%
Dépenses de communication	2 500,00	1,69%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	14 682,00	9,93%
Total	147 812,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	13,53%
Subvention État (acquise)	20 000,00	13,53%
Recettes propres	107 812,00	72,94%
Total	147 812,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079537 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE MKCD - DES OISEAUX - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	43 500,00 € TTC	13,79 %	6 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>6 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE MKCD  
Adresse administrative : 40 RUE DES AMANDIERS  
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame MARIE CAMLONG, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie MKCD est une compagnie de théâtre créée en 2009. Ses spectacles se construisent autour de questions de société. Après avoir joué en salle, depuis 2017 elle crée pour l'espace public. Elle réunit une équipe de 10 comédiens et travaille les mises en scène de façon collégiale. Elle gère ses moyens de production, de diffusion, de communication, de technique. Les textes sont écrits par Matthias Claeys, et soumis à discussion tout au long du processus. Elle mène des activités de création avec des amateurs et des scolaires. La compagnie participe au BÉA-BA, projet porté par Ktha Compagnie.

DES OISEAUX est un spectacle en six modules pour l'espace public qui s'assemblent et forment les épisodes d'une série et racontent les histoires de personnes qui ont dû fuir suite à une catastrophe, comme des oiseaux face à la destruction de leur habitat. Le spectacle est pensé pour être joué dans son intégralité sur une ou plusieurs journées, et s'adapter à différents espaces sans modifier leurs circulations, en plongeant le public au cœur des actions. Il raconte le processus de reconstruction des foyers détruits, et celui qui va rassembler leur puissance d'agir. Pour la création de ce spectacle, 6 lieux accueilleront la compagnie pour 40 jours de résidences. A ce jour 9 représentations sont prévues, dont 4 en grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- SAULX-LES-CHARTREUX
- BRUYERES-LE-CHATEL
- NANTERRE
- VITRY-SUR-SEINE
- CERGY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	37 800,00	79,58%
Dépenses techniques	6 000,00	12,63%
Dépenses de communication	500,00	1,05%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 200,00	6,74%
Total	47 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création	10 000,00	21,05%
Subvention DRAC (sollicitée)	17 000,00	35,79%
Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)	3 000,00	6,32%
Coproducteurs (acquise)	6 000,00	12,63%
Partenaires privés (sollicitée)	8 000,00	16,84%
Recettes propres	3 500,00	7,37%
Total	47 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079556 - Aide à la création en fonctionnement - (S) VRAI - NOTRE ECOLE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	165 500,00 € HT	6,04 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : S VRAI

Adresse administrative : 18BIS RUE GABRIEL  
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PIERRE CARRIVE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Portée par Stéphane Schoukroun et Jana Klein, la compagnie (S)-Vrai, en dialogue avec les territoires et les identités, place au centre de ses créations la parole d'habitants. Au croisement du documentaire et de l'autofiction, le collectif et l'intime sont source d'inspiration pour une écriture plurielle. La compagnie crée des formes théâtrales hors les murs et au plateau ainsi que des performances participatives.

NOTRE ECOLE raconte le cheminement d'un ancien cancre et d'une ex-première de la classe, intervenants de théâtre depuis 25 ans, qui se fixent la mission de créer un grand spectacle sur l'école et l'avenir de l'enseignement en temps de mutations écologiques et de crise. Ils se heurtent rapidement à l'immensité de leur sujet, la démotivation des élèves, au scepticisme grandissant des équipes enseignantes, aux souvenirs refoulés de leur propre scolarité et à l'état du monde en général. Proches du burn-out, ils font appel à deux jeunes comédiens fraîchement sortis d'écoles nationales, une enseignante universitaire en reconversion permanente et un musicien autodidacte. Ce spectacle est issu d'une enquête participative de deux ans dans dix villes sur l'apprentissage d'hier, d'aujourd'hui et de demain. La compagnie bénéficie du soutien de 10 coproducteurs dont 8 franciliens et 4 lieux de résidence où se dérouleront les 21 jours de répétition. A ce jour 20 représentations sont prévues, dont 18 en Île-de-

France, 4 en grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- 🎬 PARIS
- 🎬 THORIGNY-SUR-MARNE
- 🎬 JUVISY-SUR-ORGE
- 🎬 MONTROUGE
- 🎬 LA COURNEUVE
- 🎬 VILLEJUIF
- 🎬 CHEVILLY-LARUE
- 🎬 IVRY-SUR-SEINE
- 🎬 GONESSE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	89 784,00	49,74%
Dépenses techniques	72 266,00	40,04%
Dépenses de communication	12 000,00	6,65%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	6 450,00	3,57%
Total	180 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création	25 000,00	13,85%
Subvention DRAC (sollicitée)	12 000,00	6,65%
Subvention Paris (sollicitée)	6 000,00	3,32%
Adami (sollicitée)	15 000,00	8,31%
Recettes propres	92 000,00	50,97%
Crédit d'impôt	30 500,00	16,90%
Total	180 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079557 - Aide à la création en fonctionnement - MDCCCLXXI - OKINA - CP mars 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	104 500,00 € TTC	7,66 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MDCCCLXXI

Adresse administrative : 16 BD DE LA VILLETTTE  
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ALEXIS ANNE-BRAUN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'association MDCCCLXXI travaille à produire et diffuser les travaux théâtraux de Maxime Kurvers.

Dans sa dernière création, OKINA, il met en scène l'actrice Yuri Itabashi. Ce projet s'intéresse à l'Okina, un genre de pièce de nô, que les femmes n'ont pas le droit de jouer. Cet interdit de représentation constitue en soi un enjeu théâtral qui sera interrogé via le récit subjectif de l'actrice : comment une actrice peut-elle aujourd'hui contourner cet interdit et dépasser l'impossibilité culturelle d'incorporer la pièce ? Et plus largement : comment, par l'imagination, rendre à soi-même quelque chose (ici un spectacle) qui nous est refusé ?

Les partenaires franciliens du projet sont le Festival d'Automne (coproduction et accueil en diffusion), le Théâtre de la Cité Internationale et la Vie Brève / Théâtre de l'Aquarium (accueil en résidence et accueil en diffusion) pour un total de 10 représentations parisiennes en octobre et décembre 2024. Le projet est également soutenu et sera diffusé par des lieux hors Île-de-France et à l'international (Suisse, Japon).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- AUBERVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	67 575,00	50,24%
Dépenses techniques	46 275,00	34,41%
Dépenses de communication	18 650,00	13,87%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 000,00	1,49%
Total	134 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	38 000,00	28,25%
Subvention Drac IdF (sollicitée) : aide au projet	20 000,00	14,87%
Sociétés civiles	10 000,00	7,43%
Recettes propres	66 500,00	49,44%
Total	134 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079560 - Aide à la création en fonctionnement - LES FUGACES LE LIEU - JETUIL - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	70 470,00 € TTC	7,10 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES FUGACES LE LIEU  
Adresse administrative : 10 CHEMIN DES PIMENTIERES  
78950 GAMBAIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame LAETITIA DEFFAINS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2007, la Compagnie Les Fugaces est co-dirigée par Laura Dahan et Cécile Le Meignen, toutes deux autrices, metteuses en scène et comédiennes. La Compagnie est spécialisée dans le spectacle de rue en déambulation. Parmi ses dernières créations figurent : NOUS LES OISEAUX en 2017, VIVANTS en 2019 et LA RONDE en 2021.

JETUIL a pour point de départ le témoignage d'une jeune femme ayant vécu uninceste. De cette parole qui lui a été confiée en 2019, Cécile Le Meignen a écrit une pièce pour l'espace public. JETUIL a pour ambition de partir de l'histoire singulière de Margot pour faire commun autour de ce sujet de société, et porter cette parole essentielle au cœur de l'espace public. Ce spectacle prendra la forme d'une déambulation pour un duo de comédienne et danseuse. Un dispositif de médiation autour du spectacle est en cours de construction pour permettre le dépôt de témoignages et l'orientation vers des interlocuteurs spécialisés. Le spectacle, soutenu par de nombreux coproducteurs dont CNAREP Moulin Fondu, le Réseau Risotto et la ville de Cergy dans le Val-d'Oise (95), sera créé le 22 juin 2024. 9 cessions sont prévues dont 5 en Île-de-France (2 pour le festival Parade(s) dans le 92, 1 à la Lisière dans le 91 et 1 au Moulin Fondu dans le 95).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- PONTAULT-COMBAULT
- GAMBAIS
- BRUYERES-LE-CHATEL
- NANTERRE
- GARGES-LES-GONESSE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	41 973,00	50,89%
Dépenses techniques	25 940,00	31,45%
Dépenses de communication	1 650,00	2,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 907,00	15,65%
Total	82 470,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	17 000,00	20,61%
Subvention État (A)	16 000,00	19,40%
Sociétés civiles	4 001,00	4,85%
Recettes propres	45 469,00	55,13%
Total	82 470,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079562 - Aide à la création en fonctionnement - AND ALTERS - SOURCIERES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	123 000,00 € HT	6,50 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AND ALTERS  
Adresse administrative : 16 RUE GEORGE BERNARD SHAW  
75015 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame MURIEL SEISSER, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie And Alters mène au long cours un travail chorégraphique axé sur les utopies du collectif diffusé en Île-de-France, en France et à l'international depuis 2005.

Anne Collod articule dans ses projets création, recherche et pédagogie sur la danse moderne et contemporaine. Elle développe ses projets aussi bien avec des artistes confirmés qu'avec de jeunes interprètes, ou bien des personnalités d'autres champs dans une démarche transdisciplinaire. Ses projets, en salle ou en extérieur, interrogent l'être-ensemble en danse dans différents contextes. Anne Collod poursuit un travail de réinterprétation d'œuvres chorégraphiques du 20e siècle, questionnant les enjeux de traduction, d'interprétation et de transmission qui y sont liés.

Pour SOURCIERES, Anne Collod va enquêter sur les enjeux écologiques et féministes des danses des pionnières Anna Halprin, Simone Forti et Trisha Brown. Elle élaborera des partitions-traductions à l'écoute des ouvertures et ruptures initiées par ces « sourcières ». Cette création en déambulation pour trois interprètes sera proposée dans des espaces naturels ou paysagers. Ce projet sera la quatrième création pour l'espace public de la compagnie.

La création SOURCIERES est coproduite par l'Abbaye de Maubuisson (95), le festival Plastique danse Flore (78) et la Communauté de communes du Val-Briard (77).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- SAINT-OUEN-L'AUMONE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	65 327,00	50,25%	Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	15 000,00	11,54%
Dépenses techniques	44 233,00	34,03%	Drac Île-de-France - conventionnement (acquise)	59 200,00	45,54%
Dépenses de communication	3 600,00	2,77%	Sociétés civiles (sollicitée)	4 000,00	3,08%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 840,00	12,95%	Autres financements	51 800,00	39,85%
Total	130 000,00	100,00%	Total	130 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079563 - Aide à la création en fonctionnement - TRAFFIX MUSIC - SADHOU ET LE LOTUS ROSE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	33 802,00 € HT	14,79 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TRAFFIX MUSIC

Adresse administrative : 130 AVENUE PASTEUR  
93170 BAGNOLET

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame EMILIE HOUDEBINE, Gérante

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La société Traffix Music fut créée en 2005 à l'initiative d'Emilie Houdebine après son départ de la société de production Furax dont elle fut la gérante. Fort d'une expérience avec Pascal Parisot (qui est accompagné entre 2009 et 2015 sur la production de trois nouveaux spectacles), Traffix Music décide d'axer la totalité de son activité sur le spectacle jeune public avec musique live. Traffix Music a produit environ 25 spectacles depuis sa création et est également organisateur des festivals du Parc Floral depuis 2019, missionné par la Ville de Paris.

SADHOU ET LE LOTUS ROSE est une proposition de spectacle interactif alliant une histoire musicale chantée et une initiation simple et ludique à la culture indienne du yoga, pour jeune et tout public. Fredda s'accompagne à l'harmonium, à la guitare et fait chanter son fameux bol. L'histoire et les chansons originales qui s'inspirent parfois de la tradition indienne du chant, sont co-écrites avec Pascal Parisot. Chaque chanson illustre une étape du chemin de Sadhou. La scénographie originale de Laurent Meunier mettra en jeu le décor de la clairière aux lotus et un dispositif sous forme de livre géant donnant à voir des illustrations d'animaux originales créées par Nathalie Dieterlé. Les animaux figurent les postures de yoga qui jalonnent le spectacle. 4 lieux se sont engagés sur la coproduction de ce spectacle, en Île-de-France

et au national.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- RAMBOUILLET
- AUBERVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	24 105,00	57,53%
Dépenses techniques	8 897,00	21,23%
Dépenses de communication	1 300,00	3,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 600,00	18,14%
Total	41 902,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	13 100,00	31,26%
SACEM (acquise)	6 000,00	14,32%
CNM (sollicité)	6 000,00	14,32%
Recettes propres	16 802,00	40,10%
Total	41 902,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : (EX) SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX079565 - Aide à la création en fonctionnement - LA COMPAGNIE A POINT - CHOLERA - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	51 500,00 € TTC	13,59 %	7 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA COMPAGNIE A  
Adresse administrative : 19 RUE DU COTEAU  
94230 CACHAN  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame JUDITH PIGNEUR, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La « Compagnie A Point », créée en 2014, est le fruit de la rencontre d'Alice Gozlan, Mélissa Irma, Zacharie Lorent et Julia de Reyke pendant leur formation au Studio-ESCA d'Asnières-sur-Seine. Elle est désormais dirigée par Alice Gozlan (mise en scène et jeu) et Zacharie Lorent (écriture, mise en scène) et située à Cachan. La compagnie travaille autour des écritures contemporaines et porte une attention particulière aux sujets de société, et notamment aux questions environnementales. Depuis 2019, la compagnie monte ses propres textes, écrits par Zacharie Lorent.

Ecrite par Zacharie Lorent et interprétée par Alice Gozlan, CHOLERA (titre provisoire) a pour but d'explorer les récits et rapports au monde qui se construisent au travers de nos usages d'internet, comme média d'information et comme lieu de relations. Là où tout est fiction, les sentiments ressentis, eux, sont réels. Que se passe-t-il pour ces internautes, lorsqu'ils naviguent dans cette nouvelle dimension virtuelle aux implications si réelles ? Le spectacle pourra être joué dans un format « Salle », avec une création lumière supplémentaire et un travail sur le son différent, et dans une version « Hors les murs » qui sera techniquement autonome et comprendra son propre dispositif technique. La création aura lieu le 4 novembre 2024 à l'Etoile du Nord. 11 représentations en cession sont prévues dont 3 à l'Etoile du Nord

(75), 3 au théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine (94), 2 dans des lycées pour le NGAT de Vitry-sur-Seine (94), 3 au théâtre de Vanves (92) auxquelles s'ajoutent 3 dates en coréalisation à la Cave au Théâtre à Colombes (92).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- MANTES-LA-JOLIE
- VANVES
- COLOMBES
- CHOISY-LE-ROI
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	29 400,00	49,41%
Dépenses techniques	20 150,00	33,87%
Dépenses de communication	1 850,00	3,11%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 100,00	13,61%
Total	59 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement (S)	15 000,00	25,21%
Subvention État - DRAC Île-de-France (S)	10 000,00	16,81%
Subvention État - JTN (S)	1 000,00	1,68%
Subvention Conseil départemental du Val-de-Marne (S)	5 000,00	8,40%
Recettes propres	28 500,00	47,90%
Total	59 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079572 - Aide à la création en fonctionnement - L'AVANTAGE DU DOUTE - AFTER SHOW - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	225 200,00 € HT	6,66 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE L'AVANTAGE DU DOUTE

Adresse administrative : 24 AVENUE SIMON BOLIVAR  
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur SYLVAIN OHREL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2007, l'Avantage du doute est un collectif de 3 actrices (Mélanie Bestel, Judith Davis, Claire Dumas) et de 2 acteurs (Nadir Legrand et Maxence Tual). Leurs spectacles sont le fruit d'une écriture collective et d'un jeu collectif, chacune des créations répondant du même impératif : partir du monde d'aujourd'hui, pour en faire du théâtre, un théâtre « à hauteur d'être humain ». Ils ont créé 5 spectacles, dont LA CAVERNE en 2018 ou ENCORE PLUS, PARTOUT, TOUT LE TEMPS en 2020, ainsi qu'un long-métrage de fiction (écrit et réalisé par Judith Davis / TOUT CE QU'IL ME RESTE DE LA REVOLUTION sorti en salle en 2019).

Sixième spectacle écrit, mis en scène et interprété par les 5 membres du collectif L'Avantage du doute, AFTER SHOW aborde l'après-spectacle, lorsque tout est éteint dans le théâtre : que reste-t-il après le spectacle ? Et après la vie ? Les frontières entre les vivants et les morts se brouillent. Des fantômes nous exhortent à vivre pleinement. Tels des bouffons qui prennent une forme, la retournent et la pervertissent, ils invitent à un moment de fête. Outre les 5 comédiens, un musicien sera également au plateau, marqué par une bande son éclectique, allant de Purcell à Paul McCartney, en passant par James Taylor. Notamment coproduite par la Ferme du Buisson, le théâtre de Rungis, l'EMC de Saint-Michel-sur-Orge, la

pièce sera créée le 12 juin 2024 à la Ferme du Buisson (77). 39 dates sont d'ores et déjà prévues dont 27 en Île-de-France (série de 24 représentations au théâtre du Rond-Point, 1 date à l'EMC de Saint-Michel-sur-Orge et 1 date au théâtre de Rungis).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

■ NOISIEL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	122 310,00	48,88%
Dépenses techniques	103 775,00	41,48%
Dépenses de communication	7 300,00	2,92%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 815,00	6,72%
Total	250 200,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement (S)	40 000,00	15,99%
Subvention État - DRAC Île-de-France - quote-part de conventionnement (A)	28 500,00	11,39%
Subvention État - DRAC Île-de-France - Fonds de production (A)	15 000,00	6,00%
Subvention Conseil départemental Seine-et-Marne (A)	10 000,00	4,00%
Sociétés civiles	20 000,00	7,99%
Recettes propres	136 700,00	54,64%
Total	250 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079574 - Aide à la création en fonctionnement - MON GRAND L'OMBRE - SANG TENDRE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	70 767,00 € HT	14,13 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MON GRAND L'OMBRE  
Adresse administrative : 3 RUE DU PROFESSEUR ESCLANGON  
93100 MONTREUIL  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame AXELLE DARRICAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Sophie Laloy et Leïla Mendez fondent la compagnie en 2014. La première est réalisatrice de cinéma et ingénierie du son, formée à la FEMIS. La seconde est compositrice musicienne et chanteuse. Dans leurs créations, cinéma d'animation, musique et jeu s'entremêlent pour donner naissance à des spectacles polymorphes où se côtoient artisanat et technologie. Les esthétiques sonores et visuelles se mettent au service d'une forme libre et insolite. Le spectacle naît de leur imbrication. Les créations sont destinées au jeune public, mais les textes proposent une lecture ouverte à un public toujours plus large. La compagnie est conventionnée par la DRAC Île-de-France.

Avec cette 5e création, Mon Grand l'Ombre explore une nouvelle façon de faire dialoguer cinéma et musique. SANG TENDRE est un projet d'opérette contemporaine utilisant des images stylisées, inspirées du cinéma américain en noir en blanc, qui prend place dans une scénographie hitchcockienne et ludique. Pour la première fois dans le travail de la compagnie s'invente une forme à partir d'images réalistes mais déformées : des acteurs, des corps, des visages filmés, traités comme un dessin animé. Ce ciné-spectacle est mis en musique à la façon d'un opéra. La SMAC de Massy et le Théâtre Cinéma Georges Simenon - scène conventionnée de Rosny-sous-Bois se positionnent en coproducteurs principaux. 3

autres lieux se sont déjà engagés en soutiens financiers. 39 jours de répétitions, dont 20 en Île-de-France, seront accueillis dans 8 lieux. 19 représentations sont d'ores et déjà prévues la saison prochaine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- MASSY
- ROSNY-SOUS-BOIS
- CHOISY-LE-ROI

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	65 516,00	65,02%
Dépenses techniques	24 601,00	24,41%
Dépenses de communication	3 500,00	3,47%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 150,00	7,10%
Total	100 767,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	40 000,00	39,70%
Subvention DRAC (acquise) :	15 000,00	14,89%
Subvention Conseil départemental 95 (sollicitée)	4 000,00	3,97%
SACEM (sollicitée)	15 000,00	14,89%
Recettes propres	26 767,00	26,56%
Total	100 767,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079575 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE LE BEL APRÈS MINUIT - LES ABIMES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	102 259,00 € HT	7,82 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE LE BEL APRES MINUIT

Adresse administrative : 21 RUE DES HAYEPS  
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame EVELYNE DUFLOS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Bel Après-Minuit est une compagnie de théâtre jeune public fondée en 2002 par la metteuse en scène Bénédicte Guichardon. Elle a produit 5 spectacles jeune public depuis 2010 dont L'OMBRE DE TOM (2017, 256 représentations) qui est en tournée pour sa 4ème année consécutive. La compagnie a été retenue pour une résidence d'implantation triennale jeune public (2023-2025) dans le département de l'Essonne (91) et plus précisément sur les communes de La Norville, Arpajon et Saint-Germain-lès-Arpajon. Jusqu'ici aidée au projet, la compagnie a obtenu un conventionnement à 2 ans de la DRAC Île-de-France à hauteur de 25 000 € pour les années 2022-2023.

Le triptyque LES ABIMES est un projet de création théâtrale porté par la metteure en scène Bénédicte Guichardon et l'auteure Catherine Verlaguet. Il se compose de trois volets : LE BRUIT ET LE SILENCE, ARLEQUIN OU LA PREMIERE GRAINE et FUGUES, chacun explorant une thématique unique : la violence au foyer (volet 1), la résilience (volet 2), et l'errance (volet 3).

Le triptyque met en scène quatre personnages, dont deux frères solidaires face aux épreuves de la violence familiale. Quatre comédiens sont au plateau.

Pour chaque exploitation, une équipe de professionnels de l'enfance accompagnera les comédiens pour recueillir la parole des enfants après le spectacle. Un dossier pédagogique sera également mis à

disposition des enseignants. Le triptyque est accompagné en coproduction notamment par les Tréteaux de France et le Théâtre André Malraux de Chevilly-Larue (94) et par les trois villes de l'Essonne Arpajon, la Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- ARPAJON
- LA NORVILLE
- SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
- CHEVILLY-LARUE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	66 248,00	57,98%
Dépenses techniques	20 745,00	18,16%
Dépenses de communication	9 606,00	8,41%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	17 660,00	15,46%
Total	114 259,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	17,50%
Drac Île-de-France - Quote part conventionnement (acquise)	10 000,00	8,75%
Conseil départemental 94 (acquise)	7 000,00	6,13%
Recettes propres	77 259,00	67,62%
Total	114 259,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079585 - Aide à la création en fonctionnement - L'INESTHETIQUE - THERESE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	23 900,00 € TTC	20,92 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L INESTHETIQUE  
Adresse administrative : 42 AVENUE ROGER VARREY

89300 JOIGNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SOPHIE ROSOLEN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2018, la compagnie se concentre sur la création chorégraphique, la recherche artistique et l'expérimentation en territoire. La direction artistique de L'Inesthétique est confiée à la chorégraphe Julie Gouju. Elle a pour fondement la danse d'expression et la philosophie. De ce travail ont été produites les 2 pièces chorégraphiques FAON, ACTE TRAGIQUE (NEXT Festival, Courtrai-BE, 2019) et FAON, UN PORTRAIT DANSE (Artdanthé, Théâtre de Vanves, 2022) et les performances in-situ LES DANSES D'EXTASE (Palais de Tokyo, 2022) et DANSER BRUT.

THERESE est une pièce chorégraphique sur l'extase et l'adolescence. C'est un duo pour les danseuses et écrivaines Julie Gouju et Sabine Macher qui mêle la danse et la parole. L'extase, comme l'adolescence, sont souvent perçues comme un moment de passage, un entre-deux. Le sujet, suspendu entre deux réalités, deux âges, deux mondes, vit une expérience corporelle et psychique intense dont il sort modifié. La danse sera accompagnée par la parole et le beatbox. Le musicien Scratchy composera une musique faite de voix et de souffle pour créer une immersion dans le corps. La création est coproduite par l'Atelier de Paris en Île-de-France et la scène conventionnée Vivat d'Armentières (59). Elle sera diffusée à l'Atelier de Paris avant d'entamer une tournée en France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- AUBERVILLIERS
- AULNAY-SOUS-BOIS
- PANTIN
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	16 209,88	58,10%
Dépenses techniques	4 205,12	15,07%
Dépenses de communication	3 000,00	10,75%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	4 485,00	16,08%
Total	27 900,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	9 000,00	32,26%
DRAC Île-de-France - Aide au projet (sollicitée)	9 000,00	32,26%
Recettes propres	9 900,00	35,48%
Total	27 900,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079589 - Aide à la création en fonctionnement - COLLECTIF GWEN - LISIERE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	71 900,00 € TTC	11,13 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF GWEN

Adresse administrative : 37 RUE DU LANDY  
93400 SAINT OUEN SUR SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ISABELLE ZORDAN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Collectif GWEN est composé d'acteurs et d'actrices, de metteurs et metteuses en scène, de vidéastes et autrices issus de l'ESCA d'Asnières-sur-Seine. Qu'il s'agisse de défendre des textes contemporains, d'adapter des œuvres littéraires ou de mener un travail d'écriture, ses membres souhaitent porter au plateau de nouveaux récits féministes et inclusifs, en se concentrant exclusivement sur le travail d'autrices pour valoriser les récits minoritaires et le patrimoine pour donner à rêver d'autres mondes possibles. Le collectif a créé ORLANDO en 2020 et DES FILLES SAGES en 2022.

Lucie Brandsma est l'autrice de LISIERE qu'elle met également en scène. LISIERE commence en 2083. Une adolescente fuit une ville étouffante en direction d'une forêt légendaire, refuge de la dernière population mondiale de lucioles et défendue par un collectif de femmes. À la lisière, son chemin la conduit à cette communauté résistante. L'adolescente reste, et découvre une autre manière de vivre ensemble, en lien avec le vivant tout autour. Elle y fait l'apprentissage de la révolte et part en quête d'une mystérieuse femme solitaire. Cette création, prévue le 7 novembre 2024 au théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine, ambitionne d'hybrider les disciplines avec de l'installation (s'appuyant sur le travail de l'artiste plasticienne Sara Favria), de la performance dansée, de la musique live, de la création vidéo et sonore.

Le spectacle, qui réunit 4 comédiennes et un comédien au plateau, est lauréat du réseau La Vie Devant Soi, et à ce titre bénéficie de nombreux soutiens en coproduction (théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine, théâtre André Malraux de Chevilly-Larue, théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine...), et d'une diffusion d'au moins 2 dates (dont une scolaire) dans les lieux membres, soit 22 dates prévues en Île-de-France dont 14 en cession.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- LESIGNY
- LA COURNEUVE
- LE KREMLIN-BICETRE
- CHEVILLY-LARUE
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	34 047,00	43,15%
Dépenses techniques	36 101,00	45,76%
Dépenses de communication	1 650,00	2,09%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 102,00	9,00%
Total	78 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement (S)	15 000,00	19,01%
Subvention État - DRAC Île-de-France (A)	15 000,00	19,01%
Subvention Conseil départemental du Val-de-Marne (S)	6 000,00	7,60%
Sociétés civiles	15 000,00	19,01%
Recettes propres	22 900,00	29,02%
Autres financements	5 000,00	6,34%
Total	78 900,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079592 - Aide à la création en fonctionnement - LA GROSSE PLATEFORME - LES PLANETES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	96 000,00 € TTC	8,33 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA GROSSE PLATEFORME  
Adresse administrative : 19 RUE DU CLOS DES NOYERS  
94700 MAISONS ALFORT  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur VINCENT CHABENAT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Grosse Plateforme porte les projets de La Ville en Feu, collectif d'artistes pluridisciplinaires dans l'espace public.

LES PLANÈTES sont une réécriture du poème symphonique homonyme de Gustav Holst, dansée, jouée et chantée a capella dans l'espace public. Dix membres du collectif, chorégraphes, metteurs en scène et interprètes, se confrontent à l'œuvre symphonique pour donner à entendre et à voir ce qui résonne du cosmos en l'être humain.

Les principaux partenaires franciliens du projet sont l'Espace Périphérique de La Villette et Art'R (Paris) ainsi que la Briqueterie (94), pour des coproductions et des résidences.

La création sera diffusée à partir de fin 2024 en Île-de-France à Pantin et Paris, ainsi qu'au niveau national.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure

déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- PANTIN
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	88 604,00	83,59%
Dépenses de communication	5 300,00	5,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 096,00	11,41%
Total	106 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	18 000,00	16,98%
Subvention Drac IdF (sollicitée) : aide au projet	22 000,00	20,75%
Subvention Ville (acquise) : Paris	9 000,00	8,49%
Sociétés civiles	11 700,00	11,04%
Recettes propres	45 300,00	42,74%
Total	106 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079602 - Aide à la création en fonctionnement - PANAME PILOTIS - JUSTE IRENA -  
CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	160 000,00 € HT	9,38 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PANAME PILOTIS

Adresse administrative : 49 RUE PAJOL  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JASON DUCAS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

JUSTE IRENA est une pièce tout-public à partir de 10 ans, conçue et mise en scène par Cédric Revallon. Le spectacle, qui a fait l'objet d'une commande d'écriture à l'autrice Léonore Chaix, raconte plusieurs histoires croisées pendant trois époques différentes. La première, au centre du propos, celle d'Irena Sendlerowa, femme polonaise et catholique qui participa, avec son réseau d'assistantes sociales, au sauvetage de 2500 enfants juifs du ghetto de Varsovie pendant la seconde guerre mondiale. La seconde, celle de trois étudiantes américaines qui du haut de leurs 15 ans, dans les années 2000, sauveront la mémoire de cette histoire grâce à leur travail de recherche au sein de leur lycée. La troisième, c'est celle d'aujourd'hui. Que faisons-nous ou devons-nous faire de ce savoir, de cette mémoire ? Quelles en sont les leçons à tirer ou les apprentissages à retenir ? Ce spectacle polymorphe qui réunit 4 marionnettistes au plateau, tricote une maille serrée entre fiction et réalité historique, passé et présent, actrices de chair et marionnettes-objets. JUSTE IRENA, qui sera créé au mois de juin 2024 à Avon en Seine-et-Marne, comptabilise à ce jour 14 représentations prévues en Île-de-France dont 5 en grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- AVON
- RAMBOUILLET
- MARLY-LE-ROI
- PLAISIR
- POISSY
- MARCOUSSIS
- SEVRES
- SURESNES
- PANTIN
- NOGENT-SUR-MARNE
- LOUVRES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	71 533,00	43,35%
Dépenses techniques	74 622,00	45,23%
Dépenses de communication	17 795,00	10,78%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	1 050,00	0,64%
Total	165 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	12,12%
Subvention État (sollicitée)	20 000,00	12,12%
Sociétés civiles (sollicitée)	32 000,00	19,39%
Partenaires privés (sollicitée)	8 000,00	4,85%
Recettes propres	85 000,00	51,52%
Total	165 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079606 - Aide à la création en fonctionnement - ASSOCIATION ADHOK - CHECK OFF - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	166 770,00 € TTC	8,99 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION ADHOK  
Adresse administrative : 3 PL ANATOLE FRANCE  
93310 LE PRE SAINT GERVAIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame VIVIANE MAUPTIT DURAND, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Après dix années de création autour des questions générationnelles, la compagnie Adhok, codirigée par Doriane Moretus et Patrick Dordogne, ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Le projet CHECK OFF est une création grand format conçue pour l'espace public, dans un rapport de proximité. Il met en scène 10 actrices et acteurs dans un spectacle en fixe, à jouer de jour comme de nuit. A partir du détournement d'une œuvre du répertoire, LES TROIS SOEURS de Tchekhov, la compagnie invente un récit qui ouvre des perspectives et interroge le monde auquel on aspirerait. Créé en mai 2024 au festival les Turbulentes à Vieux-Condé (59), 10 représentations de CHECK OFF sont ensuite prévues, notamment à Cergy-Pontoise et Vitry-sur-Seine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- FRESNES
- VITRY-SUR-SEINE
- CERGY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	100 806,12	55,46%
Dépenses techniques	66 147,72	36,39%
Dépenses de communication	5 400,00	2,97%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	9 416,16	5,18%
Total	181 770,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	30 000,00	16,50%
Subvention État (acquise)	60 000,00	33,01%
Subvention DGCA (sollicitée)	20 000,00	11,00%
Partenaires privés (acquise)	4 000,00	2,20%
Recettes propres	67 770,00	37,28%
Total	181 770,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079608 - Aide à la création en fonctionnement - LA COMPAGNIE DE SOI - LE CABARET DE LA ROSE BLANCHE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	74 500,00 € HT	10,74 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASS LA COMPAGNIE DE SOI

Adresse administrative : 24 RUE CHAPON  
75003 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur SERGE BONTEMPS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Compagnie de SOI porte le travail chorégraphique développé par Radhouane El Meddeb depuis 2006 et son solo fondateur, POUR EN FINIR AVEC MOI.

Depuis, ses pièces ont été présentées sur de nombreuses scènes, en France et dans le monde dont SOUS LEURS PIEDS, LE PARADIS, et AU TEMPS OU LES ARABES DANSAIENT, l'un des grands succès de la compagnie.

En 2021, le chorégraphe a créé deux pièces avec des équipes internationales, REQUIEM (SIA CARA) avec une troupe de danseurs contemporains cubains, présenté au Grand Opéra d'Avignon. NOUS SERONS TOUS DEVORES PAR LE FEU, avec Malek El Sebbai et Selim Arjoun (Tunisie) a été créé pour le Festival de Marseille. En parallèle, sa création AMOUR-S, LORSQUE L'AMOUR VOUS FAIT SIGNE, SUIVEZ LE... (2019) continue de tourner, avec sa version in situ FRAGMENTS D'AMOUR-S, sur les scènes nationales et internationales.

Récit d'événements réels, actuels, fictifs et féériques, LE CABARET DE LA ROSE BLANCHE reprend des grands classiques de la chanson méditerranéenne. Forme festive, généreuse, parfois tragique, mais libérée de toute contrainte, ce cabaret contemporain, sobre et élégant, donnera à voir et à entendre les

mots de ceux qui ont quitté leur pays, avec l'espoir d'une vie meilleure et le rêve du vivre-ensemble. Six interprètes seront au plateau, 5 danseurs et un musicien. Le spectacle est coproduit notamment par l'Atelier de Paris et le Manège, Scène nationale de Reims. En Île-de-France, il sera diffusé à l'Atelier de Paris et au Théâtre 71 Malakoff (92).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- MALAKOFF

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	71 555,00	82,72%
Dépenses techniques	11 601,00	13,41%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 344,00	3,87%
Total	86 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement (S)	20 000,00	23,12%
Subvention État (A)	10 000,00	11,56%
Subvention Ville de Paris (A)	5 000,00	5,78%
Sociétés civiles (A)	8 000,00	9,25%
Sociétés civiles (S)	5 000,00	5,78%
Recettes propres	33 500,00	38,73%
Autres financements	5 000,00	5,78%
Total	86 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079610 - Aide à la création en fonctionnement - MC 93 - FAJAR - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	361 259,00 € HT	5,54 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>20 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAISON CULTURE SEINE SAINT DENIS

Adresse administrative : 9 BD LENINE BP 71  
93000 BOBIGNY CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur LOUIS SCHWEITZER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Sous la direction d'Hortense Archambault depuis 2015, la MC 93 développe un projet artistique intitulé la « Fabrique d'expérience » qui vise à faire du théâtre public un espace de mixité sociale et de métissage culturel, avec une action poussée vers l'accès à la culture notamment des jeunes. 3 types de résidences y sont développées : création, territoire, recherche. La MC 93 assure la production déléguée pour Adama Diop, comédien et metteur en scène qui s'est formé à l'ENSAD de Montpellier, puis au CNSAD de Paris. Il a réalisé plusieurs mises en scène dont LE MASQUE BOITEUX OU HISTOIRE DE SOLDATS en 2008, SKREENS en 2022, et BUNKER et LE POETE NOIR en 2023.

FAJAR – OU L'ODYSSEE DE L'HOMME QUI REVAIT D'ETRE POETE est le premier texte dramatique d'Adama Diop, qu'il met en scène et interprète accompagné de 2 musiciennes et un musicien (alto, violon, ngoni), qui joueront une musique originale en live, certaines parties seront empruntées à des compositeurs baroques ou bien commandées à la compositrice de musique électronique Chloé Thevenin. La création évoque le voyage initiatique de Malal, qui vit entre rêve et réalité, écrit des vers et s'éprend d'une figure fantasmagorique nommée Marianne. Déroulé par son propre destin, fuyant ses tragédies personnelles, il quitte son pays et rejoint l'Europe. Son épopee nous est livrée à la manière d'un conte moderne, imprégné d'onirisme et de poésie, tissant une continuité narrative entre séquences filmées

(mobilisant 4 comédiens et 4 comédiennes), performance théâtrale et musique. La création est coproduite par 9 théâtres en France dont la MC 93 de Bobigny, le théâtre Sénart et l'Azimut en Île-de-France. 37 dates sont d'ores et déjà prévues dont 19 en Île-de-France – 6 en grande couronne (4 au théâtre Sénart - 77, et 2 à l'Agora d'Evry -91), les autres dates concernant la MC 93 de Bobigny (10), l'Azimut (92 - 1 date) et la Scène nationale de Malakoff (92 – 2 dates).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

#### Localisation géographique :

BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	201 818,00	52,93%
Dépenses techniques	161 941,00	42,48%
Dépenses de communication	9 500,00	2,49%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 000,00	2,10%
Total	381 259,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement (S)	40 000,00	10,49%
Subvention État - DRAC Île-de-France - Fonds de production (A)	25 000,00	6,56%
Subvention État - DRAC Île-de-France - Aide au projet (S)	13 000,00	3,41%
Partenaires privés (S)	21 459,00	5,63%
Recettes propres	91 500,00	24,00%
Autres financements	190 300,00	49,91%
Total	381 259,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079612 - Aide à la création en fonctionnement - LA BRECHE - LA REPARATION  
VOL.3 - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	889 877,00 € HT	3,93 %	35 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			35 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DE LA BRECHE

Adresse administrative : 24 RUE DES BEAUMONTS  
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame NATHALIE STANGER, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Brèche est une compagnie dirigée par Lorraine de Sagazan et fondée en 2015.

LA RÉPARATION VOL.3 (titre provisoire) est un spectacle conçu par Lorraine de Sagazan pour 10 artistes au plateau (comédiens, danseurs et un MC).

Poursuivant le cycle sur la réparation du réel par la fiction entrepris en 2020 avec LA VIE INVISIBLE et poursuivi en 2021 avec UN SACRE, Lorraine de Sagazan s'attelle à la notion de la justice, recherche entamée lors de sa résidence d'un an à la Villa Médicis à Rome, en 2022-2023. Elle s'entoure à nouveau de l'auteur Guillaume Poix, avec qui elle collabore depuis 2018.

Les principaux partenaires franciliens de la création sont le Théâtre national de l'Odéon et le TGP de Saint-Denis (coproduction et résidence).

Le spectacle sera créé lors du festival d'Avignon à l'été 2024, puis de nombreuses dates sont prévues en 2024-2025 dont en Île-de-France 17 dates au Théâtre national de l'Odéon et 2 dates à l'Azimut dans les Hauts-de-Seine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- ANTONY
- SAINT-DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	549 129,00	61,36%
Dépenses techniques	223 998,00	25,03%
Dépenses de communication	18 000,00	2,01%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	103 750,00	11,59%
Total	894 877,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	40 000,00	4,47%
Subvention État (acquise) : DGCA	50 000,00	5,59%
Subvention État (acquise) : quote part conventionnement	120 000,00	13,41%
Sociétés civiles	33 048,00	3,69%
Recettes propres	511 829,00	57,20%
crédit d'impôts	140 000,00	15,64%
Total	894 877,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079619 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE 2MINIMUM - JUSQU'AU MOMENT OU NOUS SAUTERONS ENSEMBLE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	74 680,00 € HT	13,39 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>10 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE 2MINIMUM  
Adresse administrative : 63 RUE DANTON  
93310 LE PRE SAINT GERVAIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur BRUNO LOBE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Compagnie 2Minimum, basée au Pré-Saint-Gervais (93), porte les projets de Mélanie Perrier qui en assure la direction artistique. Elle compte à son répertoire plus d'une dizaine d'œuvres : elles ont en commun un travail d'écriture chorégraphique et plastique précis, plaçant la virtuosité au niveau de la relation avec une attention accrue à l'expérience du spectateur. La compagnie propose des pièces protéiformes, qu'il s'agisse de spectacles à destination des salles ou de performances destinées au cadre patrimonial. La dimension du soin est très présente autant dans ses créations que dans les nombreuses actions culturelles que mène la compagnie. Elle intervient notamment tout au long de l'année dans des hôpitaux, auprès de jeunes enfants, de personnes âgées et d'autres en situation de handicap.

JUSQU'AU MOMENT OU NOUS SAUTERONS ENSEMBLE, nouvelle création de la Compagnie 2Minimum, revient aux origines de la figure du saut qui se mesure aux vibrations d'un gong. De l'élan au rebond, de l'impulsion au soutien collectif, une rythmologie de l'élan s'affine grâce à 5 danseurs à mesure de battements, des résonances de l'instrument et de perséverances des gestes de chacun. L'enjeu de cette création est d'accorder les mouvements entre chaque interprète. La compagnie s'entoure de 4 partenaires pour cette création, et disposera de 6 lieux pour les 40 jours de répétition prévus, dont 35 en

Île-de-France. Le Théâtre Louis Aragon de Tremblay-en-France, principal coproducteur, est un soutien régulier de la compagnie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- 🎬 PARIS
- 🎬 PANTIN
- 🎬 TREMBLAY-EN-FRANCE
- 🎬 VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	76 225,36	72,82%
Dépenses techniques	16 934,64	16,18%
Dépenses de communication	3 000,00	2,87%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 520,00	8,14%
Total	104 680,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	40 000,00	38,21%
Subvention DRAC (acquise)	30 000,00	28,66%
Subvention Conseil départemental 93 (acquise)	7 700,00	7,36%
SACD (acquise)	4 000,00	3,82%
ADAMI (sollicitée)	7 000,00	6,69%
Partenaires privés (sollicitée)	10 000,00	9,55%
Recettes propres	5 980,00	5,71%
Total	104 680,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079632 - Aide à la création en fonctionnement - CIE HIPPOLYTE A MAL AU COEUR  
- D'AUTRES FAMILLES QUE LA MIENNE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	211 096,00 € HT	7,11 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>15 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION 1901 COMPAGNIE HIPPOLYTE A MAL AU COEUR  
Adresse administrative : 25 RUE DU CHATEAU LANDON 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur ERIC FOREST, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Dirigée par Estelle Savasta, autrice et metteuse en scène, la compagnie a été créée en 2005 avec une première création adaptée du GRAND CAHIER d'Agota Kristof. Elle compte à ce jour 8 créations à son répertoire. Elle se développe rapidement avec son second spectacle, SEULE DANS MA PEAU D'ANE (2007), repéré par de nombreux professionnels et nommé aux Molière 2008 dans la catégorie jeune public. La compagnie partage son processus de création avec des amateurs qui ont l'âge du public auquel ils s'adressent ou celui des personnages des pièces. La compagnie est associée au Théâtre des Quartiers d'Ivry-CDN du Val-de-Marne, au Centre Dramatique de Normandie-Rouen et à la Scène nationale de Narbonne. Elle est conventionnée par la DRAC Île-de-France et par le ministère de la Culture.

D'AUTRES FAMILLES QUE LA MIENNE, écrit et mis en scène par Estelle Savasta, questionne ce qui fait famille. Cette proposition s'appuie sur un travail d'enquête auprès de professionnels travaillant dans le champ de l'aide sociale à l'enfance (familles d'accueil, éducateurs en foyer, juges...) et d'enfants placés devenus adultes. Elle se nourrit d'une rencontre avec un couple, dont la femme a été placée à l'âge de 3 mois, et raconte une histoire d'amour, de deuil et de réinvention. Outre les 6 comédiens, la pièce

associera 10 amateurs différents à chaque lieu de tournée. La création est coproduite par de nombreux théâtres en France, dont le théâtre des Quartiers d'Ivry-CDN du Val-de-Marne en Île-de-France. 24 représentations sont d'ores et déjà programmées, dont 10 en Île-de-France en petite couronne (8 au TQI du Val-de-Marne et 2 à la Scène nationale de Malakoff).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- MALAKOFF
- AUBERVILLIERS
- IVRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	122 710,50	54,27%
Dépenses techniques	57 812,50	25,57%
Dépenses de communication	15 253,00	6,75%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	30 320,00	13,41%
Total	226 096,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à la création en fonctionnement (S)	30 000,00	13,27%
DRAC Île-de-France (A)	30 000,00	13,27%
DRAC Île-de-France - aide exceptionnelle (A)	20 000,00	8,85%
Fonds SACD (S)	10 000,00	4,42%
Recettes propres	136 096,00	60,19%
Total	226 096,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079641 - Aide à la création en fonctionnement - MOYA KRYSA - LA TRILOGIE NEW-YORKAISE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	393 500,00 € HT	5,08 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>20 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MOYA KRYSA

Adresse administrative : 25 RUE DURANTON  
75015 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur VINCENT DAMIANI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2018, la compagnie Moya Krysa est dirigée par Igor Mendjisky, metteur en scène formé au Studio-Théâtre d'Asnières et au Conservatoire national d'art dramatique. Igor Mendjisky est attaché à créer un théâtre qui, comme chez Shakespeare, prend le spectateur par la main pour lui raconter une histoire qui, au fil du récit, tente de le confronter à sa condition, ses états d'âme et au monde qui l'entoure. Il a été artiste associé au théâtre du Nord – CDN de Lille de 2014 à 2017 et à l'Azimut depuis la saison 2019/20. Parmi ses créations figurent LE MAITRE ET MARGUERITE en 2018 (77 dates), LES COULEURS DE L'AIR en 2020 (38 dates) et GRETEL, HANSEL ET LES AUTRES, premier spectacle jeune public de la compagnie créé dans le cadre du Festival d'Avignon IN 2022 (75 dates dont le théâtre national de la Colline).

Igor Mendjisky adapte la trilogie New-Yorkaise de Paul Auster qui nous plonge dans un univers où les protagonistes sont contraints de changer d'identité. Dans CITE DE VERRE, le premier ouvrage de la trilogie, un auteur de polar nommé Quinn devient le détective Paul Auster à la suite d'une erreur téléphonique. Dans REVENANTS, le second ouvrage, un détective investit un appartement sans savoir ce qu'il doit observer. Dans le dernier ouvrage, LA CHAMBRE DEROBEE, il est question d'une histoire d'amitié entre deux hommes. L'un disparaît, laissant l'autre devant la dure charge de faire de ses écrits un

chef-d'œuvre. La trilogie prend une allure de quête métaphysique et la ville, illimitée et insaisissable, devient un gigantesque échiquier où Paul Auster dispose ses pions. La création, prévue le 27 septembre 2024 à l'Azimut, est notamment coproduite par le Théâtre de la Ville, l'Azimut et l'EMC (91). Cette grande forme – 6 comédiens et 3 comédiennes au plateau – est d'ores et déjà programmée pour 30 représentations dont 20 en Île-de-France (15 au Théâtre de la Ville, 4 à l'Azimut et 1 à l'EMC de Saint-Michel-Sur-Orge).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- CHATENAY-MALABRY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	206 299,91	49,89%
Dépenses techniques	191 700,09	46,36%
Dépenses de communication	8 500,00	2,06%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 000,00	1,69%
<b>Total</b>	<b>413 500,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à la création en fonctionnement (S)	40 000,00	9,67%
DGCA - aide à la production (A)	30 000,00	7,26%
DRAC Île-de-France - aide au projet (S)	22 000,00	5,32%
Etat - crédit d'impôts (S)	67 000,00	16,20%
Adami (S)	20 000,00	4,84%
Recettes propres	234 500,00	56,71%
<b>Total</b>	<b>413 500,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX079645 - Aide à la création en fonctionnement - ESTRARRE - LICHEN - CP MARS  
2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	42 600,00 € HT	16,43 %	7 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ESTRARRE  
Adresse administrative : 49 BOULEVARD PAUL VAILLANT COUTURIER  
94200 IVRY SUR SEINE  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur OLIVIER ROBERT DE MASSY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2002, en résidence à L'Etoile du nord (Paris) jusqu'en 2019, la compagnie se consacre longtemps à la recherche artistique et à l'organisation d'évènements dans le cadre de ce partenariat de longue durée.

ESTRARRE entame en 2015 un travail de structuration et de développement. Le succès rencontré par KOHLHAAS (2016 – encore en tournée), qui se confirme lors de la participation au Festival Off d'Avignon au Théâtre du Train Bleu, permet la rencontre avec des partenaires franciliens durables (La Grange Dîmière, l'ECAM et Le Théâtre de Rungis, le Théâtre Jean Arp, le Théâtre Antoine Vitez d'Ivry).

Au fil des créations, la compagnie étend son rayonnement international, national, francilien et val-de-marnais, devient artiste associé au Théâtre de Clamart en 2021-2022 et entame une résidence de trois ans au Théâtre d'Ivry Antoine Vitez en 2022. Elle installe son siège social à Ivry en 2022.

Forte de son expérience hors-les-murs avec le spectacle KOHLHAAS, la compagnie a créé en juin 2022 LA MAUVAISE NUIT, un solo, dans le but d'être joué partout, pour tous, convaincue que cette histoire doit rencontrer celles et ceux qui font société, qu'ils ou elles soient naturellement attirées par le théâtre ou non.

LICHEN, écrit par Magali Mougel, place le spectateur, à travers le regard d'une petite fille, dans un

lotissement en voie de destruction, destiné à être remplacé par des ateliers d'artistes. Récit polyphonique, LICHEN donne à voir la vie et le combat d'une famille refusant de se faire déposséder de son foyer et de son histoire au profit d'un changement sociétal imposé.

Avec LICHEN, texte encore inédit à la scène, ESTRARRE propose un oratorio interprété par trois actrices-musiciennes, approfondissant son travail sur le récit et sur les liens entre texte et musique. En Île-de-France, le spectacle est coproduit par le théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine et le Studio Théâtre de Stains, qui diffuseront le spectacle ainsi que le théâtre de Belleville et l'ECAM du Kremlin-Bicêtre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- SAINT-DENIS
- STAINS
- MONTREUIL
- LE KREMLIN-BICETRE
- IVRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	15 210,00	31,95%
Dépenses techniques	13 190,00	27,71%
Dépenses de communication	9 800,00	20,59%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	9 400,00	19,75%
Total	47 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	12 000,00	25,21%
Drac Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	21,01%
Conseil départemental 94 (acquise)	3 600,00	7,56%
Recettes propres	22 000,00	46,22%
Total	47 600,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079651 - Aide à la création en fonctionnement - RADIO LILY - RIVE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	31 000,00 € TTC	22,58 %	7 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RADIO LILY  
Adresse administrative : 29 RUE GASTON CREPIN  
93000 BOBIGNY  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame LELIA REYNAUD-DESMET, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'association Radio Lily a pour vocation l'accompagnement de projet artistique dans la musique, tant sur scène qu'en production phonographique, et ce depuis sa création en 2018. Elle produit notamment Alysce, qui a bénéficié du soutien de la région Île-de-France via FoRTE en 2021 en partenariat avec Zebrock pour la réalisation de son premier disque.

RIVE est un cycle de chansons et de fragments instrumentaux à la guitare. Pour ce nouveau spectacle, Alysce s'inspire de musique folk et d'électronique. Elle s'entoure pour l'occasion d'un guitariste-claviériste, d'une violoncelliste, et d'un percussionniste. RIVE aborde des thèmes comme la liberté d'être soi, l'amour, la rencontre, la nuit et l'étrange, le rêve, la mort, mais aussi la colère. De courts fragments instrumentaux à la guitare sont imaginés comme de petits îlots intérieurs entre les chansons. 6 lieux coproducteurs s'impliquent dans cette création qui se diffusera autant dans les lieux musiques actuelles que dans des lieux intermédiaires et non dédiés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- CHELLES
- RIS-ORANGIS
- PALAISEAU
- NOISY-LE-SEC
- LE PERREUX-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPer** : Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	28 810,00	72,03%
Dépenses techniques	7 970,00	19,93%
Dépenses de communication	1 500,00	3,75%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	1 720,00	4,30%
Total	40 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	16 000,00	40,00%
SACEM (acquise)	6 000,00	15,00%
CNM (sollicitée)	3 000,00	7,50%
Recettes propres	15 000,00	37,50%
Total	40 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079654 - Aide à la création en fonctionnement - COLLECTIF SURNATURAL - COSMO\*PHONIE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	93 232,00 € HT	10,73 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF SURNATURAL  
Adresse administrative : 59 AVENUE GENERAL DE GAULLE  
93170 BAGNOLET

Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame STEPHANIE BARBAROU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Surnatural Orchestra est un orchestre grand format fondé en 2001. Il rassemble 17 musiciens permanents qui créent collectivement et interprètent des compositions originales où se mêlent musiques populaires, jazz, écriture et improvisation, sur des temps de création longs. Il pratique le soundpainting (improvisation collective dirigée) et se frotte aux autres disciplines artistiques (danse, cirque, théâtre, cinéma). L'orchestre a été labellisé "Compagnie nationale" en 2017 par le ministère de la Culture. Le Surnatural Orchestra bénéficie du soutien régulier des sociétés civiles. La compagnie a acquis en 2021 un chapiteau de 650 places avec le soutien de la Région et du Département 93 pour y créer ses spectacles.

COSMO\*PHONIE, nouvelle création du Surnatural Orchestra, réunit 7 artistes, musiciens, danseurs et circassiens pour un spectacle en circulaire pensé en priorité pour les lieux non dédiés ou l'espace public. L'improvisation est partie intégrante de son écriture. Ce récit en 7 chapitres emmène le public à explorer 7 mondes jusqu'au dernier où il se retrouve lui-même en mouvement. Chaque morceau figure un nouveau monde. L'une chante la tête en bas, l'autre danse avec des lumières, des planches tiennent en équilibre sur la tête d'un saxophoniste. Tantôt les yeux bandés ou les bras encombrés d'objets, le public participe

aussi à cette aventure collective. Cette création prend place dans le cadre d'une résidence longue dans le Val-d'Oise, soutenue par le département, en partenariat avec d'autres coproducteurs, 2 en Île-de-France, 2 en Loire-Atlantique. La compagnie crée toujours sur des temps longs, 200 jours de répétitions sont prévus en Île-de-France, incluant ceux dans son propre studio. 37 représentations sont déjà prévues, dont 14 en Île-de-France, 10 en grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- 🎬 PARIS
- 🎬 BAGNOLET
- 🎬 MONTREUIL
- 🎬 GARGES-LES-GONESSE
- 🎬 BAILLET-EN-FRANCE
- 🎬 MONTSOULT

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	56 369,00	49,78%
Dépenses techniques	31 923,00	28,19%
Dépenses de communication	2 340,00	2,07%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	22 600,00	19,96%
Total	113 232,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	30 000,00	26,49%
Subvention DRAC (acquise)	10 000,00	8,83%
Subvention Conseil départemental 95 (sollicitée)	20 000,00	17,66%
Recettes propres	53 232,00	47,01%
Total	113 232,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079656 - Aide à la création en fonctionnement - CIE LOUIS BROUILLARD - LA REUNIFICATION DES DEUX COREES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	245 874,00 € HT	8,13 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CIE LOUIS BROUILLARD

Adresse administrative : 37 B BD DE LA CHAPELLE  
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ROGER GUERIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie Louis Brouillard produit et diffuse les créations théâtrales de l'auteur-metteur en scène Joël Pommerat. Crée en 1990, la compagnie a été accompagnée dès 1997 par le Théâtre Brétigny et le Théâtre Paris-Villette, puis par le Théâtre des Bouffes du Nord. Son succès s'est considérablement accru avec la création d'AU MONDE en 2004. Depuis 2015, la compagnie a engagé un partenariat avec le Théâtre Nanterre-Amandiers, qui se poursuit aujourd'hui avec l'équipe de Christophe Rauck. Les textes de Joël Pommerat sont traduits dans 39 langues et font l'objet d'adaptations dans le monde entier. Artiste charismatique de la scène française, Joël Pommerat a été récompensé de quatre Molières en 2016 pour ses créations CA IRA (1) FIN DE LOUIS PINOCCHIO. L'équipe administrative est composée de 7 personnes. La compagnie est conventionnée par la DRAC Île-de-France.

Dix ans après sa création (à l'Odéon-Théâtre de l'Europe), LA REUNIFICATION DES DEUX COREES est recréée pour passer d'un dispositif bi-frontal (2 gradins se faisant face) à un rapport frontal avec le public. Cela entraîne une réinvention de toute la pièce, par conséquent de l'écriture, de la mise en scène, du jeu et un travail sonore. Ce dispositif frontal permettra de plus amples tournées pour continuer d'aller à la rencontre d'autres publics, dans d'autres lieux et en dehors des grandes salles du théâtre public. 9 comédiens sont au plateau. Le spectacle est coproduit en Île-de-France par l'Azimut et y sera diffusé ainsi

qu'au Théâtre Jean-Vilar de Suresnes...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	151 636,50	57,03%
Dépenses techniques	114 237,50	42,97%
Total	265 874,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à la création en fonctionnement (S)	40 000,00	15,04%
DGCA (S)	40 000,00	15,04%
Fondation E.C.ART Pomaret (S)	15 000,00	5,64%
Recettes propres	170 874,00	64,27%
Total	265 874,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079658 - Aide à la création en fonctionnement - MOUVMATIK - ARTIZANS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	77 000,00 € HT	12,99 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MOUVMATIK

Adresse administrative : 10 PLACE DU NAUTILUS  
95800 CERGY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur THIERRY GRELET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Originaire de Cergy, Philippe Almeida est aujourd'hui une figure emblématique de la danse hip hop en France et à l'étranger. En 2013, il crée la compagnie MouvMatik.

ARTIZANS est un spectacle chorégraphique autour de la rencontre-retrouvailles de neuf danseurs issus de la génération battle hip hop et house des années 1990, conçu par Philippe Almeida.

Ensemble, ce groupe de danseurs issus de différents groupes et territoires de l'Île-de-France, revisite l'histoire et fait revivre l'effervescence d'une époque. Une scénographie permettant de partager le passé en vidéos, une disposition en cercle, de la prise de parole, des DJ set avec les plus gros classiques qui ont accompagné leurs vies, de la danse avec des moments virtuoses, une identité gestuelle marquée... le tout pour mettre en valeur un héritage français singulier incarné par des corps plus matures.

Les principaux partenaires franciliens de la création sont La Place, centre culturel hip hop - Paris (coproduction et résidence), l'établissement public La Villette – Paris (coproduction) et le Centre de Danse Pierre Doussaint - Les Mureaux (résidence).

En 2024-2025, 4 dates sont prévues en Île-de-France à Cergy (95), Les Mureaux (93), Nanterre (92) et Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- LES MUREAUX
- NANTERRE
- CERGY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	71 528,00	70,13%
Dépenses techniques	20 200,00	19,80%
Dépenses de communication	1 500,00	1,47%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 772,00	8,60%
Total	102 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	35 000,00	34,31%
Subvention Drac IdF (sollicitée) : aide au projet	12 000,00	11,76%
Sociétés civiles (sollicitée)	12 000,00	11,76%
Partenaires privés	18 000,00	17,65%
Recettes propres	25 000,00	24,51%
Total	102 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079664 - Aide à la création en fonctionnement - LES GRANDES PERSONNES - 88 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	75 614,00 € HT	10,58 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			8 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES GRANDES PERSONNES

Adresse administrative : 77 RUE DES CITES  
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur DOMINIQUE BONNOT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie Les Grandes Personnes a été fondée en 1998 par le plasticien, marionnettiste et sculpteur Christophe Evette, décédé en 2021. La direction artistique est assurée depuis par Pauline de Coulhac, metteuse en scène, comédienne, manipulatrice de marionnettes et membre fondateur de la compagnie. L'activité de la compagnie s'est d'abord développée autour de la création collective de spectacles populaires déambulatoires de marionnettes géantes, en référence aux traditions carnavalesques. Aujourd'hui, elle propose une diversité de formes artistiques : des créations plastiques de grand format, des spectacles d'envergure joués dans l'espace public, déambulatoires ou non, mais aussi des pièces de théâtre d'objets, jouées en salle ou dans la rue. Reconnue à l'échelle internationale, la compagnie bénéficie d'un large réseau de partenaires en Île-de-France où sont régulièrement menés des projets de création et de transmission avec les populations ou avec des artistes. Elle est installée à la Villa Mais d'Ici à Aubervilliers.

Cette nouvelle création des Grandes Personnes intitulée 88 AVENUE DE LA REPUBLIQUE est le quatrième opus du cycle EN JEU, qui met en lumière les grandes conquêtes sociales du 20e siècle : droits des travailleurs, abolition de la peine de mort ou encore naissance du Conseil National de la Résistance. C'est désormais à la question du droit au logement que la compagnie s'attache. Toutes les

étapes de création de ce spectacle participatif se déroulent en Île-de-France, sur différents territoires. L'idée est née de confronter les rêveries d'intimité, de protection, liées au fait d'avoir un chez-soi, et l'angoisse de se trouver à la rue, ce spectacle s'y jouant précisément. La question du droit au logement est abordée dans l'évocation de ce que signifie habiter un lieu. Tout se jouera à deux échelles : deux actrices débattront autour d'une structure simple, composée de trois éléments empilables évoquant un escalier, équipée de tiroirs, comme un buffet. Chacun des tiroirs amovibles constitue un appartement miniature, dispositif plastique associé au jeu et à l'enfance. Ces petits logements, que les interprètes approchent du public, appuient, contredisent ou font dériver la discussion des deux personnages. Ce projet est co-porté avec le bailleur social Toit et Joie - La Poste Habitat, et soutenu en coproduction par le Théâtre aux Mains Nues et d'autres structures. A ce jour une vingtaine de représentations franciliennes est prévue.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- CORBEIL-ESSONNES
- LES ULIS
- NANTERRE
- AUBERVILLIERS
- CERGY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PROPOSÉ PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	43 765,00	49,95%	Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	22,83%
Dépenses techniques	40 463,00	46,18%	État - DGCA (acquise)	5 700,00	6,51%
Dépenses de communication	1 750,00	2,00%	État - Préfecture - Politique de la ville (sollicitée)	12 000,00	13,70%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	1 636,00	1,87%	DRAC - Culture et lien social (sollicitée)	7 000,00	7,99%
Total	87 614,00	100,00%	Ville de Paris - Politique de la ville (acquise)	2 500,00	2,85%
			Ville de Paris - Aide à la résidence territoriale (acquise)	6 000,00	6,85%
			SACD	1 000,00	1,14%
			Recettes propres	33 414,00	38,14%
			Total	87 614,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079666 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE AYOBIA - SALUT - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	87 000,00 € TTC	9,20 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE AYOBIA

Adresse administrative : 40 RUE DES AMANDIERS  
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LAURE TELLIER, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2019 et placée sous la direction artistique de Pauline de Lattre, la compagnie Ayoba est une compagnie d'arts de rue qui propose une approche décloisonnée de la danse : entre recherche contemporaine et pratique du gumboot. Cette danse percussive originaire des mines d'Afrique du Sud et pratiquée à l'aide de bottes en caoutchouc. La compagnie s'empare de ce langage collectif, contestataire et populaire, pour créer son vocabulaire propre et tisser des relations entre les individus. La compagnie a créé précédemment trois spectacles WOAZ, FORMAT et ROOTS et est soutenue par la ville de Pontoise et l'Espace Périphérique à Paris.

SALUT est un spectacle chorégraphique prévu pour l'espace public. Ce sont les trajectoires de 6 personnes qui cherchent à être ensemble, à l'écoute d'une oscillation commune, attentives au geste de l'autre, à ses inclinaisons, son histoire, sa mémoire corporelle. On se demande comment communiquer, comment faire groupe et se raconter en dansant dans une histoire partagée. Petit à petit rejoint par des habitantes et habitants de la ville, le groupe grandit et s'adapte pour former une nuée mouvante et dansante qui développe sa propre intelligence collective et s'empare de l'espace public. La compagnie Ayoba explore les moyens de se connecter aux autres, de faire groupe, de développer un langage

commun, sans orchestration apparente, à l'image des nuées d'oiseaux ou des bancs de poissons. Cette création réunit 4 danseuses, 1 danseur et 1 musicien. La première se jouera le 20 mai 2024 au festival Onze Bouge ! à Paris et 9 représentations sont prévues dont 8 en Île-de-France et 5 en grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- MONTREUIL
- PANTIN
- CERGY
- PONTOISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	66 700,00	74,94%
Dépenses techniques	19 000,00	21,35%
Dépenses de communication	300,00	0,34%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 000,00	3,37%
Total	89 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	10 000,00	11,24%
Subvention État (sollicitée)	12 000,00	13,48%
Subvention ville de Pontoise (acquise)	2 500,00	2,81%
Subvention ville de Paris (sollicitée)	2 000,00	2,25%
Spedidam (sollicitée)	5 000,00	5,62%
Partenaires privés (acquise)	2 500,00	2,81%
Recettes	55 000,00	61,80%
Total	89 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079669 - Aide à la création en fonctionnement - ASSOCIATION K10 - DANSE A ECOUTER VS MUSIQUE A REGARDER - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	29 300,00 € TTC	17,06 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION K10  
Adresse administrative : 2 BIS PLACE DE TOURNAINE  
78000 VERSAILLES  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur BERNARD FLEURY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Fondée en 2019, la danse, le cinéma documentaire et la musique sont l'ADN de la compagnie K10. Depuis sa création, la compagnie s'est démarquée par son approche novatrice et engagée dans le monde de l'art contemporain. Portée par la directrice artistique et chorégraphe multidisciplinaire Candice Martel, K10 explore les multiples dimensions de l'expression artistique à travers des œuvres transdisciplinaires. En 2019, elle a créé un premier solo intitulé NAITRE FILLE lors de résidences avec le Centre de Développement Chorégraphique de Ouagadougou, l'Institut Français de Marrakech, l'Institut Français du Japon et a été joué à la Grange de Dorigny en Suisse et au Carreau du Temple à Paris. La diffusion du projet a été interrompue en raison de la crise du Covid-19. En 2021, une deuxième création, un duo mêlant danse, cirque et texte, a été soutenue par plusieurs partenaires tels que Charleroi Danse, le Lieu Unique à Nantes, le Carreau du Temple et le Pôle Cirque de Marseille. Ce spectacle a été diffusé et se prépare pour une tournée à partir de 2024. Récente, la compagnie commence à être identifiée par les réseaux danse, notamment en Île-de-France.

Pour cette nouvelle création intitulée ELECTRO-TAP, DANSE A ECOUTER VS MUSIQUE A REGARDER, Candice Martel a fait appel à une sélection minutieuse de musiciens (Modgeist Electromodulaire et Thomas Naïm) pour relever un défi audacieux : mettre les claquettes au cœur de la

musique fusion électro-jazz. Avec Aria de la Celle, réalisatrice informatique et musicale, les avancées technologiques les plus récentes seront intégrées, telles que les logiciels de production musicale et les instruments électroniques, pour créer des compositions sonores innovantes. En plus de cette exploration sonore, la dimension visuelle sera particulièrement importante et donnera un attrait supplémentaire au projet : la fascination qu'exercent sur le public les TAP est multipliée par l'étrangeté de la machine modulaire luminescente manipulée en direct. Le projet est coproduit par le centre chorégraphique de Rennes et l'Atelier de Paris, qui diffusera le projet tout comme le Carreau du Temple et le Cirque électrique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- BUC
- VINCENNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 680,00	56,97%
Dépenses techniques	10 920,00	30,08%
Dépenses de communication	2 500,00	6,89%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 200,00	6,06%
Total	36 300,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à la création en fonctionnement (S)	12 000,00	33,06%
CD78 (S)	3 500,00	9,64%
Ville de Paris (S)	5 000,00	13,77%
Recettes propres	15 800,00	43,53%
Total	36 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079670 - Aide à la création en fonctionnement - TOUT UN CIEL - LES GRANDS SENSIBLES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	245 519,00 € HT	6,11 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TOUT UN CIEL

Adresse administrative : 15 PASSAGE RAMEY  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Sandra KORCHIA, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie Tout Un Ciel, créée en 2015 et implantée à Paris 18ème, est dirigée par l'autrice, metteuse en scène et actrice Elsa Granat. Avec les acteurs et les créateurs de Tout Un Ciel, Elsa Granat élabore des fictions qui éclairent certaines zones d'ombres de notre société : le rapport à la mort, la différence et la vulnérabilité. La nécessité d'un spectacle démarre à partir d'expériences vécues pour établir une sorte de cercle vertueux entre les faits réels, la fiction de la représentation et un retour à la réalité pour agir concrètement sur la question soulevée. Tout Un Ciel est conventionnée par la DRAC Île-de-France depuis 2021 et a à son actif 6 spectacles : MON AMOUR FOU (2015), VITRIOL (2020), LE MASSACRE DU PRINTEMPS (2017), ARTIFICIELLES (2022), KING LEAR SYNDROME (2022), NORA NORA NORA (2023).

Dans LES GRANDS SENSIBLES, qui revisite Roméo et Juliette de Shakespeare, Elsa Granat évoque les contours de notre civilisation massacreuse, une civilisation dans laquelle les parents vont assassiner leurs enfants en perpétuant des croyances et des haines séculaires. C'est cette fable qui lui sert d'appui pour exprimer ce que les temps aujourd'hui nous font sentir : si nous ne changeons pas radicalement notre façon de voir, nous sommes en passe de tuer nos propres enfants. Ceux que nous avons élevés en

temps de paix, à coups de leçons de piano, de danse classique et d'éducation positive. Ils mourront de notre part d'ombre. Les enfants reviendront, fantômes, hanter le deuil des parents et les rééduquer, les accompagner vers d'autres conceptions du monde en en faisant de grands sensibles. La création prévue le 25 septembre 2024 au TGP de Saint-Denis (première d'une série de 11 représentations), réunit 7 comédiennes et 6 comédiens de différentes générations, dont 4 étudiants sortant d'école. Elle est coproduite par le Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, le Théâtre Paris-Villette, le Théâtre de l'Union à Limoges et le Théâtre de Dijon. 31 dates de diffusion sont prévues dont 12 en Île-de-France (11 au TGP de Saint-Denis et 1 à l'Orange Bleu à Eaubonne).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

#### Localisation géographique :

SAINT-DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	143 939,00	54,21%
Dépenses techniques	90 858,00	34,22%
Dépenses de communication	8 000,00	3,01%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	22 722,00	8,56%
Total	265 519,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement (S)	35 000,00	13,18%
Subvention État DRAC IDF - aide à la grande forme (A)	30 000,00	11,30%
Subvention État DRAC IDF - quote-part conventionnement (A)	20 859,00	7,86%
Recettes propres	170 000,00	64,03%
Autres financements	9 660,00	3,64%
Total	265 519,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079671 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE MACARTAN - LES CHAISES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	64 250,00 € HT	12,45 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MM COMPAGNIE MACARTAN

Adresse administrative : 99 BOULEVARD DE LA REINE  
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BERNARD CROMBEY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Implantée à Versailles, la compagnie Macartan, dont le directeur artistique est Bernard Combrey, a pris son envol au théâtre du Rond-Point avec la création en 2005 de MONSIEUR MOTOBECANE de et par Bernard Crombey d'après le texte LE RAVISSEUR de Paul Savatier. La compagnie a également créé LE CANCRE en 2016 et L'OUVRE-BOÎTE de Victor Lanoux créé au Festival d'Avignon en 2022.

Mise en scène par Thierry Harcourt, LES CHAISES est une pièce d'Eugène Ionesco, dans laquelle deux êtres, interprétés par Bernard Crombey et Frédérique Tirmont, sont plongés dans une solitude extrême face au crépuscule de leur vie. La vie ne serait-elle pas tout simplement un espace-temps un peu fou entre la vie et la mort ? Les êtres humains ne sont-ils pas tous capables de réactions plus ou moins incohérentes, lorsqu'ils approchent de l'abîme ? Cette petite forme au plateau reposera sur une scénographie sobre, avec lumière, son et des chaises pour tout décor. Notamment coproduite par le théâtre Montansier et la Comédie de Picardie, la pièce sera créée le 10 janvier 2024 au théâtre du Lucernaire à Paris (première d'une série de 53 dates en co-réalisation). 12 dates en cession ou en engagement direct sont programmées en France, dont 8 en Île-de-France dans 4 lieux de diffusion dans les Yvelines (5 au théâtre Montansier de Versailles).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- LA VERRIERE
- VERSAILLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	45 550,00	66,74%
Dépenses techniques	4 950,00	7,25%
Dépenses de communication	4 500,00	6,59%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	13 250,00	19,41%
Total	68 250,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France Aide à la création (S)	12 000,00	17,58%
Sociétés civiles	22 000,00	32,23%
Recettes propres	34 250,00	50,18%
Total	68 250,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079830 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE EUKARYOTA - LES ASPIRANTS - CP MARS 24**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	49 500,00 € TTC	16,16 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF EUKARYOTA

Adresse administrative : LAURENCE EUDES  
92170 VANVES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LAURENCE EUDES, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

LES ASPIRANTS, troisième volet d'un triptyque, s'inscrit dans la continuité des réflexions proposées dans les deux premières pièces LES ALIBIS et LES ASSAILLANTS : exprimer la complexité et la diversité du vivant en abordant les thèmes d'interdépendance, de cohabitation et de domination.

Quatre pratiques convergent pour leur capacité à créer, à détourner ou renverser des rapports de force : danse, tir à l'arc, paroles/chant et arts visuels. Une danseuse active un dispositif spatial par l'action du tir à l'arc. Dans le fond, un mur-cible, surface de projection se transforme en une nouvelle création visuelle et plastique comme un acte de sublimation.

Le projet est un solo interprété par la chorégraphe Elodie Sicard. Il est coproduit par Micadanse, la Scène de recherche Paris Saclay et sera diffusé au Théâtre de Vanves, au Domaine départemental de Chamarande et à la Scène de recherche de Saclay.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des coûts de structure dépassant le taux autorisé.

**Localisation géographique :**

-  PARIS
-  VANVES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	32 625,00	63,35%
Dépenses techniques	6 000,00	11,65%
Dépenses de communication	2 000,00	3,88%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 875,00	21,12%
Total	51 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	10 000,00	19,42%
Subvention État (sollicitée)	10 000,00	19,42%
Subvention Conseil départemental 91 (acquise)	12 000,00	23,30%
Autres financements	19 500,00	37,86%
Total	51 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079833 - Aide à la création en fonctionnement - COMPAGNIE BANINGA -  
SORCIERES KIMPA VITA - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	65 000,00 € TTC	15,38 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE BANINGA  
Adresse administrative : 24 RUE ARTHUR ROZIER  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame MARIE-AGNES SEVESTRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

En 2001, DeLaVallet Bidiefono chorégraphe congolais entame sa carrière de danseur en participant notamment aux Ateliers de Recherches Chorégraphiques, organisés par le Centre Culturel Français de Brazzaville. Il y rencontre notamment le chorégraphe Daniel Larrieu et nourrit son travail d'influences métissées d'Afrique, d'Europe et d'Amérique. En décembre 2005, DeLaVallet Bidiefono fonde à Brazzaville la Compagnie Banninga, dans l'objectif de promouvoir la danse contemporaine au Congo, un territoire connaissant encore mal cette pratique. Il monte alors les cinq premières pièces de la compagnie : LIBERTE D'EXPRESSION en 2005, suivie par POLLUTION (2006) puis NDJILA NA NDJILA (2007), EMPREINTE en 2009 et OU VERS en 2011. Ses spectacles connaissent un succès international, tournant en France à La Villette, à Montpellier Danse, ce qui pousse le chorégraphe à déménager à Paris et à fonder sa compagnie française en 2012, avec son premier spectacle créé au Festival d'Avignon, AUDELA, en 2013, suivi par MONSTRE en 2017 sur plus de 30 dates, et enfin UTOPIA en 2019.

Sa nouvelle création s'intitule SORCIERES KIMPA VITA. Comme une invitation de Jeanne d'Arc à voyager en terre française, Kimpa Vita s'envole du Royaume du Congo pour exprimer ses luttes, son combat pour l'indépendance en 1704 et pour la liberté. Sur scène, le solo évolue sur un champ de bataille. Les pas de la danseuse s'affirment sur un sol sablonneux bientôt jonché de braises

incandescentes. Cette pièce chorégraphique signe un hymne au combat de femmes qui inventent aujourd’hui de nouvelles formes de luttes et de résiliences. Le spectacle est coproduit par le Théâtre de Choisy-le-Roi (94) et Les Passerelles de Pontault-Combault (77). Il y sera diffusé ainsi qu'à la MC 93 à Bobigny, aux Bords de Scène (91) et à la Scène nationale de l'Essonne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PONTAULT-COMBAULT
- BOBIGNY
- CHOISY-LE-ROI

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	36 958,00	49,28%
Dépenses techniques	22 093,00	29,46%
Dépenses de communication	4 000,00	5,33%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	11 949,00	15,93%
Total	75 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	26,67%
DRAC Île-de-France - aide à la création (sollicitée)	15 000,00	20,00%
Institut Français (sollicitée)	3 000,00	4,00%
Recettes propres	20 000,00	26,67%
CD94	15 000,00	20,00%
Société civile	2 000,00	2,67%
Total	75 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079741 - Aide aux réseaux - COLLECTIF MUSIQUES & DANSES DU MONDE EN ÎLE-DE-FRANCE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	97 430,00 € TTC	15,40 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>15 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF  
Adresse administrative : 4 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 93300 AUBERVILLIERS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur ANDRE FALCUCCI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

L'association Collectif Musiques et Danses du Monde en Île-de-France, créée en 2015, a pour objet l'animation du réseau des musiques et danses du monde en Île-de-France, la coordination des actions de formation, de diffusion, de création et de recherche susceptibles de développer les pratiques professionnelles et amateurs. Il est le relais de la FAMDT en Île-de-France. Il rassemble une centaine d'adhérents réunis autour d'une charte. Au moment du Covid, le collectif a rassemblé les propositions de petites formes acoustiques musique et danse conçues pour les espaces publics et a édité une plaquette intitulée "La Vie continue", diffusée aux villes et aux services culturels des collectivités et aux multiples organisateurs de spectacles occasionnels en Île-de-France. Le site permet d'en diffuser la version électronique interactive du catalogue. Cet annuaire porte aujourd'hui le nom de "Collectif en tournée". Le réseau reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France.

**Bilan 2023**

Fort de sa restructuration et de l'embauche de 2 salariés, le collectif a développé plusieurs temps forts. Un "Salon des Musiques d'Ici" avec le Pan Piper et la Fondation Interfréquence a été organisé en deux temps autour des lauréats du Prix des Musiques d'Ici avec des temps de rencontres et des débats sur les problématiques de la filière en février 2023. Le Prix des Musiques d'Ici développe et formalise son accompagnement des artistes lauréats. 199 candidatures ont été reçues. Les 3 lauréats, Ensemble Chakam, Insolito Universo, Yann Solo, ont été présentés au MaMA comme chaque année. Le réseau a également renforcé ses actions autour des danses du monde, en partenariat avec la Péniche Anako,

située sur le bassin de La Villette à Paris, où s'est tenue une première rencontre professionnelle le 6 avril pendant le festival Babel Mômes, organisée avec le réseau musiques jeune public RamDam. L'étude de recherche sur les pratiques amateurs de musique et danse du monde en Île-de-France, "Sono Mundo", réalisée à la demande du Département 93, a été présentée à l'occasion d'une journée de restitution publique. Enfin, le réseau a proposé, en collaboration avec le CRL10 (Espace Jemmapes), 6 rendez-vous pour aider au repérage d'artistes du réseau.

#### Projet 2024

Il repose sur 3 pôles d'action. Le premier est la préfiguration d'un observatoire des musiques et danses du monde, comprenant le repérage et la visibilité de ces esthétiques, via le Prix des Musiques d'Ici, et les Guinguettes du Monde à Corbeil qui pourraient accueillir cette année des temps de rencontre sur le modèle d'un salon national. Le collectif souhaite également développer un Prix des Danses d'Ici, une discipline étant moins présente parmi les adhérents. Le collectif entreprendra le sauvetage de la radio Néo. Pour cela plusieurs entités s'associent pour mutualiser des moyens afin de ne pas perdre cette rare vitrine existante. Pour le volet production et diffusion, le collectif fera la promotion auprès des artistes et des organisateurs de son annuaire "Collectif en tournée" qui répertorie une centaine de petites formes pouvant être jouées en extérieur. En 2024 il lancera un appel à projet jeune public, suite à la rencontre professionnelle de 2023. 6 scènes ouvertes à la Scène du Canal - Quai de Jemmapes seront à nouveau organisées, les artistes seront mobilisés sur une journée de travail. Enfin, le collectif affirme sa mission d'accompagnement en poursuivant des temps de formation en partenariat avec le CNM qui s'adressent à toutes les typologies d'adhérents. Il expérimentera dans ce sens des groupements d'entrepreneurs permettant de mutualiser des ressources, notamment sur le portage de demande d'aide au projet. Pour la visibilité de ses actions et de ses adhérents, le collectif est présent au MaMA, à la JIMI, à Babel XP et au festival Au fil des voix.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

#### Contrat Particulier : Hors CPRD

#### CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Fournitures administratives	300,00	0,28%	DRAC Île-de-France (acquis)	31 000,00	28,86%
Autres prestations de service	12 428,00	11,57%	Région Île-de-France - aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	25 000,00	23,27%
Assurance	240,00	0,22%	Aides à l'emploi (sollicité)	20 000,00	18,62%
Sous-traitance, maintenance, location immobilière	2 000,00	1,86%	Adhésions	1 900,00	1,77%
Honoraires	1 440,00	1,34%	Recettes propres	29 130,00	27,12%
Publicité	4 500,00	4,19%	Formations	400,00	0,37%
Voyages, déplacements, défraitements	1 650,00	1,54%	Total	107 430,00	100,00%
Réceptions	1 600,00	1,49%			
Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires	460,00	0,43%			
Salaires et charges personnel permanent	80 112,00	74,57%			
Indemnités de stage	2 700,00	2,51%			
Total	107 430,00	100,00%			

**DOSSIER N° EX079812 - Aide aux réseaux franciliens - FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN  
ILE-DE-FRANCE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	110 000,00 € TTC	50,00 %	55 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>55 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN  
ILE DE FRANCE  
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame VANESSA COLAS, Vice-présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

La FéRue est une association créée en 2005 afin de fédérer le secteur professionnel des arts de la rue sur le territoire francilien, de promouvoir et de défendre une éthique collective liée à la spécificité de la création en espace public, à savoir utiliser comme scène l'espace de la ville en générant des formes artistiques inventives. En 2023, le réseau compte 84 adhérents qui sont majoritairement des compagnies et emploie 2 salariées, une coordinatrice et une chargée de communication. Les membres du conseil d'administration (7 co-présidents et 1 trésorière) donnent également du temps bénévolement pour le fonctionnement de la fédération, tout particulièrement dans le cadre des réunions mensuelles du C.A. et des commissions et groupes de travail. La FéRue est membre de la Maison des réseaux artistiques où elle dispose d'un bureau et fait partie de l'antenne francilienne de l'UFisc (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles). Le réseau reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France.

**Bilan 2023**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des professionnels du secteur, la FéRue organise différents temps d'information pour favoriser la création d'espaces d'échanges et d'entraide. En 2023, quatre Apérues et quatre TOCS (Temps d'Ouverture à la Critique Solidaire) ont ainsi été organisés. Depuis 2007, la FéRue organise également ses « Rues Libres ! » à Paris, événements qui permettent de rendre visibles et de promouvoir les arts de la rue et la création artistique dans l'espace public. Les Rues Libres portent les valeurs du manifeste L'art est public (défense de la diversité culturelle, des droits culturels des personnes, de l'égalité des genres, etc.). Cette année, les Rues Libres se sont déroulées le 28 octobre 2023, Place de la Bastille à Paris, avec une (fausse) Vente aux enchères des arts de la rue.

Une centaine de personnes ont assisté à cet événement. Par ailleurs, la FéRue participe à plusieurs groupes de travail et commission inter-régionales, notamment la commission inter-régionale pour l'Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue. Une nouvelle enquête, portant sur les données 2021, autour de l'égalité dans le secteur des arts de la rue et de la création artistique en espace public a été publiée en 2023. Une journée dédiée à l'égalité des genres dans les secteurs culturels organisée conjointement par l'UFisc, le RIF et la FéRue, s'est tenue le 14 décembre 2023. Un nouveau groupe de travail dédié aux problématiques liées à la diffusion a, quant à lui, été lancé suite à une enquête flash attestant des difficultés rencontrées par les compagnies. Enfin, la FéRue a poursuivi son travail de mise à disposition de ressources et d'outils auprès de ses adhérents franciliens avec notamment la publication d'une première version du répertoire des subventions et appels à projets, la mise en ligne de l'annuaire des lieux d'accueil en résidence pour les projets arts de la rue, le guide des festivals franciliens qui recense les festivals dédiés aux arts de la rue et la mise à jour de la cartographie des arts de la rue hébergée sur le site de la Fédération Nationale des Arts de la Rue.

#### Projet 2024

En 2024, la FéRue poursuivra ses missions et projets liés à l'accompagnement des professionnels du secteur francilien des arts de la rue, en impliquant toujours davantage les adhérents dans la construction des projets et dans les commissions et groupes de travail. La dynamique d'amplification de la fréquence des Apéries et des TOCS (Temps d'Ouverture à la Critique Solidaire) sera conservée, les thématiques diversifiées et des temps de formation seront également proposés. Le groupe de travail Diffusion se réunira autour de trois sujets spécifiques : les relations artistes-programmateurs, l'élargissement des réseaux professionnels et de la visibilité et les problématiques métiers. Une rencontre départementale dans le Val-de-Marne aura lieu en février 2024, destinée à réunir les acteurs du territoire et à échanger autour des politiques culturelles et des enjeux liés aux arts de la rue. En 2024, la FéRue amorcera également le travail autour de l'organisation de la rencontre interfédérale de 2025, qui réunira en Île-de-France l'ensemble des fédérations régionales des arts de la rue ainsi que la Fédération Nationale. Enfin, la FéRue poursuivra les travaux intersectoriels engagés avec ses partenaires, notamment les membres de l'UFisc autour de plusieurs thématiques (égalité des genres, questions d'accès au foncier, transition écologique, clause culture/1% travaux publics...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

REGION ILE DE FRANCE

#### Contrat Particulier :

Hors CPRD

#### CPER :

Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Fournitures administratives	80,00	0,07%	DRAC Île-de-France (acquis)	35 000,00	31,82%
Fournitures et petits équipements	960,00	0,87%	DGCA Ministère de la culture (sollicité)	6 667,00	6,06%
Autres prestations de service	8 100,00	7,36%	Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	55 000,00	50,00%
Assurance	510,00	0,46%	Recettes propres	9 733,00	8,85%
Documentation	70,00	0,06%	DRAJES (sollicité)	3 600,00	3,27%
Sous-traitance, maintenance, location immobilière	9 188,00	8,35%	Total	110 000,00	100,00%
Honoraires	3 500,00	3,18%			
Publicité	600,00	0,55%			
Voyages, déplacements, défraiements	9 695,00	8,81%			
Réceptions	2 210,00	2,01%			
Téléphone, frais postaux	900,00	0,82%			
Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires	1 900,00	1,73%			
Salaires et charges personnel permanent	66 014,00	60,01%			
Autres charges de gestion courante	200,00	0,18%			
Indemnités de stage	6 073,00	5,52%			
Total	110 000,00	100,00%			

**DOSSIER N° EX079919 - Aide aux réseaux franciliens - MAP - RÉSEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DE PARIS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	109 750,00 € TTC	22,78 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAP LE RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DE PARIS

Adresse administrative : 6 PLACE DE LA BATAILLE DE STALINGRAD  
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur RENAUD BARILLET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Le MAP, Réseau des Musiques Actuelles de Paris, est une association créée en 2006 qui fédère 74 structures de l'écosystème musical parisien. Ses adhérents sont des studios, des centres de formation, des labels, des producteurs et organisateurs de spectacles, des lieux de diffusion, des festivals... qui s'engagent au quotidien dans le développement des musiques actuelles à Paris. Le Réseau MAP a pour missions d'accompagner ses adhérents dans leur structuration, d'en assurer l'observation et la promotion et de les représenter auprès des pouvoirs publics et des organismes professionnels.

En 2023, le MAP a organisé des tables rondes lors de rencontres professionnelles nationales et régionales comme le MaMA, la JIMI, ou les BIS de Nantes. Le réseau est présent à Rock en Seine où il anime un stand sur la scène de la région Île-de-France. Le MAP organise les « MAP'tinales », temps d'échange entre les structures membres du réseau. Ces 9 rencontres professionnelles prennent diverses formes : points d'information, présentation d'outils ou d'aides publiques, rencontres thématiques... Un webinaire sur la fiscalité des structures des musiques actuelles a été organisé avec un avocat fiscaliste au barreau de Paris. Le réseau tient des permanences juridiques et comptables pour ses adhérents et plus largement à ceux d'autres organisations du secteur, en lien avec le Barreau de Paris. Par ailleurs, un groupe de travail « Relations institutionnelles » vise à élaborer des recommandations et propositions en faveur de la filière des musiques actuelles. Le MAP a de nouveau participé au Conseil Parisien de la Musique et au Conseil de la Nuit.

Lancée en 2022, « Music In Paris », plateforme Web qui répertorie les lieux, les événements, les studios, les centres de formation, les disquaires de Paris, se développe. En 2023, le site a poursuivi le

référencement de nouveaux lieux et proposé une traduction en langue anglaise. Le MAP poursuit les partenariats avec La Nouvelle Onde, association créée par l'IRMA et le MaMA, qui a pour vocation de mettre en valeur et en réseau la génération montante de professionnels de la filière au niveau national, ainsi que son association au Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, et adhère au groupement d'artistes et de professionnels Music Declares Emergency sur des sujets de développement durable et d'urgence climatique. Cette année, le MAP a signé la charte Keychange et s'engage à atteindre une représentation de 50 % de femmes.

La 13ème édition des JIRAFE dont l'objectif est de présenter un large panel de structures, services et dispositifs à destination des professionnels de la filière des musiques actuelles et des musiciens s'est déroulée sur 5 jours au lieu de 4 auparavant. 128 intervenants étaient présents pour 1219 participants (+50 %) et 54 tables rondes, ateliers et speedmeetings se sont tenus. Le projet s'est étoffé de deux soirées de concerts dédiés à la Scène féminine en partenariats avec le Pôle Emploi Spectacle et l'Afdas. Le dispositif Give Me Five ! a offert à 5 groupes, retenus parmi 304 candidatures, un accompagnement d'un an par les adhérents du réseau (valorisé à 15 000 euros par groupe).

En 2024, le MAP poursuit ses partenariats et la participation à différentes instances. Il continue à tenir ses permanences et organise des rencontres professionnelles pour ses adhérents dans le cadre des Map'tinales. Le MAP sera présent aux BIS de Nantes, au MaMA, à la JIMI. Il continue de faire évoluer sa plateforme « Music In Paris » en développant ses partenariats pour en améliorer le rayonnement et le référencement des événements. Une étude sera lancée cette année pour adapter la cartographie aux déficients visuels. Le réseau souhaite proposer un nouveau service aux adhérents, notamment un programme d'accompagnement pour les petites structures en développement qui ont entre 1 et 3 ans d'activités. Le MAP mettra en place de nouvelles consultations individuelles confidentielles avec Les Pierrots de la Nuit (pour les ERP qui ont des difficultés avec le voisinage ou la Préfecture) et avec la SACEM / SPRE. Le réseau poursuivra ces partenariats avec la Nouvelle Onde, Music Declares Emergency et Keychange. Son adhésion au programme Keychange l'engage à maintenir une représentation d'au moins 50 % de femmes et/ou minorités dans ses actions et ses instances. Le MAP va actualiser l'état des lieux auprès de ses adhérents. Cet état des lieux doit rendre compte de la richesse de la diffusion parisienne mais aussi de la grande variété de situations budgétaires et juridiques et des disparités dans l'emploi des structures. Le réseau va également réaliser une étude sur l'analyse des dispositifs de soutien économique et des solutions complémentaires pour le secteur en 2024. Le MAP souhaite formaliser des partenariats avec le Combo 95 et le Maad 93, réseaux départementaux musiques actuelles, notamment sur l'accompagnement des artistes émergents. La 13e édition des JIRAFE se déroulera sur 7 jours. Le MAP reconduira le lancement de l'appel à candidature Seule(s) en Scène en partenariat avec le Pôle Emploi Spectacle et les réseaux de musiques actuelles en région et des salles de concerts parisiennes. La 10e édition de Give Me Five ! a été lancée dès novembre 2023 pour la sélection de 5 nouveaux lauréats. Pour cette édition, le MAP souhaiterait solliciter la présence des anciens lauréats dont Yamé. Le MAP devrait atteindre cette année le nombre de 81 adhérents.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

■ PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fournitures administratives	700,00	0,61%
Fournitures et petits équipements	1 400,00	1,22%
Achats de spectacle, prestations artistiques	3 000,00	2,61%
Autres prestations de service	3 500,00	3,05%
Assurance	300,00	0,26%
Documentation	200,00	0,17%
Sous-traitance, maintenance, location immobilière	8 400,00	7,32%
Honoraires	3 600,00	3,14%
Publicité	3 000,00	2,61%
Voyages, déplacements, défraiements	1 050,00	0,92%
Réceptions	1 850,00	1,61%
Téléphone, frais postaux	1 000,00	0,87%
Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires	1 500,00	1,31%
Salaires et charges personnel permanent	79 800,00	69,54%
Salaires et charges personnel non permanent	1 850,00	1,61%
Autres charges de gestion courante	3 000,00	2,61%
Indemnités de stage	600,00	0,52%
Total	114 750,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC Île-de-France (acquis)	32 000,00	27,89%
Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens	30 000,00	26,14%
Ville de Paris (acquis)	30 000,00	26,14%
SACEM (sollicité)	3 000,00	2,61%
Aides à l'emploi (acquis ou sollicité)	3 600,00	3,14%
Adhésions	12 550,00	10,94%
Autres recettes	3 600,00	3,14%
Total	114 750,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079926 - Aide aux réseaux franciliens - UFISC - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	100 000,00 € TTC	25,00 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : UFISC UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES CO MAISON DES RESEAUX  
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE 75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame JULIE DESMIDT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

L'UFISC en Île-de-France est un réseau transversal qui regroupe depuis 2008 des structures franciliennes artistiques et culturelles d'initiative privée à but non lucratif dites d'économie sociale et solidaire. Elle organise la coopération entre les cinq réseaux membres (Actes If, la FéRue, le RIF, RAVIV et la FRAAP Île-de-France), leurs partenaires et leurs adhérents, notamment à travers le projet de mutualisation d'espaces de travail et de services à la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels, lieu de coopération et d'accompagnement situé à Paris, Place des Fêtes. Le réseau conduit également des missions d'accompagnement, d'observation et de contribution aux politiques publiques. Il emploie 3 salariées (chargée de communication, chargée de la mutualisation et des processus de coopération, chargée d'administration et coordination générale) et compte 50 bénévoles. L'UFISC Île-de-France reçoit le soutien de la Ville de Paris.

**Bilan 2023**

En 2023, l'animation du réseau et la coordination des dynamiques collectives de l'UFISC en Île-de-France ont été maintenues malgré les travaux de grande ampleur entrepris par le bailleur, Paris Habitat, dans le cadre de la réhabilitation et de la rénovation énergétique de l'espace de travail partagé de l'UFISC en Île-de-France et de ses membres. La fermeture de cet espace, qui représente un outil facilitateur et structurant crucial pour le réseau, a duré cinq mois. Face à cette situation complexe, l'UFISC en Île-de-France a pris en charge la coordination et l'accompagnement de ses membres dans leur recherche d'espaces de travail et de réunion alternatifs. De plus, les structures culturelles et artistiques franciliennes

qui bénéficiaient auparavant de l'utilisation des salles de réunion de la Maison des Réseaux ont dû être réorientées vers d'autres espaces disponibles. Néanmoins, en dépit de l'importante charge de travail supplémentaire liée à ces travaux, l'UFISC en Île-de-France a pu poursuivre tout au long de l'année le rythme de ses réunions plénières, principalement autour des sujets suivants :

- Le suivi de la mise en place du COREPS Île-de-France : formation et accompagnement des représentants de l'UFISC en Île-de-France, éclairage sur les espaces et processus de concertation existants en Île-de-France, échanges autour de premières préconisations à faire valoir (élargissement du COREPS au-delà du spectacle vivant, mise en place d'un groupe de travail sur les modèles économiques dans un contexte d'inflation, généralisation d'un groupe de travail Ecologie dans tous les COREPS articulé par le Comité des COREPS) ;
- L'observation des politiques culturelles territoriales, à travers l'implication de l'UFISC en Île-de-France dans le groupe de travail Dynamiques territoriales de l'UFISC, qui permet de croiser les regards sur les évolutions des politiques locales, d'analyser les conséquences des évolutions des engagements des collectivités sur les structures et les territoires et d'identifier des pistes de renforcement collectif ;
- La problématique foncière et ses spécificités en Île-de-France : les obstacles et les enjeux liés aux contractualisations ainsi qu'à la propriété collective des équipements ;
- Les enjeux écologiques et de sobriété énergétique : travail de capitalisation d'initiatives et de mise en commun des expériences, veille et capitalisation sur les pratiques écologiques, notamment dans le cadre d'un projet de recherche « Pratiques éco-artistiques et lieux culturels alternatifs : identification des innovations à l'échelle locale » (ECO-ART), construit en partenariat avec la Sorbonne Nouvelle. Le réseau développe également son expertise sur le sujet à travers son dialogue avec l'association ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables, avec le projet Starter, ou le CTC – Collectif de la transition citoyenne.

#### Projet 2024

La région Île-de-France concentre 23,4% des associations culturelles employeuses œuvrant sur le territoire national. Malgré la vitalité de cette dynamique associative, ces structures ont souvent des modèles économiques fragiles et doivent faire face à un contexte concurrentiel extrêmement fort, amplifié par la forte densité d'acteurs présents sur la région. Dans ce cadre, la coopération entre structures représente un levier stratégique pour consolider les projets artistiques et culturels. L'UFISC en Île-de-France répond à ces enjeux en inscrivant les structures culturelles et artistiques dans une dynamique d'accompagnement solidaire, qui permet de dépasser les frontières entre les esthétiques pour favoriser de nouvelles coopérations intersectorielles à l'échelle régionale.

Les axes de travail qui seront poursuivis en 2024, travaillés lors des réunions plénières du réseau, sont les suivants :

- COREPS Île-de-France : la participation de l'UFISC au COREPS ;
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et les réglementations et dispositifs spécifiques afférents ;
- La problématique foncière et ses spécificités en Île-de-France restera un sujet majeur qui sera travaillé en collaboration avec la coopérative La Main, Foncièrement Culturelle, notamment à travers la réalisation d'une enquête ;
- Les enjeux écologiques et de sobriété énergétique, qui seront travaillés à la fois en plénière et en groupes de travail resserrés dans le cadre de la démarche de recherche « Pratiques éco-artistiques et lieux culturels alternatifs : identification des innovations à l'échelle locale » (ECO-ART), construite en partenariat avec la Sorbonne Nouvelle. Le réseau développera également son expertise sur le sujet à travers le lien avec l'association ARVIVA, ou à travers le projet Starter.

D'autres sujets donneront lieu à des temps de travail spécifiques :

- La comptabilité Care, avec la Coop des Communs, dans le cadre d'une sensibilisation et d'un partage sur la comptabilité des structures et l'évaluation des contributions volontaires, en lien avec le travail sur la responsabilité sociale et écologique ;
- L'observation participative et partagée (OPP), dans le cadre de la production d'un kit pédagogique pour inciter les structures à participer aux démarches d'OPP et à s'en saisir comme d'un outil d'autodiagnostic ;
- Les droits culturels : croisement des analyses sur leur prise en compte dans les politiques publiques locales ;
- Les résidences artistiques. L'UFISC en Île-de-France se saisit du projet de recensement, amorcé par Actes If et la Fédération des arts de la rue pour échanger sur les méthodes et un guide ressource et envisager un complément sur d'autres disciplines (arts visuels, marionnettes, musiques...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fournitures administratives	4 100,00	3,90%
Fournitures et petits équipements	300,00	0,29%
Assurance	420,00	0,40%
Documentation	800,00	0,76%
Sous-traitance, maintenance, location immobilière	68 200,00	64,95%
Réceptions	1 000,00	0,95%
Téléphone, frais postaux	80,00	0,08%
Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires	500,00	0,48%
Salaires et charges personnel permanent	29 600,00	28,19%
Total	105 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	30 000,00	28,57%
Ville de Paris (sollicité)	5 000,00	4,76%
Autre	2 000,00	1,90%
Recettes propres	68 000,00	64,76%
Total	105 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079932 - Aide aux réseaux franciliens - ACTES IF - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	235 667,00 € TTC	19,09 %	45 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>45 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RESEAU ACTES IF  
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ROZENN BIARDEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Créé en 1996, Actes if est un réseau de lieux artistiques et culturels intermédiaires et indépendants en Île-de-France. Les structures adhérentes au réseau (40 en 2023) issues d'initiatives artistiques et citoyennes, à but non lucratif, accompagnent la création contemporaine, notamment la jeune création, et la diversité artistique et culturelle à travers une éthique du partage, des dynamiques collectives et une démarche de décloisonnement des esthétiques. Elles envisagent l'expérience artistique comme un rapport entre habitants, territoires, artistes et cultures. Les principales missions du réseau sont l'accompagnement, la mutualisation, la concertation et la co-construction des politiques publiques. Trois statuts de membre sont possibles : membre actif, structure accompagnée ou structure associée. Depuis 2016, le réseau est dirigé collégialement par 19 coprésidents élus au conseil d'administration. Le siège et les bureaux d'Actes If sont situés à la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels dans le 19e arrondissement de Paris. Le réseau emploie 3 salariées (une coordinatrice générale, une chargée de l'administration et de la ressource et une chargée de communication et des projets mutualisés) et 60 bénévoles sont impliqués dans le fonctionnement de l'association. Actes If reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France

**Bilan 2023**

Actes If organise des temps d'information et de formation pour ses membres par groupes de travail thématiques répartis entre métiers et chantiers transversaux. Huit groupes de travail sont actuellement constitués : administration, communication, actions culturelles, politique, artistique, technique, observation et foncier. En 2023, 15 groupes de travail ont été organisés. Le groupe de travail politique a poursuivi ses réflexions autour des questions associées aux enjeux de transmission et changements de direction et aux enjeux fonciers. Actes If propose également à ses membres adhérents un service de paie mutualisé (1800 fiches de paie réalisées par l'administratrice du réseau pour 18 structures en 2023) et un fonds de

solidarité financière (FSF) développé en partenariat avec la banque éthique et solidaire La Nef en réponse aux difficultés de trésorerie auxquelles font face les lieux. Le FSF s'agrémente de l'outil d'autodiagnostic économique et financier Culturediag, élaboré par France Active et Opale à destination des structures culturelles afin de leur permettre de faire le point sur leur situation économique et financière et de se projeter sur 3 ans. Grâce au FSF, une structure adhérente a pu bénéficier d'un soutien financier de 50 000 € en 2023. Actes If a organisé, toujours en partenariat avec France Active et avec la complicité d'OPALE – CRDLA culture, un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) collectif axé sur l'analyse économique et financière qui a rassemblé 11 administrateurs des lieux du réseau entre mars et juin 2023. Par ailleurs, Actes If poursuit son ouverture vers l'extérieur en multipliant ses partenariats avec notamment :

- le consortium Île-de-France Tiers Lieux auquel le réseau participe depuis 2021 en tant que représentant des lieux intermédiaires. Actes If est par ailleurs référent du groupe de travail culture de l'Association Nationale des Tiers-lieux dont la réunion de lancement a eu lieu le 17 novembre 2023 ;
- la SCIC La Main, Foncièrement culturelle : Actes If, qui est membre depuis 2022 de cette société coopérative d'intérêt collectif, coanime un groupe de travail sur le foncier. Le réseau a également participé à l'étude de la CRESS Île-de-France sur l'accès au foncier des structures de l'ESS en Seine-Saint-Denis ;
- la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants – CNLII dont le rôle est de favoriser les dynamiques régionales des lieux intermédiaires et indépendants, ainsi que de faciliter le dialogue avec le ministère de la Culture et France Tiers Lieux. En 2023, Actes If a participé au suivi du 4e Forum et notamment à la poursuite du dialogue avec le ministère de la Culture sur les Ateliers de Fabrique Artistique (DGCA) et sa politique de soutien aux Tiers Lieux (DG2TDC) ;
- la Métropole du Grand Paris avec la participation de 10 lieux d'Actes If à la programmation de la Nuit Blanche Métropolitaine 2023.

#### Projet 2024

Le réseau Actes If assure une mission transversale d'observation, étude et veille continue qui vise à produire de la ressource pour ses adhérents, dans ses relations inter-réseaux et avec les institutions partenaires publiques. L'Observation Participative et Partagée (OPP) guide cette démarche, mettant l'accent sur la responsabilisation et l'implication des acteurs observés. L'état des lieux 2022, qui articulera analyse quantitative et qualitative et intégrera l'enquête sur le foncier au sein du réseau, sera publié en début d'année 2024. Actes If s'inscrira dans les réflexions et actions du collectif POPP autour de l'amélioration des outils d'observation et de leurs partages.

Un partenariat avec le Labex ICCA sur un recensement inter-régional des lieux intermédiaires et étude de leurs relations avec les lieux labélisés dans le champ artistiques et culturels est en cours de discussion. Ce recensement reviendrait à analyser l'offre de services culturels et le rôle joué par les lieux culturels intermédiaires (non institutionnels, autogérés, fonctionnant sur les principes de l'économie sociale et solidaire) à travers une évaluation du poids économique et culturel de ces structures dans les territoires. Dans la continuité des réflexions menées dans le cadre du groupe de travail artistique mais aussi des échanges récents avec la DRAC Île-de-France autour du plan Mieux Produire pour Mieux Diffuser, le réseau s'intéressera particulièrement à la coopération, la mutualisation et l'écologie dans le champ de l'expérimentation, la production et la diffusion du spectacle vivant. L'enjeu sera d'échanger autour des expériences au sein du réseau sur les conditions d'accueil en résidence, les modes de production et de diffusion, ainsi que d'identifier de manière approfondie les coopérations, mutualisations existantes et celles à développer au sein du réseau et avec les autres acteurs du secteur, y compris les lieux labélisés. Enfin, en 2024 Actes If déployera des outils mutualisés dans le cadre de la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) : création d'un espace ressource dans l'espace membre du réseau, compilation des chartes de prévention et process existant dans les lieux, création de modèles de communication de prévention chartée Actes If utilisables et personnalisables par les lieux et organisation d'une formation collective personnalisée en fonction du fonctionnement et des problématiques spécifiques rencontrées dans les lieux intermédiaires en partenariat avec l'association La Petite.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Fournitures administratives	800,00	0,31%
Fournitures et petits équipements	4 670,00	1,83%
Achats de spectacle, prestations artistiques	70 000,00	27,38%
Autres prestations de service	9 500,00	3,72%
Assurance	330,00	0,13%
Documentation	543,00	0,21%
Sous-traitance, maintenance, location immobilière	12 974,00	5,07%
Honoraires	6 600,00	2,58%
Publicité	1 600,00	0,63%
Voyages, déplacements, défraiements	2 000,00	0,78%
Réceptions	2 000,00	0,78%
Téléphone, frais postaux	900,00	0,35%
Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires	3 400,00	1,33%
Salaires et charges personnel permanent	137 242,00	53,68%
Salaires et charges personnel non permanent	678,00	0,27%
Autres charges de gestion courante	2 430,00	0,95%
<b>Total</b>	<b>255 667,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
DRAC Île-de-France (acquis)	51 000,00	19,95%
FDVA (sollicité)	5 000,00	1,96%
Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	65 000,00	25,42%
Aides à l'emploi (acquis)	6 600,00	2,58%
Métropole Grand Paris (acquis)	77 000,00	30,12%
Autres recettes	14 667,00	5,74%
Recettes propres	36 400,00	14,24%
<b>Total</b>	<b>255 667,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX080044 - Aide aux réseaux franciliens - COLLECTIF CULTURE BAR-BARS  
PARIS/ÎLE-DE-FRANCE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	97 400,00 € TTC	20,53 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>20 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF CULTURE BAR BARS PARIS  
IDF  
Adresse administrative : 2B RUE DES TAILLANDIERS  
75011 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur ALEXANDRE DROSNE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Le Collectif Culture Bar-Bars est un réseau national qui rassemble les petits lieux de diffusion de spectacle vivant (moins de 200 places), les clubs et cafés-cultures. Le réseau francilien s'est développé avec la création, en 2011, d'une antenne francilienne avec une structure ad hoc et une équipe dédiée (soit 1,44 ETP). Il accompagne la professionnalisation des adhérents, articule son intervention avec toute la filière et mobilise les collectivités, les lieux et institutions sur les problématiques des nuisances sonores. Le réseau francilien compte 140 structures adhérentes majoritairement à Paris. Il se déploie sur la petite et la grande couronne.

En 2023, le collectif a accompagné individuellement les cafés et clubs franciliens dans les problématiques inhérentes à l'organisation de spectacles, concerts, évènements. Il a apporté de la ressource via des juristes, en aidant au montage de dossiers de fonds d'aide, par un partenariat avec un cabinet d'acousticiens, la mise en place d'un partenariat avec le CNM pour des sessions de formations sécurité... Au total, 41 temps collectifs dont 8 en grande couronne ont été organisés, 180 rendez-vous individuels et 280 entretiens avec les adhérents ont été menés. Le réseau a organisé la 21e édition du festival Culture Bar-Bars, à dominante électro, au cours de 9 événements en Île-de-France dans 5 lieux à Paris et Mennecy. Cette édition a bénéficié d'un numéro spécial du magazine Les Inrocks. Le festival s'est engagé avec d'autres associations contre toutes formes de violence et de discrimination. Pour développer des actions de coopération et favoriser la diffusion culturelle chez les adhérents, le collectif organise des événements liés à la culture vinyle en lien avec les équipes du Disquaire Day, la Fête du Court Métrage. Il reste partenaire d'Agi-Son, du GIP Cafés Cultures, des BIS de Nantes, du Disquaire Day, de la fondation

Bye Bye Plastique. Le collectif ouvre aussi des collaborations avec des réseaux européens. Il a participé entre autres à l'ensemble des plénières du Conseil de la Nuit parisien et aux commissions de régulation des débits de boisson mises en place par la Mairie de la Paris et la Préfecture de police. En grande couronne, il a organisé une rencontre avec la Fédération des foyers ruraux en Seine-et-Marne sur les problématiques inhérentes au spectacle vivant dans les cafés associatifs.

Pour 2024, le collectif continuera d'accompagner ses adhérents sur de la ressource, du montage de dossiers d'aide, du diagnostic, des sessions de formation... Des formations sur la licence d'entrepreneurs du spectacle seront coorganisées avec le CNM. Le collectif organisera la 22e édition du Festival Culture Bar-Bars à la fin du mois de novembre dans 20 cafés et clubs franciliens. Elle poursuivra son engagement contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que sur la limitation des risques. En 2024, le collectif souhaite créer un évènement Club Culture et poursuit une réflexion engagée avec le média Les Inrockuptibles autour d'un évènement rassemblant des artistes émergents. À la demande des adhérents, il souhaite aussi organiser un festival autour de spectacles jeune public : Abracadabarbars. Afin de singulariser ces accompagnements, il mènera un travail d'observation de ses adhérents en menant des enquêtes flash. Il souhaite organiser une rencontre de ses adhérents par mois à l'échelle des villes et des bassins de vie. Le collectif participera aux observations du secteur culturel et de la filière de la nuit. Depuis 4 ans, 20% des adhérents sont nouveaux. Le réseau souhaite augmenter le nombre des nouvelles adhésions et atteindre les 150 adhérents en 2024. Il poursuivra le travail d'identification des lieux existants sur la petite et la grande couronne. Le collectif maintient ses partenariats et en initiera de nouveaux, en intégrant les instances du CNM, en portant des actions avec les associations du territoire. Il reste, par son expertise, un appui auprès des diverses instances politiques. En 2024, le collectif coordonnera la plateforme de la vie nocturne et organisera la Conférence de la vie nocturne, afin de partager ses travaux et provoquer le débat. Il s'agira de réinterroger les pratiques, développer un nouveau paradigme et construire ensemble les ressources permettant la mise en œuvre de politiques publiques efficaces et utiles pour tous les territoires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Achats	2 700,00	2,51%	Région Île-de-France - Aide aux réseaux franciliens	30 000,00	27,93%
Services extérieurs	4 975,00	4,63%	Ville de Paris (sollicité)	50 000,00	46,55%
Autres services extérieurs	38 540,00	35,88%	Recettes propres	27 400,00	25,51%
Charge personnel	61 185,00	56,97%			
Total	107 400,00	100,00%	Total	107 400,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080913 - Aide à la diffusion - THEATRE EN STOCK - L'ECOLE DES MARIS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	19 359,00 € HT	25,83 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION THEATRE EN STOCK

Adresse administrative : PLACE DE LINANDES  
95000 CERGY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SOPHIE PERCHAIS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Fondé en 1985, Théâtre en stock est une troupe professionnelle de théâtre composée d'artistes, du metteur en scène Jean Bonnet, et d'une équipe technique et administrative. Son développement artistique s'est fait avec le théâtre de tréteaux. La compagnie se consacre au théâtre populaire en revisitant les grands textes du théâtre français et intègre le public au centre de son travail.

La compagnie organise le Festival de Tréteaux depuis 2007 au mois de mars, d'une durée d'un mois qui présente des « spectacles-débats » de prévention autour de différents sujets de société (sexualité, violence, nutrition, vieillissement, addiction, parentalité) sous la forme de spectacles courts (25 à 50 minutes), humoristiques, suivis d'un débat animé par des professionnels. Ces spectacles peuvent s'adresser aussi bien aux adolescents, parents, familles et institutionnels.

Après une tournée de L'ECOLE DES FEMMES de Molière, la compagnie a choisi de monter L'ECOLE DES MARIS, pour diffuser le spectacle auprès des lycéens et collégiens. Ce spectacle en alexandrins sera proposé aussi bien en salles de spectacle que dans les établissements scolaires, sur tréteau.

Une diffusion de 6 représentations, avec des ateliers de sensibilisation auprès des jeunes est prévue. Une tournée dans les lycées et collèges principalement du Val-d'Oise est proposée en 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- CERGY
- OSNY
- PONTOISE
- VAUREAL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	17 178,00	60,57%
Dépenses techniques	4 559,00	16,08%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 148,00	4,05%
Dépenses de communication	2 536,00	8,94%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 938,00	10,36%
Total	28 359,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	14 000,00	49,37%
Recettes propres	14 359,00	50,63%
Total	28 359,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080915 - Aide à la diffusion - THÉÂTRE DES ÉVADÉS - SPLENDEURS ET MISÈRES  
- CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	33 430,00 € HT	23,93 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DES EVADES  
Adresse administrative : 3 RUE FELICIEN ROPS  
91100 CORBEIL ESSONNES  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur JOEL SIMON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Théâtre des Evadés naît en 2018 sous l'impulsion de Paul Platel, metteur en scène formé à l'EDT91, à la suite de sa rencontre avec Ariane Mnouchkine. Fort de ce soutien, et de celui de FoRTE, il crée son premier spectacle JE ME SOUVIENS en 2020 (10 interprètes, 30 représentations : Théâtre du Soleil, Théâtre National de Nice et Scène 55 de Mougin). Coproduit par le Théâtre National de Nice et la Scène 55 de Mougin, PARDON ABEL est le deuxième spectacle des Évadés, créé et programmé au Théâtre du Soleil avec le soutien du dispositif d'aide à la diffusion de la région Île-de-France en 2022 (15 représentations).

Le prochain projet de Paul Platel intitulé SPLENDEURS ET MISERES est une adaptation théâtrale réalisée à partir du roman ILLUSIONS PERDUES de Balzac. Paul Platel, auteur et metteur en scène du spectacle, a fait le choix de suivre le personnage de Lucien de Rubempré. On retrouvera les rêves d'écrivain de Lucien, sa quête vainque de l'absolu, son âme prête à être vendue à tous les diables... Une histoire remplie d'ironie, de critique acerbe sur le monde de la culture, et sur un pouvoir masculin et violent qui ne pense qu'au profit et à l'ascension sociale. On le verra effectuer, à la façon d'une comète, une traversée du milieu parisien. Son ascension soudaine sera suivie d'une chute brutale dans cette cour

où les destins se font et se défont en un claquement de doigts. Tout est mis en œuvre pour renvoyer une image pertinente de notre époque.

Créé le 22 février 2024, le spectacle SPLENDEURS ET MISERES réunira 4 comédiens et 2 comédiennes au plateau. Cette série compte 12 dates à l'Epée de Bois prévues entre février et mars 2024. Par ailleurs la diffusion du spectacle se poursuivra par 12 autres représentations à la Cartoucherie. La compagnie développera un programme de rencontres, ateliers, répétitions publiques, bords plateaux avec toutes les classes qui le souhaiteront.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

🎬 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPR :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 800,00	51,45%
Dépenses techniques	9 330,00	23,08%
Dépenses de communication	1 000,00	2,47%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	9 300,00	23,00%
Total	40 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	15 000,00	37,10%
Subvention ville de Paris (sollicitée)	12 000,00	29,68%
Adami (sollicitée)	3 830,00	9,47%
Recettes propres	9 600,00	23,74%
Total	40 430,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080946 - Aide à la diffusion - LA COMPAGNIE D'A COTE - AIR(E)S DE COULEURS-BLEU - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	51 155,00 € HT	15,64 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA COMPAGNIE D A COTE

Adresse administrative : 6 AVENUE EDMOND PLAY  
13009 MARSEILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame VIRGINIE BOTTON, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Compagnie d'A Côté a été fondée à Marseille par Aurélie Leroux, suivie par un groupe de comédiens issus de l'ERACM. Les cycles de création de la compagnie partent d'expériences menées sur différents territoires, d'une écriture de plateau, à la frontière entre différentes pratiques (danse, musique, arts plastiques, arts visuels). La compagnie a toujours privilégié les projets au long cours. Ainsi, elle développe actuellement un cycle intitulé DES ESPACES. Il s'agit - comme pour le précédent projet ENQUETE DE NOTRE ENFANCE - d'associer des danseurs, plasticiens, auteurs, chercheurs, scientifiques, citoyens, au processus de création. Par leur témoignage, leur regard, leur pensée, ils contribuent et nourrissent chacun des objets portés au plateau. La compagnie mène également tout un travail de recherche et pratique en direction d'une adresse jeune et tout-public.

AIR(E)S DE COULEURS-BLEU est un spectacle jeune public à la frontière du clown, du théâtre d'objet et du cinéma muet. Un voyage onirique et musical dans la couleur qui donne son nom à notre planète, dans les mondes, les histoires et les personnages qu'elle contient. A la faveur d'un chant d'oiseau, une femme s'embarque soudain à la conquête de quelque chose de grand et de pur, sur l'océan déchaîné de son imagination. Deux interprètes sont au plateau.

La tournée régionale 2024 est constituée de 29 représentations au Théâtre municipal de Fontainebleau, à

l'Espace Renaudie d'Aubervilliers, au Théâtre et Cinéma Georges Simenon de Rosny-sous-Bois, à l'Espace Saâd Abssi de Gennevilliers et au Théâtre Paris-Villette, Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- FONTAINEBLEAU
- GENNEVILLIERS
- AUBERVILLIERS
- ROSNY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	22 193,00	41,75%
Dépenses techniques	18 022,00	33,90%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	640,00	1,20%
Dépenses de communication	1 700,00	3,20%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	10 600,00	19,94%
Total	53 155,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	10 000,00	18,81%
DRAC PACA (sollicitée)	8 000,00	15,05%
Ville de Paris (sollicitée)	8 000,00	15,05%
Sociétés civiles	2 000,00	3,76%
Recettes propres	25 155,00	47,32%
Total	53 155,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080977 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE LES EDULS - CABANE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	40 696,00 € TTC	22,12 %	9 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>9 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE LES EDULS

Adresse administrative : 7 RUE DE MONTIGNY  
95240 CORMEILLES EN PARISIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame EMMANUELLE TUTARD, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Compagnie Les EduLs a été créée en 2008 par Emma Pasquer, sa directrice artistique. Implantée à Cormeilles-en-Parisis dans le Val-d'Oise, son action se situe entre création, transmission et recherche. Ses spectacles se saisissent de sujets ayant trait à l'intime et encourage le croisement entre danse, théâtre et musique, selon des dramaturgies plurielles.

Depuis 2018, Emma Pasquer porte un projet de grande ampleur autour de l'autisme et de l'expérience de l'altérité intitulé NOUS AUTRES, comprenant un triptyque de spectacles - MA FILLE NE JOUE PAS (lauréat de l'aide à l'écriture de la bourse Beaumarchais-SACD et du prix Création en cours #4 des Ateliers Médicis), ATYPIQUES et CABANE. Après avoir mené une résidence territoriale de deux ans sur la ville des Lilas (93), les EduLs sont depuis septembre 2023 et jusqu'en juin 2024 en résidence territoriale à Coulommiers (77).

Le projet CABANE, est une histoire d'amitié qui chamboule. Un récit initiatique semé d'embûches conçu pour donner envie d'aller vers l'autre, quelle que soit sa différence. C'est l'histoire de Lila, petite fille vive, bavarde et avide de comprendre et de son ami, rencontré dans la cour de récréation et scolarisé dans une classe « spéciale » pour des enfants « autistes ». C'est l'histoire de leur rencontre et des premiers pas de leur relation. Les deux enfants vont être amenés à dépasser des peurs et des difficultés, à

traverser des moments de trouble, pour aller à la rencontre de l'autre. Loin des narratifs de contes de fée, leur trajectoire sera pavée de petites victoires et de grandes joies, comme autant d'invitations pour les enfants et leurs aînés à tenter l'aventure de l'altérité. Comment la question de la différence est-elle vécue à « hauteur d'enfant » ?

Créé lors d'une résidence dans une école primaire, CABANE a vocation à voyager dans des lieux « non-dédiés » et aller à la rencontre des publics. Les représentations sont toujours suivies d'une discussion d'une vingtaine de minutes avec la comédienne et la metteuse en scène.

Cette forme très légère a été créée le 16 mars 2023 pour une comédienne. La compagnie propose une tournée d'ampleur qui compte 28 dates dans 12 lieux distincts : des écoles, micro-folies, bibliothèques, centres aérés, établissements médico-sociaux situés en grande couronne et notamment en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
- COULOMMIERS
- COLLEGIEN
- MEAUX
- VILLENOY
- CHELLES
- LESIGNY
- SAINT-MANDE
- ERAGNY
- SAINT-BRICE-SOUS-FORET

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	21 283,00	40,78%	Région Île-de-France - Aide à la diffusion	20 500,00	39,28%
Dépenses techniques	9 593,00	18,38%	Subvention DRAC (attribuée)	8 000,00	15,33%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	11 710,00	22,43%	Recettes propres	23 696,00	45,40%
Dépenses de communication	1 130,00	2,16%	Total	52 196,00	100,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	8 480,00	16,25%			
<b>Total</b>	<b>52 196,00</b>	<b>100,00%</b>			

**DOSSIER N° EX081025 - Aide à la diffusion - WOPELA - CYLOBAL - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	21 750,00 € TTC	22,99 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : WOPELA

Adresse administrative : 12 BOULEVARD DE LA CHAPELLE  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CATHERINE ROUQUETTE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Crée à l'initiative du violoniste Lucien Alfonso, la compagnie Wopela voit le jour en 2013 à Paris. Très vite rejoint par ses confrères Karsten Hochapfel, Pierre-Yves Le Jeune, Elsa Birgé et Michael Gimenez, ils développent ensemble une esthétique musicale commune autour des musiques acoustiques, chambristes, populaires et improvisées. Le collectif défend actuellement une dizaine de projets de musiques actuelles, musiques du monde, jazz et expérimentales, diffusés dans toute la France, notamment en région parisienne, et aussi à l'étranger. Ces dernières années les projets de Wopela ont été soutenus au titre de l'aide à la création de spectacle et à la production d'enregistrement par la SCPP, l'Adami, le CNM, la DRAC Île-de-France, la Ville de Paris... Les musiciens du collectif aiment mêler leur art à d'autres univers tels que le livre, l'illustration, les arts plastiques, la cuisine et le sport.

Le CYCLO-BAL est un bal itinérant et acoustique qui valorise le vélo et les rencontres intergénérationnelles en toute simplicité. Son répertoire est un savant mélange de créations et de reprises inspirées par l'univers de la petite reine et les questions environnementales et sociétales, mêlés à des classiques du bal populaire. A chaque étape de sa tournée, le groupe propose des activités conviviales en préambule de son bal : atelier de réparation de vélo, bal pour enfant en première partie, atelier de dessin... Le projet met au cœur de sa démarche la proximité naturelle avec le public et la sensibilisation

aux problématiques environnementales.

Le projet, créé à l'été 2023, rassemble 5 musiciens et sera présenté lors d'une tournée dans des lieux non dédiés, notamment des cafés et des sites patrimoniaux. Le projet de tournée débute le 31 mai et compte 8 dates dont 1 à Paris, 2 en Seine-Saint-Denis et 5 en Seine-et-Marne (Larchant/ Nemours/ Lagny...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- LAGNY-SUR-MARNE
- LARCHANT
- NEMOURS
- TOURNAN-EN-BRIE
- AUBERVILLIERS
- ROMAINVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	17 691,60	57,53%
Dépenses techniques	5 764,00	18,74%
Dépenses de communication	1 900,00	6,18%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	5 394,40	17,54%
Total	30 750,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	14 000,00	45,53%
Subvention CD 77 (sollicitée)	2 000,00	6,50%
Recettes propres	14 750,00	47,97%
Total	30 750,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081034 - Aide à la diffusion des œuvres - COMPAGNIE VIENS VOIR EN FACE -  
NASREDDINE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	18 306,00 € TTC	32,78 %	6 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>6 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE VIENS VOIR EN FACE  
Adresse administrative : 50 RUE DU CHATEAU  
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ADELINE DYANT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

NASREDDINE, c'est un drôle de petit bonhomme, juché sur son âne et coiffé d'un turban, héros d'une quantité d'histoires courtes qui ont voyagé de la bouche à l'oreille le long de la route de la soie. La Compagnie Viens Voir en Face s'est plongée dans le trésor du patrimoine arabe, et a traduit quelques-unes de ces histoires dans un langage à la croisée des chemins entre oralité, théâtre d'objets et marionnette contemporaine. Au cœur de cette écriture graphique s'inscrit la recherche sur le masque porté, type de marionnette corporelle pour laquelle la compagnie propose une approche singulière. Ce spectacle, créé en février 2020, a déjà été diffusé lors de 86 représentations, dans 22 lieux. La tournée régionale à venir prévoit déjà une vingtaine de représentations en Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure,

déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- VERT-SAINT-DENIS
- MONTHYON
- PONTAULT-COMBAULT
- GENNEVILLIERS
- SUCY-EN-BRIE
- CHEVILLY-LARUE
- MERY-SUR-OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	12 184,00	59,22%
Dépenses techniques	550,00	2,67%
Dépenses de communication	6 991,00	33,98%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	850,00	4,13%
Total	20 575,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	8 269,00	40,19%
Autres subventions	2 100,00	10,21%
Recettes propres	10 206,00	49,60%
Total	20 575,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081036 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE ITEK - ARTAUD-PASSION - CP MARS  
2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	29 943,00 € TTC	23,38 %	7 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ITEK

Adresse administrative : 122B RUE DU BARBATRE  
51100 REIMS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CAROLE GAUDRY, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie Itek a été créée par Ewa Kraska en 2008 à Reims. Autrice et metteuse en scène, ses sujets principaux sont l'intime, le témoignage, et le récit par le théâtre. Elle a notamment abordé ces thématiques au travers d'auteurs comme Witold Gombrowicz ou Antonin Artaud aux côtés d'artistes pluridisciplinaires et de nationalités, d'origines et de langues différentes. Elle a construit ses spectacles en France (dont la Guyane), en Suisse, en Pologne et au Japon. Mélant arts et sciences, la compagnie est conventionnée avec l'Université de Reims et Sciences Po Campus de Reims où les artistes proposent régulièrement des ateliers en lien avec ses spectacles, ainsi que dans les centres psychiatriques, l'Arche ou encore au sein d'associations de personnes malvoyantes. Elle est soutenue par des subventions publiques, des sociétés civiles, du mécénat et par des bourses décernées aux artistes de la compagnie.

ARTAUD-PASSION choisit de révéler l'œuvre et le personnage d'Artaud à travers le regard d'une jeune femme, Florence Loeb, qui l'a rencontré lorsqu'elle avait 16 ans et qui témoigne à l'âge de 90 ans de cette rencontre auprès de l'auteur de ce texte, Patrice Trigano. Le spectacle, créé à partir de la réalité psychiatrique (l'équipe a passé un mois en immersion à l'Amitié de Reims) a été créé en 2019. La mise en scène porte sur la construction d'un personnage et non sur une imitation d'Artaud, animée par le regard de la jeune femme qui en fait un personnage rock-star, une idole atemporelle, flamboyant et tragique,

après 9 années d'internement. Cette pièce est diffusée depuis 2021 et sera reprise à l'Epée de Bois-Cartoucherie du 22 février au 10 mars 2024. Des actions seront proposées dans les écoles d'arts (Ecole des Beaux-Arts de Paris, Ecole Périmony, Ecole Claude Matthieu), des lycées parisiens, des centres psychiatriques (hôpitaux de Saint-Maurice, centre jour Paris centre HSM, GHU Paris Psychiatrie et neurosciences).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	26 760,00	70,53%
Dépenses techniques	3 283,00	8,65%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	600,00	1,58%
Dépenses de communication	7 300,00	19,24%
Total	37 943,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	15 000,00	39,53%
Sociétés civiles	3 000,00	7,91%
Partenaires privés	15 000,00	39,53%
Recettes propres	4 943,00	13,03%
Total	37 943,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081038 - Aide à la diffusion - LES SOIRS IMPRUDENTS - HISTOIRE D'AMOURS -  
CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	11 964,00 € HT	33,43 %	4 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>4 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES SOIRS IMPRUDENTS

Adresse administrative : 27 RUE DE MAUBEUGE  
75009 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTIAN DE LONCAMP, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'association Les Soirs Imprudents a été créée en 2019 dans le but de favoriser la création musicale et de promouvoir le travail artistique de Jean-Marc Casales. L'association soutient actuellement la production et la diffusion du groupe Lou Casa, dont Jean-Marc Casales (alias Marc Casa) est le chanteur et directeur artistique notamment de la production de son album 10 titres LOU CASA, BARBARA & BREL paru en novembre 2020.

Lou Casa présente un projet de tournée régionale pour deux concerts LOU CASA, BARBARA & BREL créés en 2020 et son nouveau projet HISTOIRE D'AMOURS créé en octobre 2023. Avec HISTOIRE D'AMOURS, il souhaite prolonger son travail de relecture contemporaine d'un répertoire de chansons en s'appuyant cette fois majoritairement sur des textes et des morceaux post années 90. Le groupe souhaite partager avec les publics des chansons singulières dans leurs littératures, souvent peu connues, et fortes d'évocations. Lou Casa ouvre le spectre de son travail artistique, tissant un fil narratif au travers de morceaux aux écritures variées : de compositions originales à des relectures personnelles d'Higelin à Barbara, ou même Johnny Halliday, en passant par des artistes plus récents ou moins connus, invitant à les redécouvrir. Ce projet sera également l'occasion d'opérer une transition vers des compositions

originales, qui seront mêlées à des reprises.

La tournée régionale compte 6 dates dont 4 à Paris, 1 en Seine-Saint-Denis et 1 en Seine-et-Marne. Des actions culturelles seront proposées autour des spectacles et des concerts.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- CHESSY
- CLICHY-SOUS-BOIS
- MONTREUIL
- ROMAINVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	5 804,00	39,35%
Dépenses techniques	811,00	5,50%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 834,00	12,43%
Dépenses de communication	2 300,00	15,59%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	4 000,00	27,12%
Total	14 749,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion	6 785,00	46,00%
Sociétés civiles	2 764,00	18,74%
Recettes propres	5 200,00	35,26%
Total	14 749,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081040 - Aide à la diffusion - IL CARAVAGGIO - TOURNEE ILE-DE-FRANCE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	134 500,00 € HT	11,15 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>15 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : IL CARAVAGGIO  
Adresse administrative : 23 RUE DE LA REPUBLIQUE  
77810 THOMERY  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur STEPHANE LELIEVRE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Il Caravaggio est un ensemble musical baroque créé en 2020 et dirigé par la cheffe Camille Delaforge. Interprétant les répertoires dédiés à la musique vocale, l'ensemble propose des formes allant du récital à l'opéra. Il s'est dernièrement produit à l'Opéra Royal de Versailles ainsi qu'au Festival International de Beaune, et sera prochainement à l'Opéra de Rennes ainsi qu'au Dutch National Opera d'Amsterdam.

Les projets franciliens d'Il Caravaggio en 2024 vont explorer les répertoires inédits lyriques dans la musique classique, et particulièrement celui des compositrices. Cette tournée permettra ainsi de présenter, entre autres aux côtés de Rameau, l'opéra de la compositrice Mademoiselle Duval, LES GÉNIES, aux Festivals de Pontoise et de Saint-Denis. Dans son programme PRÈS DE MON COEUR, donné au théâtre de Fontainebleau, Il Caravaggio explorera les passerelles entre les genres en invitant le danseur Raphaël Cottin à rejoindre l'ensemble dans un spectacle autour de Rosa Bonheur. Le répertoire inédit reste important même chez les compositeurs de renom, et l'ensemble présentera ainsi l'opéra DIE SCHULDIGKEIT DES ERSTEN GEBOTES de Mozart à la Chapelle Royale de Versailles.

L'ensemble se produira lors de 15 représentations en Île-de-France, à Paris et en grande couronne (Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Yvelines et Essonne).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- 🎬 PARIS
- 🎬 FONTAINEBLEAU
- 🎬 VERSAILLES
- 🎬 PUTEAUX
- 🎬 SAINT-DENIS
- 🎬 CERGY
- 🎬 PONTOISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	109 776,00	75,97%
Dépenses techniques	7 136,00	4,94%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	12 438,00	8,61%
Dépenses de communication	900,00	0,62%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	14 250,00	9,86%
Total	144 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à la diffusion (S)	25 000,00	17,30%
DRAC Île-de-France (A)	7 500,00	5,19%
Départements (A) : Val-d'Oise et Seine-Saint-Denis	14 000,00	9,69%
SPEDIDAM (S)	5 000,00	3,46%
Mécénat : Caisse des dépôts (S) et Fondation Orange (A)	12 000,00	8,30%
Recettes propres	81 000,00	56,06%
Total	144 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081043 - Aide à la diffusion des œuvres - LA FINE COMPAGNIE - MEDUSES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	34 900,00 € TTC	20,06 %	7 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA FINE COMPAGNIE

Adresse administrative : 77 RUE DES CITES  
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIANNE CABARET-ROSSI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

MEDUSES est un spectacle transdisciplinaire de la Fine Compagnie qui mêle textes poétiques, danse, jeu théâtral, manipulation marionnettique, chant et beatbox pour contrer les idées reçues et inviter chacun à se saisir de la puissance de son propre imaginaire. Créé en 2020, à la suite du laboratoire de création A priori #1 mené avec un groupe de femmes et d'adolescentes au CSC des Chênes à Ermont (95), MEDUSES explore la sphère réservée à l'idée féminine et, ce faisant, questionne son corolaire masculin. Le spectacle se révèle particulièrement adapté pour des cadres non dédiés tel que le milieu scolaire, du fait notamment de la légèreté du dispositif. 12 représentations de MEDUSES sont prévues dans le cadre d'une tournée régionale sur 4 départements et 5 villes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- AUBERVILLIERS
- ROSNY-SOUS-BOIS
- ARCUÉIL
- ERMONT

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPer :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PROPOSÉ PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	16 600,00	38,69%
Dépenses techniques	4 900,00	11,42%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	7 700,00	17,95%
Dépenses de communication	900,00	2,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	12 800,00	29,84%
Total	42 900,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	15 000,00	34,97%
Ville d'Aubervilliers (sollicitée)	4 000,00	9,32%
Autres subventions	5 300,00	12,35%
Recettes propres	18 600,00	43,36%
Total	42 900,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081044 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE ZONE FRANCHE - LA GRANDE ECOLE -  
CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	45 740,00 € HT	19,68 %	9 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>9 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE ZONE FRANCHE

Adresse administrative : PLACE DU HUIT MAI 1945  
78330 FONTENAY LE FLEURY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame EMILIE PELUCHON, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Crée en 2016 et dirigée par le comédien et metteur en scène Luc Cerutti, Zone Franche développe un travail de création et d'action culturelle autour du théâtre et des différentes formes d'oralité (parole improvisée, conte, seul en scène). Luc Cerutti promeut le lien entre théâtre classique et contemporain. Luc Cerutti est artiste associé au Théâtre de Chelles.

L'ECOLE DES MARIS, précédente création de la compagnie Zone Franche, a remporté un vif succès et s'est posé comme un projet rassembleur. Luc Cerutti a souhaité embarquer le public dans une plongée pédagogique et sensible au cœur de l'univers de Molière. Il monte alors L'ECOLE DES FEMMES sous le titre LA GRANDE ECOLE.

La diffusion de ces deux spectacles, évoquant les rapports de domination entre les hommes et les femmes, se déroule soit sur deux soirées, soit sous forme d'intégrale avec entracte. Les premières diffusions se dérouleront en région Île-de-France et chez les coproducteurs du spectacle, à Chelles, Fontenay-le-Fleury et Fontainebleau, pour des représentations scolaires et d'autres tout public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- FONTAINEBLEAU
- CHELLES
- FONTENAY-LE-FLEURY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	27 887,00	41,78%
Dépenses techniques	14 103,00	21,13%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 300,00	1,95%
Dépenses de communication	7 500,00	11,24%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	15 950,00	23,90%
Total	66 740,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	30 000,00	44,95%
Recettes propres	36 740,00	55,05%
Total	66 740,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081047 - Aide à la diffusion - ASSOCIATION LA COMPAGNIE SIMAGINE - TOP CHRONO - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	21 688,00 € TTC	32,28 %	7 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION LA COMPAGNIE SIMAGINE  
Adresse administrative : 11 RUE PERDONNET  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ALIA ABDMEZIEM, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie Simagine a été créée par Isabelle Ben Soussan, intervenante artistique, et Sandrine Briard, metteuse en scène, en 2003. Elle conçoit sur-mesure des créations littéraires, tisse des liens de proximité avec le public, réalise des spectacles tout-terrain tournés vers l'écriture contemporaine. L'un de ses principaux réseaux est celui des médiathèques franciliennes. Depuis 2014-2015, la compagnie Simagine et CD Essonne sont partenaires via une résidence-mission à Fleury-Mérogis sur l'amour et la création du spectacle LA CANTINE DE L'AMOUR de K. Hallberg. Depuis 2018, La compagnie Simagine est soutenue par la DRAC Île-de-France Economie du livre pour ses créations littéraires. Elle reçoit depuis 2022 une subvention d'Etat - Politique de la Ville pour sa Lecture-spectacle SI LES NOMBRES M'ETAIENT CONTES dans le cadre d'un contrat de la ville sur Cœur d'Essonne Agglomération (91).

TOP CHRONO, écrit par Laurent Bastien, mis en scène par Béatrice Vincent et chorégraphié par Denise Nemura est une lecture-spectacle participative en 5 actes pour 2 comédiennes (Isabelle Ben Soussan et Sandrine Briard) et 1 intervenant sportif, ponctuée par la lecture de textes littéraires d'une durée d'1h10 proposée en médiathèques. Le dispositif scénique est bi-frontal et le public est invité à venir assister au spectacle en survêtement et baskets. La thématique est le sport et abordera les thèmes suivants : la performance, le dépassement de soi, la santé, le sport-spectacle, le bien-être, l'éducation. Les lieux de

diffusion sont les médiathèques franciliennes (intérieur et extérieur) entre mars et septembre 2024, en amont et après les JOP 2024 à Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- VELIZY-VILLACOUBLAY
- BRETIGNY-SUR-ORGE
- FLEURY-MEROGIS
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
- VANVES
- COURBEVOIE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	22 458,00	78,28%
Dépenses techniques	80,00	0,28%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	750,00	2,61%
Dépenses de communication	750,00	2,61%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	4 650,00	16,21%
Total	28 688,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	14 000,00	48,80%
Drac île de France - Economie du livre (sollicitée)	3 000,00	10,46%
Recettes propres	8 688,00	30,28%
Etat - Politique ville (sollicitée)	3 000,00	10,46%
Total	28 688,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081051 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE DES ANIMAUX EN PARADIS - LE DINER CHEZ LES FRANÇAIS DE V. GISCARD D'ESTAING - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	100 629,00 € HT	11,92 %	12 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>12 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE DES ANIMAUX EN PARADIS

Adresse administrative : 25 BOULEVARD FOCH  
51100 REIMS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur DAVID CHAUNU, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Implantée à Reims, la Compagnie des Animaux en Paradis a été créée en 2009 par Léo Cohen-Paperman, metteur en scène formé au CNSAD. Ses premières créations sont destinées au jeune public. De 2015 à 2018, la compagnie est associée au théâtre d'Auxerre. En 2018, la compagnie crée OTHELLO de Shakespeare. En 2019, Léo Cohen-Paperman devient artiste associé au Salmanazar, scène de création et de diffusion d'Epernay. En 2020, la compagnie se lance dans la série HUIT ROIS (NOS PRESIDENTS), dont l'objectif est de faire le portrait des huit présidents de la 5e République, de Charles de Gaulle à Emmanuel Macron, avec les deux premiers opus créés en 2020-2021 : LA VIE ET LA MORT DE J. CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS et GENERATION MITTERRAND. La compagnie est conventionnée par la DRAC Grand-Est, et associée au Théâtre national de la Criée à Marseille, au théâtre Louis Jouvet à Rethel et au théâtre de Charleville-Mézières.

Créé le 9 novembre 2023 au théâtre de Châtillon, le DINER CHEZ LES FRANÇAIS DE V. GISCARD D'ESTAING est l'épisode 3 de la série HUIT ROIS (NOS PRESIDENTS). Le public assistera au dîner de Valéry Giscard d'Estaing et de son épouse Anne-Aymone avec la famille Deschamps-Corri, dans une petite maison normande pour le réveillon du 31 décembre. Pendant les sept ans du repas, les personnages représentant plusieurs générations vieilliront et l'Histoire poursuivra sa marche. 3

comédiennes et 4 comédiens jouent dans cette création écrite par Julien Campani et Léo Cohen-Paperman. La diffusion, qui porte sur 16 dates dans le cadre d'une tournée régionale, s'articulera autour de représentations à Villejuif (théâtre Romain-Rolland), Paris (théâtre 13), et avec 2 dates en grande couronne (Villeparisis en Seine-et-Marne et Cormeilles-en-Parisis dans le Val-d'Oise).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- VILLEPARISIS
- VILLEJUIF
- CORMEILLES-EN-PARISIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	53 703,68	45,27%
Dépenses techniques	35 299,32	29,76%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	410,00	0,35%
Dépenses de communication	3 500,00	2,95%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	25 716,00	21,68%
Total	118 629,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à la diffusion (S)	30 000,00	25,29%
DRAC - conventionnement (A)	15 331,00	12,92%
Ville de Paris (S)	7 000,00	5,90%
Région Grand-Est - fonctionnement (S)	6 320,00	5,33%
FONPEPS (S)	6 458,00	5,44%
Recettes propres	53 520,00	45,12%
Total	118 629,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081062 - Aide à la diffusion - FELICITAS - L'ADOUCISSEUR D'ANGLES ET AUTRES  
CONTES - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	28 800,00 € TTC	17,36 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FELICITAS

Adresse administrative : 56 RUE JEANNE D ARC  
91300 MASSY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LAURE BIDEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'ensemble Felicitas a été fondé en 2006. La flûtiste Eléonore Goguel en assure la direction artistique. Après avoir exploré le répertoire baroque de musique de chambre sur instruments d'époque, les musiciennes de l'ensemble élargissent leurs propositions en s'associant à d'autres artistes (graphistes, comédiens, auteurs, danseurs).

L'ADOUCISSEUR D'ANGLES ET AUTRES CONTES est un spectacle musical jeune public pour 2 musiciennes et un chanteur, mis en scène par Benoît Richter avec Thierry Machuel à la création musicale, sur des musiques de répertoire et de l'improvisation.

Dans cette création, l'ensemble Felicitas propose d'explorer le lien étroit entre l'homme et la nature, ainsi que l'harmonie entre musique, texte et arts graphiques. Le traverso et la viole de gambe sont au service d'un langage intemporel et universel, quelque part entre magie et poésie.

Ce projet s'accompagne d'actions culturelles autour des contes et de la musique. Plusieurs ateliers sont prévus en école et en conservatoire pour un total de 96 heures.

Le projet de diffusion concerne 7 dates dont 4 représentations scolaires en Essonne, dans des centres culturels et dans un conservatoire en milieu rural et périurbain.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- TIGERY
- BURES-SUR-YVETTE
- IGNY
- SACLAY
- VERRIERES-LE-BUISSON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	13 442,00	45,11%
Dépenses techniques	2 282,00	7,66%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	6 560,00	22,01%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	7 516,00	25,22%
Total	29 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à la diffusion (S)	6 000,00	20,13%
État - PACTE (A)	3 500,00	11,74%
Ville de Massy (S)	1 450,00	4,87%
SACEM (S)	4 500,00	15,10%
Mécénat (A)	800,00	2,68%
Recettes propres	13 550,00	45,47%
Total	29 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081063 - Aide à la diffusion des œuvres - TOUT DE GO - ET SI - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	10 910,00 € TTC	36,66 %	4 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>4 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TOUT DE GO

Adresse administrative : 71 T RUE PAJOL  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ERMAN CELIK, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

ET SI... est un spectacle marionnettique jeune public (de 3 à 6 ans) mis en scène et interprété par Davika Elouard et Tolgay Pékin de la compagnie Tout de Go, d'après le texte MAYBE de Chris Haughton. Il traite des thèmes de l'interdit, du danger, de la désobéissance, de la curiosité et de repousser ses limites à travers l'histoire d'un trio de singes curieux qui brave l'interdit pour se procurer des mangues. Le décor léger permet à la compagnie de jouer le spectacle dans des établissements scolaires, des centres d'animation, des médiathèques ou dans d'autres lieux non dédiés au spectacle vivant. Créé au printemps 2023, ET SI a été soutenu par le Théâtre aux Mains Nues (Paris), le CYAM (Andrésy), l'Annexe (Romainville), ACTA (Villiers-le-Bel), le Théâtre Eurydice (Plaisir) et le Théâtre de l'Abbaye-Saint-Maur-des-Fossés. La tournée régionale comprend 11 représentations en Île-de-France, dans plusieurs médiathèques (Meaux, Maisons-Alfort) ou encore dans des théâtres (Eurydice à Plaisir, Saint-Maur...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure,

déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- MEAUX
- PLAISIR
- MAISONS-ALFORT
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- MERY-SUR-OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	8 220,00	64,93%
Dépenses techniques	3 990,00	31,52%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	450,00	3,55%
Total	12 660,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	5 750,00	45,42%
Recettes propres	6 910,00	54,58%
Total	12 660,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081091 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE LE DAHU - LA SAGESSE - CP MARS  
2024**

**Dispositif :** Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	51 325,00 € TTC	15,59 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE LE DAHU  
Adresse administrative : 41/43 RUE RAYMOND DU TEMPLE  
94300 VINCENNES  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame NADJA LE NAIL, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 22 décembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Fondée en 2007 par Maëlle Faucheur et David Costé, la compagnie Le Dahu se situe au croisement du théâtre, de la danse et de la performance. La démarche de création implique un travail important d'ateliers, d'écriture et de théâtre, avec des publics spécifiques et notamment en milieu carcéral. En s'entourant de partenaires artistiques, Maëlle Faucheur et David Costé ont conçu, mis en scène et joué FABULOUS (prix Paris Jeunes talents 2011), MUSCLES (2013), LA RAGE / ET A LA FIN NOUS SERIONS TOUS HEUREUX (2016) puis LA FIERTE, D'OU VIENT CET ENFANT QUI PARLE (2019). La compagnie a été accueillie en résidence longue à Mains d'Œuvres de 2010 à 2015. Elle est accompagnée par le Collectif 12 depuis 2013 et par le NGAT de Vitry depuis 2021.

Mise en scène par Maëlle Faucheur, LA SAGESSE est issue d'une rencontre avec une sage-femme à la retraite. Geneviève a travaillé pendant vingt ans à l'hôpital, avant d'accompagner des naissances à domicile. L'écriture s'opère à partir d'un dialogue entre Geneviève et un homme de milieu et de génération différents incarné par Damien, un comédien trentenaire, célibataire sans enfant, très éloigné des questions liées à la grossesse ou à l'accouchement. Leurs échanges, les histoires de leurs vies vont permettre d'interroger les pratiques de la médecine auprès des femmes, et plus largement le rapport au

soin et au vivant. La pièce fera intervenir deux autres comédiennes (soit 4 personnes au plateau et 5 en tournée). Crée le 11 janvier 2024 au Collectif 12 à Mantes-la-Jolie (78), la pièce compte 18 représentations au total en Île-de-France dont 8 dans des lieux dédiés (2 au Collectif 12 à Mantes La Jolie, 3 au NGAT de Vitry-sur-Seine, et 3 à l'Atelier du Plateau et 1 à la MPAA à Paris). Le projet de diffusion porte sur des lieux non dédiés sur 8 dates dont 6 en scolaire dans des lycées de Mantes-la-Jolie (via le Collectif 12), Stains, Montreuil, Vitry-sur-Seine, et 1 date au Centre de détention Sud Francilien de Plessis-Ricard (77). Dans chaque lieu non dédié, un atelier théâtre de 2 heures est prévu en amont de la représentation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- MOISSY-CRAMAYEL
- MANTES-LA-JOLIE
- MANTES-LA-VILLE
- STAINS
- MONTREUIL
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PROPOSÉ PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 903,00	59,52%
Dépenses techniques	14 892,00	24,69%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 790,00	2,97%
Dépenses de communication	1 500,00	2,49%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	6 240,00	10,34%
Total	60 325,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion (S)	17 000,00	28,18%
Subvention Etat (A)	11 000,00	18,23%
Sociétés civiles	14 815,00	24,56%
Recettes propres	17 510,00	29,03%
Total	60 325,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081017 - Aide aux pôles de coopération territoriale - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL-BRIARD L'ENVOLEE - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-657351-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	1 242 000,00 € HT	5,64 %	70 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>70 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD  
Adresse administrative : 2 RUE DES VIELLES CHAPELLES 77610 LES CHAPELLES-BOURBON  
Statut Juridique : Communauté de Communes  
Représentant : Monsieur Marc CUYPERS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 1 janvier 2024 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour ce projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de début de projet.

**Description :**

En 2023, l'ouverture du Pôle de création - L'Envolée s'inscrit dans le prolongement d'une politique culturelle itinérante et ambitieuse sur le territoire du Val Briard situé dans le département de la Seine-et-Marne (77). Ce nouvel écrin a ouvert ses portes au mois de mars de la même année pour expérimenter l'art sous toutes ses formes en lien avec la population et à destination des familles et de la jeunesse. Le projet favorise ainsi l'intergénérationnel, la mixité des publics et les passerelles entre professionnels et amateurs. 2 000 mètres carrés destinés aux Arts vivants et aux Arts plastiques avec une salle de spectacle d'une capacité de 400 à 700 places, une salle de répétition dédiée, des ateliers de construction de décors et costumes, des ateliers pour la sculpture et la peinture, une salle d'exposition, une grande cour intérieure pouvant recevoir des spectacles, un mur d'exposition en extérieur de 360 m2 et un parc arboré de 7 hectares - lieu de promenade et d'exposition culturelle temporaire. Cet espace de travail dédié à la création artistique, la formation et l'apprentissage mixe toutes les disciplines de la création contemporaine. (En 2023, 49 spectacles, 110 représentations et 20 équipes en résidence).

En 2024, L'Envolée continuera de proposer des rendez-vous hors-les-murs pour aller à la rencontre des

habitants avec une diffusion forte de son nouvel ancrage dans la grande salle du Théâtre ou en itinérance dans les salles polyvalentes, de spectacles des 21 communes, de bibliothèques mais aussi dans un cadre patrimonial et naturels. L'Envolée poursuit l'accueil et l'accompagnement de créations artistiques à tous les stades de leur développement (construction, répétitions, création son, lumières et vidéo...). Plus d'une quinzaine d'équipes artistiques seront en résidence avec une attention portée à la jeune création (compagnie Tam, Hayos, La Louve Aimantée...). Un volet de la programmation s'adressera aux jeunes et aux scolaires. Enfin, plusieurs partenariats avec des IME et établissements médico-sociaux du territoire seront intégrés au projet.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

🎬 LES CHAPELLES-BOURBON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	497 000,00	39,07%
Dépenses techniques	248 000,00	19,50%
Dépenses de communication	148 500,00	11,67%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	378 500,00	29,76%
<b>Total</b>	<b>1 272 000,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Subvention Etat (sollicitée)	120 000,00	9,43%
Subvention Conseil Départemental 77 (sollicitée)	145 000,00	11,40%
Subvention EPCI CCVB (sollicitée)	850 000,00	66,82%
Recettes propres	57 000,00	4,48%
Subvention Région IDF (sollicitée)	100 000,00	7,86%
<b>Total</b>	<b>1 272 000,00</b>	<b>100,00%</b>

**Annexe 3 - Avenant fiche projet Solidarité Sida**

**AVENANT N° 2**  
**A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024**  
**ENTRE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET L'ASSOCIATION SOLIDARITE SIDA**  
(Convention n° CP 2022-127 du 20 mai 2022)

**N° CP 2024-101 du 28 mars 2024 (dossier n°EX080148)**

**La région Île-de-France** représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024,  
Ci-après dénommée « la Région »

**d'une part,**

et

**L'ASSOCIATION SOLIDARITE SIDA**

N° SIRET : 398613083 00045

Statut juridique : association Loi 1901

Adresse du siège social : 15 B avenue Parmentier – 75011 PARIS

Représentée par : Monsieur Bruno DELPORT, en sa qualité de Président de l'association,

Ci-après dénommée « la structure »

**d'autre part,**

**PREAMBULE :**

En l'application de la délibération n° CP 2022-127 du 20 mai 2022 relative à l'adoption de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la région Île-de-France et l'association Solidarité Sida (Festival SOLIDAYS) et de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 relative à l'adoption de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la région Île-de-France et l'association Solidarité Sida (Festival SOLIDAYS).

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir un soutien financier au titre du dispositif « aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional » adopté par délibération de l'assemblée délibérante n° CR 2017-52 du 10 mars 2017, relatif à la mise en œuvre du FESTIVAL SOLIDAYS 2024.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 1**

L'article 2.3 de la convention d'origine est complété comme suit :

« Pour l'année 2024, troisième année de la convention triennale, le bénéficiaire s'engage à publier 3 offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

**ARTICLE 2**

A l'article 3.1 de la convention, le quatorzième alinéa est ainsi rédigé :

« Mettre à la disposition de la Région le nombre d'invitations suivant : 300 pass de 3 jours notamment à des fins de déploiement de sa communication autour de l'événement (organisation de jeu-concours...) ».

**ARTICLE 3**

L'article 4 de la convention est complété comme suit :

« Pour l'année 2024, par délibération N° CP 2024-101 du 28 mars 2024, une subvention globale de fonctionnement d'un montant maximum de 640 700 euros lui est attribuée et correspond à 6,02% du budget de l'année 2024 (dossier N° EX080148).

Le projet 2024 et le budget prévisionnel annuel afférent sont détaillés dans l'annexe de la présente convention du présent avenant, dénommée « fiche-projet ». »

#### **ARTICLE 4**

L'article 10 de la convention est complété comme suit :

« S'ajoutent aux pièces contractuelles le présent avenant et son annexe dénommée « fiche -projet », adoptés par la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024. »

#### **ARTICLE 5**

Toutes les stipulations de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Ouen,

**Le .....**

Pour l'Association Solidarité Sida  
M.  
(signature et cachet)

**Le.....**

Pour la Présidente du Conseil Régional  
d'Île-de-France

**DOSSIER N° EX080148 - Aide aux festivals - SOLIDARITE SIDA - SOLIDAYS - CP MARS 2024**

**Dispositif :** Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	10 640 700,00 € HT	6,02 %	640 700,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>640 700,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SOLIDARITE SIDA  
 Adresse administrative : 16 BIS AVENUE PARMENTIER  
                                   75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur BRUNO DELPORT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Solidays, festival international de jeunesse, de musique et de solidarité, créé en 1999, est aujourd'hui le 2e festival de France en termes de fréquentation (près de 260 000 personnes sur 3 jours en 2023) et le 1er par la médiatisation. Il se déroule à l'Hippodrome de Longchamp à Paris et poursuit différents objectifs d'action culturelle, de santé publique, de solidarité internationale et d'engagement des jeunes : sensibilisation et prévention en santé sexuelle, lutte contre le Sida, promotion des musiques actuelles avec une attention particulière à l'émergence. La politique d'accessibilité financière, avec pour ambition la démocratisation de l'accès à la culture, a pour conséquence une très forte proportion de lycéens et d'étudiants. Le festival est la principale source de financement de Solidarité Sida (70 % du budget de l'association) pour soutenir les associations d'aide aux malades et les actions de prévention auprès des jeunes. Il est soutenu par l'État, la Ville de Paris, et la région Île-de-France.

L'édition 2023, pour la 4e année consécutive (hors période Covid), a battu son record de fréquentation avec 259 735 festivaliers. 80 équipes artistiques ont été programmées, la moitié était émergente et francilienne. Pour la 1re fois, une trentaine d'élèves et leurs encadrants du Centre National de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle (CNFPTS) à Bagnolet ont été invités à venir pendant le montage du festival pour une découverte in situ des différents métiers de l'évènementiel.

Pour l'édition 2024, Solidays prévoit de programmer 80 artistes, la part d'artistes émergents devrait rester conséquente et supérieure à 50%. L'association doit anticiper une forte augmentation des coûts et les

incidences liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Des animations et démonstrations de l'apprentissage et des métiers seront réalisées par des élèves du Lycée Professionnel Beaugrenelle et du CFA de Versailles. Une prévision de 80 à 100 élèves et encadrants participants est prévue.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Au regard du caractère exceptionnel du festival sur sa dimension artistique et culturelle, son envergure, la visibilité régionale, les retombées économiques comme touristiques, la Région est le partenaire public principal du festival avec un soutien exceptionnel.

**Localisation géographique :**

■ PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépenses artistiques	3 000 000,00	27,27%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	4 200 000,00	38,18%
Dépenses actions culturelles	1 600 000,00	14,55%
Dépenses de communication	200 000,00	1,82%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 000 000,00	18,18%
Total	11 000 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	1 000 000,00	9,09%
DRAC IDF (S)	170 000,00	1,55%
Subvention État (S)	590 000,00	5,36%
Ville de Paris (S)	500 000,00	4,55%
Sociétés civiles (S)	12 000,00	0,11%
Partenaires privés (S)	1 300 000,00	11,82%
Recettes propres	7 428 000,00	67,53%
Total	11 000 000,00	100,00%

**Annexe 4 - Avenant fiche projet RIF 2024**

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
2022-2024**  
**ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**  
**ET L'ASSOCIATION RIF RÉSEAUX EN ÎLE-DE-FRANCE**  
**(Convention N°CP 2022- 093 du 23 mars 2022)**

**N°CP 2024-101 du 28 mars 2024 (dossier n° EX079775)**

**La Région Île-de-France** représentée par sa Présidente, Madame Valérie PÉCRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024,  
Ci-après dénommée « la Région »,

**d'une part,**

et

**L'association RIF Réseaux en Île-de-France**

N° SIRET : 443216593 - 00048

Statut juridique : association Loi 1901

Adresse du siège social : Maison des réseaux artistiques et culturels, sis au 221 rue de Belleville, 75019 Paris,

Représentée par M. Marino CRESPIANO, en sa qualité de co-président,  
ci-après dénommée « l'association »,

**d'autre part.**

**PRÉAMBULE :**

En l'application de la délibération n° CP 2022- 093 du 23 mars 2022 relative à l'adoption de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la région Île-de-France et l'association RIF Réseaux en Île-de-France et de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 relative à l'adoption de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la région Île-de-France et l'association RIF Réseaux en Île-de-France.

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir un soutien financier au titre du dispositif « aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 2017-52 du 10 mars 2017.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 1**

L'article 2.3 de la convention d'origine est complété comme suit :

« Pour l'année 2024, troisième année de la convention triennale, le bénéficiaire s'engage à publier 1 offre de stage ou de contrat de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

**ARTICLE 2**

L'article 3 de la convention est complété comme suit :

« Pour l'année 2024, par délibération N°CP 2024-101 du 28 mars 2024, une subvention globale de fonctionnement d'un montant maximum de 200 000 euros lui est attribuée et correspond à 22,39 % du budget de l'année 2024 (dossier N° EX079775).

Le projet 2024 et le budget prévisionnel annuel afférent sont détaillés dans l'annexe de la présente convention, dénommée « fiche projet ». »

### **ARTICLE 3**

L'article 10 de la convention est complété comme suit :

« S'ajoutent aux pièces contractuelles le présent avenant et son annexe dénommée « fiche projet », adoptés par la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024. »

### **ARTICLE 4**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Ouen,

**Le .....**

Pour l'association RIF – Réseaux en Île-de-France

**Le.....**

Pour la Présidente du Conseil Régional  
d'Île-de-France

M. Crespino

(*signature et cachet*)

## ANNEXE À L'AVENANT ANNUEL N°CP 2024-101 du 28 mars 2024 (dossier n° EX079775)

Commission permanente du 28 mars 2024 – CP 2024-101

### DOSSIER N° EX079775 - Aide aux réseaux - LE RIF - RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES EN ÎLE-DE-FRANCE - CP MARS 2024

**Dispositif :** Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	893 065,00 € TTC	22,39 %	200 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>200 000,00 €</b>

### PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE

Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS 19

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MARINO CRESPIANO, Président

### PRESENTATION DU PROJET

#### Description :

Depuis 2001, le RIF fédère les réseaux départementaux franciliens des musiques actuelles sur l'accompagnement à la structuration, la mise en réseau des acteurs, la mutualisation de moyens, l'observation et l'information, la valorisation de la filière. Il constitue un espace d'échanges, de réflexion et d'expertise sur les évolutions du secteur. Il a vocation à contribuer au développement équitable et solidaire du champ des musiques actuelles en Île-de-France et plus généralement au renforcement de la diversité artistique et culturelle. Il représente 174 lieux et structures en Île-de-France.

A l'invitation de la Région, le réseau s'est restructuré en 2018, en fusionnant avec les réseaux départementaux (92, 78, 91, 77) et reçoit désormais le soutien direct de ces Départements, en plus du soutien de la DRAC et de la région Île-de-France dans le cadre d'une convention triennale. Les moyens humains et financiers sont réunis au sein du réseau régional. Les réseaux MAAD93, Combo 95 et le réseau parisien MAP gardent leur entité associative propre, les deux premiers se positionnant comme "réseaux associés" du RIF et restant très actifs au sein du réseau. Le conseil d'administration se compose d'une trentaine de membres, des comités territoriaux ont été mis en place dans chaque département, avec un rôle de coordination et d'animation territoriale.

En 2023, une partie importante de l'activité du RIF a été consacrée à la coordination du SOLIMA (schéma d'orientation des musiques actuelles), lancé fin 2021 sur 3 territoires peu pourvus en offre culturelle (Sud Essonne, Sud Seine-et-Marne, Boucle Nord de Seine), en recensant les collectivités et les acteurs présents et en identifiant leurs problématiques. Chaque département concerné participe financièrement à cette initiative, fortement soutenue par la DRAC. Les comités territoriaux ont été revus pour améliorer le repérage et la mutualisation des moyens pour des projets de coopération que le réseau cofinance. En

partenariat avec le MaMA, le RIF y anime chaque année des rencontres et présente des artistes accompagnés par des adhérents ("Les Chouchoux"), D'autres rencontres et temps fort de diffusion d'artistes repérés par les membres du réseau sont organisés, afin d'aider à la circulation des artistes au sein des lieux adhérents sous forme de co-plateaux, aux BIS de Nantes, à la JIMI, lors du Off d'Avignon. Le RIF a poursuivi son accompagnement des adhérents et la sensibilisation à des thèmes sociétaux comme l'écoresponsabilité, l'écologie, l'égalité des genres, les violences sexuelles et sexistes..., ainsi que la prévention des risques auditifs par la diffusion de deux spectacles, notamment auprès des lycéens. Les comités artistiques ont poursuivi leur travail de repérage. Ils ont mené 52 actions de coopération sur tous les territoires pour 38 groupes et 42 structures impliquées. 880 professionnels ont été touchés par les actions du RIF. Un nouveau co-directeur, Mickaël Burlot, a pris ses fonctions en septembre aux côtés de Gladys Le Bian

2024 sera l'année des 5 ans de la fusion des réseaux qui ont amené à restructurer le RIF. Ce temps sera celui de l'évaluation de la gouvernance, des missions, de la pertinence des réponses aux besoins des adhérents. Cette période de diagnostic devrait couvrir le premier semestre, avec l'appui d'un DLA et de la FEDELIMA. La question du modèle économique sera intégrée à cette réflexion, au constat de l'augmentation globale des coûts. Le réseau est rejoint par de nouveaux profils de structures, des développeurs d'artistes qui créent leur label pour accompagner des artistes de leur territoire, valorisant l'émergence francilienne avec une sensibilité à l'action culturelle. La dimension d'accompagnement des adhérents par le réseau s'accroît par un intérêt amplifié et une sensibilisation aux DLA, développant un lien entre l'ESS et l'entreprenariat. Le RIF vient en appui de la conception et de la structuration de ces dispositifs locaux d'accompagnement d'artistes. Un comité de programmation travaillera sur les différents temps forts pour présenter les artistes repérés par les adhérents. Le SOLIMA porte ses fruits à travers les groupes de travail réguliers sur chaque territoire qui ont pu faire remonter les besoins des acteurs locaux et concevoir des expérimentations pour y répondre. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année. Le RIF inaugurera en janvier la première édition de son festival "Debrief", à l'occasion de son séminaire annuel, pour mettre en lumière des artistes émergents et faire le lien entre tourneurs et artistes et favoriser la circulation de cette esthétique. Toujours dans sa dynamique de coopération, le site "Panorama" sera mis en ligne dans l'année pour répertorier et valoriser les capacités et divers moyens d'accompagnements d'artistes de ses adhérents. Par ailleurs, de par son attention aux dispositifs régionaux, de nombreux artistes accompagnés par les lieux adhérents postulent souvent avec succès au soutien de FoRTE.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures administratives	900,00	0,10%
Fournitures et petits équipements	1 700,00	0,19%
Autres prestations de service	87 630,00	9,60%
Assurance	2 940,00	0,32%
Documentation	600,00	0,07%
Sous-traitance, maintenance, location immobilière	27 030,00	2,96%
Honoraires	13 480,00	1,48%
Publicité	6 050,00	0,66%
Voyages, déplacements, défraiements	28 073,00	3,07%
Réceptions	9 500,00	1,04%
Téléphone, frais postaux	4 000,00	0,44%
Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires	8 680,00	0,95%
Salaires et charges personnel permanent	533 740,00	58,46%
Salaires et charges personnel non permanent	116 135,00	12,72%
Autres charges de gestion courante	68 667,00	7,52%
Indemnités de stage	3 940,00	0,43%
Total	913 065,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Île-de-France (acquis)	139 000,00	15,22%
Région Île-de-France - aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant	220 000,00	24,09%
Département 92 (sollicité)	43 000,00	4,71%
Département 77 (sollicité)	45 000,00	4,93%
Département 91 (sollicité)	61 000,00	6,68%
GPSetO (sollicité)	2 500,00	0,27%
SACEM, CNM	20 000,00	2,19%
Aides à l'emploi	9 800,00	1,07%
ARS / FONJEP / SDJES / DJES / SPIP / FIPD / DAAC	250 590,00	27,44%
Adhésions	30 000,00	3,29%
Reprises	33 000,00	3,61%
Recettes d'activité	59 175,00	6,48%
Total	913 065,00	100,00%

## **Annexe 5 - Fiches projets aides en investissement**

**DOSSIER N° EX080299 - LA GRANGE DÎMIÈRE - THÉÂTRE DE FRESNES : ACQUISITION DE DEUX CONSOLES SON ET LUMIERE**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	37 056,50 € HT	26,99 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE FRESNES LA GRANGE DIMIERE  
Adresse administrative : 41 RUE MAURICE TENINE  
94260 FRESNES  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Madame MARIE CHAVANON, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 1 décembre 2023 - 1 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Dirigée par Déborah MOREAU, la Grange Dîmière - Théâtre de Fresnes est un théâtre municipal exploité en régie directe, inauguré en 1986. Le bâtiment initial existe depuis le XVIIIe siècle et s'inscrit dans un corps de ferme qui accueille également un écomusée et un conservatoire à rayonnement départemental. Des travaux d'extension ont été effectués en 2012 - 2013 afin d'améliorer l'accueil des artistes et du public (création d'un espace d'accueil, d'un espace bar, de bureaux administratifs, d'un espace billetterie, de loges, d'un foyer des artistes, de deux locaux techniques...). L'ensemble du bâtiment est accessible aux PMR.

La Grange Dîmière propose une programmation pluridisciplinaire et développe un axe fort autour de l'humour et du burlesque. Elle propose environ 20 spectacles et plus de 35 représentations par saison. Afin de toucher tous les publics, la Grange Dîmière déploie de nombreuses actions sur le territoire. Le théâtre s'engage également dans le soutien à la création avec des apports en co-production (deux à trois par an), des accueils en résidence et des temps d'actions culturelles (sorties de résidence, échanges entre publics empêchés et artistes, ateliers de pratique artistique, masterclass...). Enfin, la Grange

Dîmière s'inscrit comme un lieu de vie pour la population de Fresnes et de ses environs en accueillant le public dans son bar « Le Cottin » pour des moments de convivialité et de rencontres culturelles. Elle souhaite s'équiper d'une console son et d'une console lumière pour moderniser son lieu.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 37 056,50 €.

**Localisation géographique :**

📍 FRESNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Console lumière	15 085,50	34,24%
Console son	28 971,00	65,76%
Total	44 056,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	22 056,50	50,06%
CD 94 sollicité	5 000,00	11,35%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	17 000,00	38,59%
Total	44 056,50	100,00%

**DOSSIER N° EX080482 - COMMUNE DE LA COURNEUVE : RENOUVELLEMENT DU MATERIEL TECHNIQUE DU CENTRE JEAN HOUDREMONT**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	42 163,26 € HT	23,72 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE LA COURNEUVE

Adresse administrative : AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
93120 LA COURNEUVE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Gilles POUX, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 15 janvier 2024 - 30 janvier 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Houdremont est un centre culturel exploité en régie directe par la Ville de La Courneuve. Le lieu est composé d'une salle de spectacle à hauteur variable (jauge maximale de 800 personnes), d'un studio de danse, d'un studio de jonglage et d'un atelier d'arts plastiques qui a également une fonction d'espace étudiant. Deux grands halls complètent ces espaces dont le hall du haut qui accueille le bar et l'espace famille. Le bâtiment comprend également une médiathèque de quartier, un espace dédié aux associations et un grand sous-sol avec un atelier de scénographie, un espace de stockage technique et des collections patrimoniales de la Ville (patrimoine horticole et artistique). L'ensemble du matériel technique et scénique est aujourd'hui vétuste et nécessite un renouvellement urgent, notamment le gril, les projecteurs, le gradin mobile et l'acquisition d'une scène mobile à vélo.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 42 163,26 €.

**Localisation géographique :**

LA COURNEUVE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Changement des roues motrices du gradin	9 500,00	17,72%
Microphones émetteurs récepteurs	10 456,00	19,51%
Pendrillons	7 967,98	14,86%
Câblage	781,45	1,46%
Système d'intercom	5 899,00	11,00%
Projecteurs lumière	7 984,00	14,89%
Système son lumière	11 017,00	20,55%
Total	53 605,43	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Apport fonds propres acquis	32 163,26	60,00%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	21 442,17	40,00%
Total	53 605,43	100,00%

**DOSSIER N° EX080578 - COMMUNE DE DRANCY : ACQUISITION DE MATERIEL SON ET LUMIERE POUR L'ESPACE CULTUREL**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	329 024,14 € HT	39,51 %	130 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			130 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE DRANCY  
Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Madame AUDRE LAGARDE, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 1 mai 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution

**Description :**

L'Espace culturel de Drancy est composé de deux salles de spectacles : un théâtre et cinéma et, une salle polyvalente qui accueillent des activités de spectacles (35 à 40 spectacles par saison). L'espace culturel valorise l'activité amateur. La programmation est conçue pour tout public, avec un volet dédié jeune public (scolaires, associations à vocation culturelle, programmation qualitative pour les centres de loisirs). De nombreux événements sont proposés en fonction des thématiques et du calendrier (expositions, eSport ...). Cet espace culturel reçoit de nombreuses résidences artistiques. L'objet du projet est de réduire les consommations énergétiques de l'espace culturel en remplaçant l'éclairage existant vieillissant et énergivore par un éclairage en LED plus performant et économique. Le parc lumière composé de 230 projecteurs scéniques traditionnels sera remplacé par des projecteurs LED.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 329 024,14€.

**Localisation géographique :**

DRANCY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Remplacement de 230 projecteurs Led	331 706,90	100,00%
Total	331 706,90	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	199 024,14	60,00%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	132 682,76	40,00%
Total	331 706,90	100,00%

**DOSSIER N° EX080826 - COMMUNE D'AUBERVILLIERS : ACQUISITION DE PROJECTEURS ET D'AMPLIFICATEURS POUR LA SALLE DE SPECTACLE L'EMBARCADERE**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	46 568,40 € HT	32,21 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE D'AUBERVILLIERS

Adresse administrative : 7 RUE ACHILLE DOMART  
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Karine FRANCLET, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 30 novembre 2023 - 1 août 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La ville d'Aubervilliers souhaite renouveler l'éclairage scénique de la salle de spectacle l'Embarcadère. L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la qualité des spectacles de la programmation culturelle de la ville, tout en mettant l'accent sur des pratiques respectueuses de l'environnement. Ce projet implique l'acquisition de matériel d'éclairage et de sonorisation standard capable de répondre aux besoins divers des productions accueillies. L'acquisition d'équipements à base de LED permettrait de répondre aux normes environnementales. En ce qui concerne le son, le matériel sélectionné sera alimenté par des batteries rechargeables au lieu de piles. La municipalité d'Aubervilliers souhaite gagner en autonomie en ce qui concerne son équipement scénique, ce qui lui permettra de développer davantage son offre culturelle, d'améliorer sa programmation et de mutualiser les équipements au sein de la collectivité.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 46 568,40€.

**Localisation géographique :**

🎬 AUBERVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Equipement visuel	38 034,00	72,29%
Equipement sonore	14 580,00	27,71%
Total	52 614,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Apport fonds propres acquis	31 568,40	60,00%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	21 045,60	40,00%
Total	52 614,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081834 - COMMUNE DE PLAISIR : RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SCENIQUES (SON, LUMIERE, MOBILIER) DES EQUIPEMENTS CULTURELS DE LA COMMUNE**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	298 788,24 € HT	25,10 %	75 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>75 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE PLAISIR

Adresse administrative : 2 RUE DE LA REPUBLIQUE  
78370 PLAISIR

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame JOSEPHINE KOLLMANNSSBERGER, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 24 octobre 2023 - 30 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Convaincu de son rôle et de l'importance de la culture comme levier de cohésion, de développement durable, d'aménagement et d'attractivité des territoires, Plaisir développe une politique culturelle dynamique sur l'ensemble de son territoire. La direction des affaires culturelles assure un rôle transversal pour l'accès de tous à la vie culturelle. Sa mission est de garantir la participation de tous les habitants et dans toute la ville à la vie culturelle, dans le respect des droits culturels. Son action transversale vise à réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle, à contribuer à la cohésion sociale et à développer l'attractivité de Plaisir. En lien étroit avec le tissu associatif et les partenaires, la direction culturelle développe des actions culturelles ambitieuses. La ville de Plaisir assure en gestion directe le conservatoire à rayonnement municipal, la Clé des Champs (salle de musiques actuelles d'une jauge de 300 personnes, 2 studios de répétition avec local d'enregistrement) et le théâtre Coluche (salle de 870 places). Depuis plusieurs années, elle pratique une mutualisation du matériel scénique entre ses lieux culturels. Elle s'engage sur les années à venir sur un ambitieux programme de renouvellement du matériel son, lumière, audio, vidéo, mobilier.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 298 788,24€.

**Localisation géographique :**

■ PLAISIR

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Console numérique et flight case	40 688,60	10,91%
Projecteurs numériques	11 442,65	3,07%
Praticables de scène et accessoires	23 499,39	6,30%
Console son et boîtier de scène	41 395,42	11,10%
Sono mobile et accessoires	16 956,04	4,55%
Hauts parleurs	1 526,30	0,41%
Rideaux de scène Clé des Champs	11 909,55	3,19%
Rideaux de scène théâtre Coluche	83 920,00	22,50%
Vidéo projecteur	11 052,83	2,96%
Diffusion théâtre Coluche	97 496,28	26,14%
Matériel vidéo mobile	7 200,00	1,93%
Ampli basse	3 165,00	0,85%
Matériel d'enregistrement studio	22 728,34	6,09%
Total	372 980,40	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	149 192,16	40,00%
Apport en fonds propres acquis	223 788,24	60,00%
Total	372 980,40	100,00%

**DOSSIER N° EX079943 - THEATRE CINEMA PAUL ELUARD : ACQUISITION DE MATERIEL SON ET VIDEO**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-2041581-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	22 602,16 € HT	39,82 %	9 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>9 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE

Adresse administrative : 4 AV VILLENEUVE ST GEORGES  
94600 CHOisy LE ROI

Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur DAMIEN DESROCHES, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 1 février 2024 - 1 avril 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Le Théâtre Cinéma Paul Eluard construit dans les années 1970 était composé à l'origine d'une petite salle (80 places) et d'une grande salle (343 places). Une salle de cinéma a été construite en 2000 pour déployer cette activité sans interférer avec la programmation de spectacles. Les différents espaces de la structure sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Théâtre est une scène conventionnée d'intérêt national, « Art et Création pour la diversité linguistique ». Son projet culturel est tourné vers la création « sans frontière » par le biais d'une diffusion de pièces contemporaines de nombreux pays, en dialogue avec une programmation pluridisciplinaire en réponse à l'actualité artistique. Son conventionnement pour la diversité linguistique l'a conduit au fil des ans à acquérir une véritable expertise sur les questions de sur-titrage, d'adaptation et de traduction. Le soutien à la création s'exprime aussi par des nombreux temps de résidence avec une attention pour les compagnies franciliennes. La programmation pluridisciplinaire présente en moyenne une trentaine de spectacles par an, pour environ 60 représentations et une à deux propositions gratuites dans l'espace public.

Depuis quelques années, le Théâtre est engagé dans une démarche écoresponsable active (adhèrent à

ARVIVA) et a débuté, entre autres, en 2021 par le remplacement des sources d'éclairage traditionnelles par des LED. Le Théâtre souhaite compléter son parc de matériel avec l'acquisition de 12 modules supplémentaires répondant aux normes énergétiques et environnementales. La qualité d'éclairage proposée permettra aux compagnies de ne pas faire de concession sur le rendu artistique et de ce fait, d'offrir une expérience optimale au public. Par ailleurs, le Théâtre souhaite changer le système de retour en loges et à l'accueil, aujourd'hui obsolète. Il est à noter que le matériel déposé sera donné à la ressourcerie du Spectacle de Vitry-sur-Seine qui pourra envisager la réutilisation des pièces.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 22 602,16€.

**Localisation géographique :**

CHOISY-LE-ROI

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Retour son et vidéo	8 212,16	36,22%
Equipements Led	14 460,00	63,78%
Total	22 672,16	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Apport fonds propres acquis	9 264,16	40,86%
CD 94 sollicité	4 338,00	19,13%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	9 070,00	40,01%
Total	22 672,16	100,00%

**DOSSIER N° EX079899 - SCENE NATIONALE DE L'ESSONNE, AGORA DESNOS : ACQUISITION DE MATERIEL SON ET MOBILIER**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	100 175,13 € HT	29,95 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE L'AGORA SCENE NATIONALE  
EVRY ESSONNE  
Adresse administrative : PLACE DE L'AGORA  
91000 EVRY  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur PATRICK CURMI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 20 novembre 2023 - 29 février 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La Scène nationale de l'Essonne, composée du Théâtre de l'Agora à Évry-Courcouronnes et du Centre culturel Robert-Desnos à Ris-Orangis, présente près de 80 spectacles et projets par saison issus de toutes les disciplines de la scène contemporaine du spectacle vivant. Son projet artistique et culturel « l'Art en commun » souhaite faire de la Scène nationale un lieu de référence en matière de participation des artistes et des habitants du territoire au projet d'un théâtre. Les propositions de spectacles en direction de la jeunesse constituent l'axe majeur de la programmation. Plus de 90 représentations sont proposées chaque année afin de répondre à la forte présence des jeunes résidant à proximité des deux théâtres et plus largement dans les zones urbaines de l'Essonne et de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Face à un territoire complexe, constitué de plusieurs ensembles et aux sociologies diverses, la Scène nationale assume une programmation contemporaine, pluridisciplinaire et éclectique. Afin de répondre au mieux à ces objectifs, l'association doit renouveler son matériel de sonorisation et la console lumière pour la salle de l'Agora d'Evry ainsi que le mobilier modulable pour l'espace du lieu de vie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles.

**Localisation géographique :**

EVRY-COURCOURNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériel son	5 169,59	5,16%
Acquisition de mobilier modulable pour l'espace de vie	27 266,44	27,22%
Acquisition de lumières de scène et d'une console lumière	67 739,10	67,62%
Total	100 175,13	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CD 91 sollicité	50 000,00	49,91%
Apport fonds propres acquis	20 175,13	20,14%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	30 000,00	29,95%
Total	100 175,13	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX080239 - THEATRE 71 : ACQUISITION DE PROJECTEURS**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	156 564,00 € HT	25,55 %	40 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>40 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE 71  
Adresse administrative : 3 PLACE DU ONZE NOVEMBRE  
92240 MALAKOFF  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur CLAUDE LHOMME, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 2 octobre 2023 - 22 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

L'association Théâtre 71 s'occupe de la gestion de la Scène nationale de Malakoff. Celle-ci dispose de 3 bâtiments pour l'ensemble de ses activités : le Théâtre 71, créé en 1992 avec une salle de 448 places et un foyer-bar accueillant des concerts avec une jauge de 120 places ; la Fabrique des arts, réhabilitée en 1992, lieu de répétitions, de résidence et de créations ; le cinéma Marcel Pagnol, avec une salle de 198 places. A chaque saison, la programmation arts vivants de la Scène nationale comprend une trentaine de spectacles pour environ 80 représentations. Elle met en lumière les formes transdisciplinaires dans le festival OVNI en écho au festival de marionnettes et objets MARTO. Ces deux festivals sont des occasions de travailler en partenariat avec les scènes du territoire : les théâtres de Châtillon et de Vanves pour OVNI, huit structures artistiques et culturelles des Hauts-de-Seine pour MARTO.

L'ensemble des partenaires de la Scène nationale (Etat, Région Ile-de France, Département des Hauts-de-Seine, le Territoire Vallée-Sud-Grand-Paris) ont acté d'importants travaux : le Théâtre 71 sera entièrement reconstruit de 2025 à 2028. Au préalable, la Fabrique des arts sera réaménagée afin de pouvoir accueillir l'activité de la Scène nationale pendant cette période. Le chantier se déroulera de septembre 2024 à mai 2025. La scène nationale déménagera sur ce site à l'été 2025.

Dans cette perspective, la Scène nationale souhaite acquérir les équipements nécessaires à l'accueil de

spectacles dans la Fabrique des arts tout en restant vigilante à la consommation énergétique des équipements dans un contexte de crise climatique et énergétique. Les équipements acquis resteront à terme à la Fabrique des Arts qui sera dévolue aux répétitions et aux créations accueillies par la Scène nationale à partir de 2028. La mutation d'une partie du parc lumière actuel permettra de garantir l'activité lors de son implantation transitoire à la Fabrique des arts.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 156 564€.

**Localisation géographique :**

🎬 MALAKOFF

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Matériel cycliodes	27 824,96	16,39%
Acquisition projecteurs plan convexe	54 941,54	32,36%
Projecteurs Led	15 656,30	9,22%
Trappes Led	53 550,20	31,54%
Pupitre console lumière	17 834,00	10,50%
Total	169 807,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Apport fonds propres acquis	63 321,00	37,29%
DRAC sollicitée	53 243,00	31,36%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	53 243,00	31,36%
Total	169 807,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX080478 - ESPACE MUSICAL PUCE MUSE : ACQUISITION DE MATERIEL SON, LUMIERE ET VIDEO**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	20 341,15 € HT	24,58 %	5 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ESPACE MUSICAL PUCE MUSE

Adresse administrative : 2 RUE DES PYRENEES  
94150 RUNGIS CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur LUC MALLET, PRESIDENT

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Structure pionnière en arts numériques fondée par le chercheur et musicien Serge de Laubier en 1982, PUCE MUSE est un centre de création, de recherche et de transmission de la musique visuelle. Ses activités s'articulent notamment autour de trois axes : la création et la diffusion de spectacles, la recherche autour du geste musical et de l'instrument augmenté, la pédagogie en milieu scolaire et dans des établissements d'enseignement spécialisé. Au cœur de ses travaux, la performance musicale collective, interactive et accessible à tous, PUCE MUSE crée, en amont et parallèlement à ses spectacles, des logiciels destinés aux professionnels ou aux néophytes souhaitant découvrir de nouvelles méthodes de création numérique.

En 2024-2025, PUCE MUSE disposera d'un nouvel espace de création musicale et visuelle : le Salon de Musique à Cachan qui nécessitera l'acquisition de nouveaux matériels vidéo, son, lumière et informatique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 20 341,15€ (déduction faite des dépenses inéligibles capture d'écran matériel informatique, devis en langue étrangère d'un montant de 15 063,85€).

**Localisation géographique :**

- WISSOUS
- CACHAN
- RUNGIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Equipements son	3 975,00	11,23%	CD 94 sollicité	3 000,00	8,47%
Equipements vidéo	18 933,06	53,48%	DRAC sollicitée	11 000,00	31,07%
Equipements lumière	8 611,02	24,32%	Apport fonds propres acquis	7 243,41	20,46%
Mobilier	3 886,33	10,98%	Conseil régional d'Île-de-france sollicité	14 162,00	40,00%
Total	35 405,41	100,00%	Total	35 405,41	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX080483 - LA MAISON DU CONTE : ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	28 325,12 € HT	35,30 %	10 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAISON DU CONTE

Adresse administrative : 8 RUE ALBERT THURET  
94550 CHEVILLY LARUE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Pierre-Marie CUNY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 13 novembre 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La Maison du Conte œuvre depuis plus de 20 ans au développement de l'art du conteur. Lieu de création, de recherche et de formation, La Maison du Conte accompagne l'artiste conteur tout au long de son parcours professionnel et œuvre à son rayonnement régional, national et international. Dans ce cadre, La Maison du Conte accueille des artistes en résidence de création, programme des spectacles en partenariat avec des lieux de diffusion (Théâtre de Chevilly-Larue, Théâtre de Vitry-sur-Seine, Théâtre de Chelles). C'est un lieu d'accueil de spectacles, de performances artistiques et de journées professionnelles. Elle programme également des formations à destination des amateurs et des professionnels. Ces formations sont certifiées Qualiopi depuis juillet 2021. Par ailleurs, une manifestation territoriale autour des arts du récit est organisé en biennale, en coréalisation avec le théâtre de Chevilly-Larue.

La demande porte sur l'achat de 26 projecteurs à LED, l'achat d'un nouveau tapis de danse recouvrant la scène de la salle de répétitions et l'achat de rideaux de scène.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 28 325,12€.

**Localisation géographique :**

 CHEVILLY-LARUE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPer :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Equipements lumière	27 793,24	91,02%
Tapis de danse	1 977,00	6,47%
Rideaux de scène	764,88	2,50%
Total	30 535,12	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Apport en fonds propres acquis	18 325,12	60,01%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	12 210,00	39,99%
Total	30 535,12	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX080532 - ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN :  
RENOUVELLEMENT DU PARC SON, D'ELEMENTS SCENOGRAPHIQUES ET DU GRADIN**

**Dispositif :** Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	497 509,98 € TTC	20,10 %	100 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			100 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST  
VAL D'OISIEN

Adresse administrative : 2 AV DU MESNIL  
95470 FOSSES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CORINNE BERNARD, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 26 octobre 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

L'Espace Germinal de l'Est Valdoisien vise à rassembler des publics d'âges différents devant les œuvres les plus diverses du théâtre, de la danse, de la musique et du cirque. L'équipement se dégrade au moment où son projet culturel connaît un nouveau souffle. Il doit renouveler le gradin qui doit être rétractable aux dimensions de la salle de 300 places. Les assises des sièges doivent également être renouvelées dans des sièges de qualité, en tissu, avec accoudoirs en option. Enfin, cette opération concerne aussi les équipements son et vidéo. La présence d'un vidéoprojecteur capable de s'adapter dans la largeur et la profondeur de l'espace scénique est essentiel pour poursuivre le travail scénographique pensé pour les spectacles de théâtre, danse et concert.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la

subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 497 509,98€.

**Localisation géographique :**

🎬 FOSSES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Gradin	300 528,52	45,36%
Equipements lumière	160 189,63	24,18%
Console lumière	29 151,36	4,40%
Sonorisation	110 547,59	16,69%
Vidéoprojecteur haute définition	24 761,32	3,74%
Scénographie (tapis, pendrillons, enseignes lumineuses)	37 338,22	5,64%
Total	662 516,64	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Ville de Fosses sollicitée	265 006,65	40,00%
Apport fonds propres acquis	132 503,33	20,00%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	265 006,66	40,00%
Total	662 516,64	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX080480 - SOCIETE DE PRODUCTION ALEXIS GRUSS : REMPLACEMENT DE 50 BOXES DE CHEVAUX**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	300 092,04 € HT	29,99 %	90 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>90 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SOCIETE DE PRODUCTION AG

Adresse administrative : 55 AV MARCEAU  
75116 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur GRUSS FIRMIN, Directeur général

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 30 avril 2023 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La Compagnie Alexis Gruss est un acteur historique du cirque, comptant à son actif 49 années de créations dans le milieu du spectacle équestre et saltimbanque. Depuis la fondation du Cirque à l'Ancienne en 1974 et sa labellisation officielle en tant que Cirque National entre 1983 et 1987, elle n'a jamais cessé d'innover autour de l'art équestre. Son savoir-faire artistique, à la fois équestre et saltimbanque, se transmet depuis six générations. Au-delà de la transmission, la Compagnie est en recherche permanente d'innovation, pour proposer à son public des créations toujours plus élaborées. Depuis 20 ans, la Compagnie installe environ 6500 m<sup>2</sup> de structures (2 chapiteaux, 1 tente d'accueil, 3 tentes de réception, 1 tente pour les écuries accueillant 50 chevaux) sur la pelouse de Saint Cloud, au cœur du bois de Boulogne.

L'ensemble des structures (chapiteaux et tentes) est en bon état. Cependant, les boxes des chevaux, en place depuis plus de 30 ans, sont désormais vétustes. Pour garantir une qualité de vie idéale à la

cavalerie, la compagnie souhaite investir dans de nouvelles installations, en l'occurrence des boxes plus spacieux et mieux adaptés au bien-être des 50 chevaux afin de pouvoir assurer les 260 représentations annuelles de spectacles équestres et aériens

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 300 092,04€.

**Localisation géographique :**

■ PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Tente structure et double parois de 25 m	60 000,00	19,35%
Matériel et raccordement pour abreuvoirs	2 208,77	0,71%
50 abreuvoirs à valves, coffres à grains, filets à foin	2 563,27	0,83%
50 boxes en acier galvanisé, 4 boxes en acier galvanisé pour poneys, 50 mangeoires en acier galvanisé	234 260,00	75,55%
Fourniture et pose des lattes pour les boxes	11 060,00	3,57%
Total	310 092,04	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Conseil régional île-de-france sollicité	100 000,00	32,25%
Apport fonds propres acquis	110 092,04	35,50%
DRAC île-de-france acquis	100 000,00	32,25%
Total	310 092,04	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**Annexe 6 - Avenant fiche projet Maison Communautaire**

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION N° CP 2021-139 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021  
AU TITRE DE L'AMENAGEMENT CULTUREL**

**N° CP 2021-139 (dossier n° 21003994)**

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024,  
ci-après dénommée la " Région "  
**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : MAISON COMMUNAUTAIRE  
dont le statut juridique est : Association  
dont le n° SIRET est : 44263133900011  
dont le siège social est situé au : 74 AVENUE PAUL VALERY 95200 SARCELLES  
ayant pour représentant : Monsieur Moïse KAHLOUN,  
titre : Président  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération CP 2021-139 du 1<sup>er</sup> avril 2021 une subvention d'un montant maximum de 470 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à l'aménagement culturel.

Dans le contexte de hausse sensible des coûts de construction du bâtiment, le bénéficiaire a sollicité la Région pour un soutien complémentaire.

**ARTICLE 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2021-139 du 1<sup>er</sup> avril 2021 et n° CP 2024-101 du 28 mars 2024, la région Île-de-France a décidé de soutenir la MAISON COMMUNAUTAIRE pour la réalisation de l'opération suivante : Construction d'un nouveau centre culturel - Quartier des Flanades à Sarcelles, dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 30,00 % de la dépense subventionnable dont le montant est 1 930 800 €, soit un montant maximum de subvention de 579 240 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

**ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet**

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des dépenses non éligibles.

Lors de la Commission Permanente du 1er avril 2021, la Région a attribué une première subvention d'un montant de 470 000 € avec un taux d'intervention de 24,34 % des dépenses éligibles.

Lors de la Commission Permanente du 28 mars 2024, la Région a revalorisé le montant de la subvention de 109 240 €, portant le taux d'intervention à 30% des dépenses éligibles, et le montant total de la subvention à 579 240 €.

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 930 800,00 € TTC	30,00 %	579 240,00 €
<b>Montant voté en CP2021-139</b>		470 000 €	
<b>Montant voté en CP2024-101</b>		109 240,00 €	

### **ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

### **ARTICLE 4 : Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

**Le .....**

**Le.....**

M.

(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**DOSSIER N° 21003994 - Construction d'un nouveau centre culturel - Quartier des Flanades à Sarcelles**

**Dispositif :** Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 930 800,00 € TTC	30,00 %	579 240,00 €
<b>Montant voté en CP2021-139</b>		470 000 €	
<b>Montant voté en CP2024-101</b>		109 240,00 €	

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAISON COMMUNAUTAIRE

Adresse administrative : 74 AVENUE PAUL VALERY  
95200 SARCELLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MARC DJEBALI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 1 avril 2021 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le Centre Culturel du quartier des Flanades est une association active dans le quartier des Flanades à Sarcelles (95). Elle porte un projet de construction d'un centre culturel pour les habitants des Flanades depuis 2008.

Le futur Centre Culturel accueillera une grande diversité d'activités correspondant aux besoins de la population : animations destinées aux enfants et adolescents ; activités pour les seniors ; actions visant à renforcer le lien social, les liens intergénérationnels et l'identité du quartier ; activités associatives ; débats, forums et conférences, manifestations culturelles.

Le bâtiment de 1043m<sup>2</sup> se répartit sur 3 niveaux avec un espace polyvalent de 227m<sup>2</sup> destiné aux conférences, une salle pluriculturelle de 247m<sup>2</sup> destiné à des projections cinématographiques et à la pratique théâtrale, et des salles d'activités et de réunions destinées au soutien scolaire et à des ateliers divers.

Des premiers travaux soutenus par la Région et engagés en 2010-2011 ont permis de réaliser le sous-sol et la dalle du bâtiment. La faillite de l'entreprise prestataire a interrompu le projet. Un nouveau permis de

construire a été obtenu en 2017. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet REA (Raphaël Edhery Architecte).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des dépenses non éligibles.

Lors de la Commission Permanente du 1er avril 2021, la Région a attribué une première subvention d'un montant de 470 000 € avec un taux d'intervention de 24,34 % des dépenses éligibles.

Lors de la Commission Permanente du 28 mars 2024, la Région a revalorisé le montant de la subvention de 109 240 €, portant le taux d'intervention à 30% des dépenses éligibles, et le montant total de la subvention à 579 240 €.

**Localisation géographique :**

■ SARCELLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 930 800,00	94,09%
Dépenses non éligible (VRD, extérieur, bureau d'étude, assurance)	121 200,00	5,91%
Total	2 052 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région IDF	630 000,00	30,70%
CD 95 (sollicité)	245 000,00	11,94%
Commune de Sarcelles (sollicité)	150 000,00	7,31%
Prêt	700 000,00	34,11%
Fonds propres	327 000,00	15,94%
Total	2 052 000,00	100,00%

**Annexe 7 - Convention et fiche projet Saint-Quentin-en-Yvelines**

## CONVENTION PROJET CULTUREL

### Action financée par la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT OUEN SUR SEINE, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,

En vertu de la délibération N° CP 2024-101, ci-après dénommée « la Région » d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : COMMUNAUTE AGGLOMERATION SAINT QUENTIN EN YVELINES  
dont le statut juridique est : Communauté agglomération

N° SIRET : 200058782 - 00018

CODE APE (si fourni par le tiers) : 84.12Z-Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale

dont le siège social est situé au : 1 RUE EUGENE HENAFF 78 190 TRAPPES

ayant pour représentant : Monsieur Jean Michel FOURGOUS, Président

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

#### **ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

Après les mesures d'urgence adoptées tant par l'État que par la Région pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'intégration d'un volet dédié à la culture dans le Contrat Plan Etat Région est une nouveauté du CPER 2021-2027.

L'État et la Région souhaitent ainsi préparer l'avenir, assurer un développement culturel durable et rééquilibrer l'offre sur tout le territoire francilien, pour poursuivre et intensifier la politique d'égal accès à la culture, dans une région marquée de longue date par des déséquilibres importants.

Le volet culture du CPER atteindra 254 millions d'euros à parité entre l'État et la Région.

A ce titre, ce sont 63 projets culturels qui bénéficieront de ce volet du CPER 2021-2027, et qui seront financés par l'État et la Région, ensemble ou séparément. Dans certains cas de décroissement de crédits CPER, l'État et la Région pourront compléter, le cas échéant, le financement des opérations en mobilisant des crédits de droit commun non contractualisés.

Ce volet est structuré en trois grands axes traduisant les ambitions communes dans ce domaine de l'État, de la Région et de toutes les collectivités partenaires :

- La création et la transmission pour développer la présence, l'offre et la diffusion artistiques sur tous les territoires, en particulier dans le domaine du spectacle vivant ;
- Le patrimoine et l'architecture, pour aider les collectivités à entretenir, préserver et mettre en valeur leur patrimoine, qui est, dans toute sa diversité, une richesse et un atout de développement.
- L'enseignement supérieur culturel et artistique, pour que la région Île de France demeure aux niveaux national, européen et international une terre d'accueil et de formation des jeunes artistes et professionnels de demain.

Aussi, le bénéficiaire a sollicité la Région Île-de-France afin d'obtenir son soutien financier dans le cadre du Contrat Plan Etat Région adopté par délibération n° CR 2022-046 du 6 juillet 2022, pour l'extension et la rénovation de la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines (volet 5 Culture, sous-volet 51 'Création et transmission', code 5112 Extension/rénovation scène nationale – 78 – Saint-Quentin-en-Yvelines).

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et des conditions suivantes.

## **CECI ETANT RAPPELE, LES PARTIES ONT CONVEU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par délibération N°CP 2024-101, la Région Île-de-France a décidé de soutenir la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : (référence dossier n° EX078245).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 25,43% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 7 865 545,81 €, soit un montant maximum de subvention de 2 000 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

### **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

#### **ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir l'affectation du bien pour la construction duquel est octroyée la subvention à l'activité d'intérêt général pour une durée de 10 ans.

#### **ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AUX STAGIAIRES OU ALTERNANTS**

Le bénéficiaire s'engage à publier 2 offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

#### **ARTICLE 2.3 : OBLIGATION D'ASSOCIATION DE LA REGION A TOUTES LES ETAPES DU PROJET.**

Le bénéficiaire s'engage à associer la Région à la mise en œuvre et au suivi du projet, par l'association au comité de pilotage et la transmission des informations relatives aux différentes phases de l'opération : programmation, APS/APD, réception.

Le bénéficiaire s'engage à associer la région au choix de la maîtrise d'œuvre, des partenaires publics ou des titulaires de marchés de conception/réalisation.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à jour annuellement et fournir à la région la documentation comptable du projet.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région, par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de sa survenance, de toute modification survenue dans son organisation : ajouts ou retraits d'autres participations financières, changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région, par écrit, documents à l'appui de toutes difficultés liées à sa situation juridique

ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée par ses services sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Le bénéficiaire s'engage à tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

## **ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION**

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France auprès des usagers finaux et du grand-public, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dès la notification de l'attribution de la subvention, la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. La mise en œuvre de ces obligations en matière de communication doit se faire dans le respect de la *Charte de visibilité régionale* disponible sur [www.iledefrance.fr/logo-et-chartes-IDF](http://www.iledefrance.fr/logo-et-chartes-IDF) dont les principes sont :

### Mention du soutien de la Région Île-de-France et apposition du logo régional

L'information relative à ce soutien prend notamment la forme de la mention « Action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo sur l'ensemble des supports d'information et de communication qu'ils soient imprimés, digitaux et audiovisuels. L'usage du logo, sa taille et son positionnement doivent se faire conformément à la charte graphique et à la charte de visibilité régionale. L'ensemble des supports réalisés doit être transmis à la Région pour validation avant fabrication et/ou diffusion.

### Relations presse / relations publiques :

Pour toute opération de relations presse, relations publiques ou action de médiatisation, le bénéficiaire s'engage à informer les services de la Région Île-de-France des dates prévisionnelles de ces actions et à faire expressément référence à l'implication de la Région dans l'ensemble des interviews, conférence de presse, communiqué et dossier de presse qui y sont associés.

### Visibilité provisoire et pérenne :

Qu'il s'agisse d'une subvention en investissement ou en fonctionnement, une signalétique provisoire et/ou pérenne doit être prévue par le bénéficiaire, conformément aux applications, aux formats et aux délais indiqués dans la charte de visibilité régionale (panneaux, stickers, autocollant sur la matériel acquis...).

### Justificatifs de visibilité

Le bénéficiaire s'engage à fournir des justificatifs du bon respect de ses obligations de communication à l'occasion en particulier de la demande de versement d'acompte ou du solde de la subvention : envoi d'exemplaires de tous les documents imprimés, photos des panneaux de chantiers et pérennes, de la signalétique événementielle, copie d'écran des sites web et réseaux sociaux... Les services de la Région peuvent procéder à des contrôles.

### Organisation d'un temps protocolaire

Tout événement public de valorisation du projet subventionné (pose de première pierre, inauguration, annonces de manifestations culturelles, sportives...) doit être préalablement défini avec la Région Île-de-France. Le bénéficiaire s'engage notamment à informer bien en amont les services de la Région de la date retenue, à soumettre pour validation tous les supports s'y rapportant (invitation, save the date, plaque inaugurale, signalétique...) et à respecter les usages et préséances protocolaires.

### Coopération aux actions de communication décidées par la Région en lien avec l'objet de la convention.

Selon la nature du projet, de l'événement et du montant attribué, la Région Île-de-France se réserve le droit de mettre en place une communication spécifique en lien avec le bénéficiaire (autorisation de prise de vues ou de tournage, apposition de drapeaux, banderoles ou signalétique spécifique...) visant à assurer la visibilité régionale.

Dans ce cadre, le bénéficiaire autorise, à titre gracieux, la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers, données...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

## **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **ARTICLE 3.1 : CADUCITE**

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'adoption de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une première demande de paiement conforme aux pièces attendues pour chaque type de versement (versement unique, acompte ou avance), ladite subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc. Si l'opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projet, celui-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération.

### **ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention doit être remplie et signée par le représentant légal du bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

#### **ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les dépenses prévisionnelles du projet, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie, dans la limite de 30% de la subvention.

En l'absence de justification des avances à l'échéance des délais de caducité de la subvention prévus à l'article 3.1 de la présente convention, une demande de remboursement à hauteur du montant des avances versées sera formulée par la Région par l'émission d'un titre de recettes.

#### **ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTE**

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux ou du barème de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des paiements doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

#### **ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE**

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Toute demande de solde est ferme et définitive.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production :

- d'un état récapitulatif des dépenses qui comprend l'ensemble des dépenses de l'opération subventionnée. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées ainsi que la date de mise en service de l'immobilisation financée par la Région.

- d'un compte-rendu d'exécution du projet.
- 2 justificatif(s) de publication d'offres de stage(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris.

### **ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE**

Dans le cas où la dépense acquittée justifiée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total de la base subventionnable initialement prévue, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un versement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

### **ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES**

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 2 janvier 2024 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

### **ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 28 mars 2024.

Elle prend fin une fois le projet subventionné réalisé ou à défaut par application de règles de caducité figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

## **ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- si l'objet de la subvention a été modifié sans autorisation ;
- dans le cas de non-respect des obligations du bénéficiaire fixées par les lois et règlements, par le règlement budgétaire et financier ou prévues par la convention ;
- en l'absence de production des pièces nécessaires à la justification de l'utilisation de la subvention conformément à l'objet pour lequel celle-ci a été attribuée

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives aux stagiaires ou alternants.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention - durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

## **ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

## **ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP 2024-101.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 2 exemplaires originaux  
Le .....

La Présidente  
du conseil régional d'Île-de-France

Le .....

Le bénéficiaire .....

(nom, qualité du signataire et cachet du bénéficiaire),

**DOSSIER N° EX078245 - CA SAINT QUENTIN EN YVELINES : RENOVATION DE LA SCENE NATIONALE DE SAINT QUENTIN EN YVELINES**

**Dispositif :** Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre :** CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire :** 903-311-2041512-531002-300

Action : 531002015- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	7 865 545,81 € HT	25,43 %	2 000 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>2 000 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CA SAINT QUENTIN EN YVELINES

Adresse administrative : 1 RUE EUGENE HENAFF  
78190 TRAPPES

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 2 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Inauguré en septembre 1993, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines (TSQY) est en gestion associative et bénéficie du label de « scène nationale ». Il est soutenu au fonctionnement par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le ministère de la Culture et le département des Yvelines. Il bénéficie également de subventions fléchées de la région Île-de-France (PAC, CREAC). Il dispose de deux salles de spectacle (1 042 places et 300 places), de deux salles multifonctionnelles de 100 et 150 places, d'un studio de danse et de 6 studios d'hébergement pour les artistes.

La Scène nationale a plusieurs missions : le soutien à la production, la création et la diffusion artistiques, le développement des publics, l'accompagnement professionnel des jeunes artistes et de formation des encadrants (enseignants, animateurs). La programmation artistique est pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse et cirque) et se développe selon de 4 axes : une programmation en salle au TSQY, avec en moyenne 150 représentations par saison ; une programmation en salle chez des partenaires avec en moyenne 15/20

représentations chaque saison ; le TSQY en Balade, une programmation décentralisée sur tout le territoire sud et ouest des Yvelines en zone rurale et en QPV (quartiers politiques de la ville) conçue pour des lieux non équipés (foyers ruraux, établissements scolaires, centres sociaux, établissements pénitentiaires), avec en moyenne 50 représentations par saison ; une programmation estivale dans des lieux patrimoniaux.

Depuis 2018, la communauté d'agglomération de SQY mène une réflexion sur la requalification de l'hypercentre de la ville nouvelle et notamment sur la place du Théâtre dans cet espace.

Sur ce bâtiment emblématique du patrimoine contemporain, plusieurs constats ont été faits : la mauvaise proportion des espaces d'accueil par rapport à l'affluence les soirs de représentation, contraignant les publics à sortir sur le parvis après les spectacles pour éviter les engorgements, le vieillissement général de l'équipement et le manque de confort des publics en grande salle, et l'absence d'espaces de convivialité d'un théâtre qui a pourtant été conçu comme un élément central dans l'agglomération. Ces constats ont été largement partagés par l'agglomération, propriétaire du bâtiment, par les partenaires du TSQY (État, Région Île-de-France et Département) et par Stanislas Fiszer, son architecte.

Au terme d'une procédure de dialogue compétitif qui a vu concourir 5 agences d'architecte dont plusieurs de renommée internationale, c'est finalement le projet porté par la jeune équipe Fagart, Fontana et Leininger qui a été choisie comme répondant à la totalité des questions du programme tout en respectant le budget prévisionnel alloué. Le projet de l'agence retenue propose de couvrir le parvis et d'y regrouper la totalité des nouvelles fonctions du théâtre (billetterie, espace détente, café, restaurant) en lui conférant souplesse et facilité d'utilisation. Le parvis devient donc à la fois l'espace « tampon » à l'entrée et à la sortie des spectateurs, un lieu de convivialité visible et ouvert à toutes et tous, avant, après et en dehors des temps spectacles. Exploitable de façon autonome, même lorsque le théâtre est fermé, il est le lien entre le théâtre et la place Pompidou. D'un point de vue architectural, il conserve la visibilité sur le bâtiment majestueux et monumental de Stanislas Fiszer, tout en lui donnant une connotation plus informelle et moins institutionnelle. La terrasse du petit théâtre, initialement envisagée dans le programme comme le possible lieu d'accueil d'un restaurant couvert, reste un espace ouvert, mais équipé et facile à utiliser pour les temps événementiels aux beaux jours (banquets, cocktails, cuisine d'été). Les fauteuils de la grande salle et du petit théâtre sont également changés et les marches mises aux normes.

Au titre du CPER voté en juillet 2022, la Région et l'Etat participent respectivement à hauteur de 2M€ pour cet ambitieux investissement culturel.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 7 865 545,81 €.

#### **Localisation géographique :**

 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

#### **Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CULTURE/Extension/rénovation scène nationale - 78 - Saint-Quentin-en-Yvelines

#### **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PROPOSÉ PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Construction	5 974 384,00	73,89%	Région IDF - CPER (sollicité)	2 060 000,00	25,48%
Honoraires de maîtrise d'œuvre et études	1 067 970,00	13,21%	Conseil Départemental des Yvelines (acquis)	1 100 000,00	13,61%
Autres dépenses non éligibles	1 042 646,00	12,90%	Etat - CPER (sollicité)	2 000 000,00	24,74%
Total	8 085 000,00	100,00%	CA Saint-Quentin-en- Yvelines (fonds propres)	2 925 000,00	36,18%
			Total	8 085 000,00	100,00%

## **Annexe 8 - Cabine Leslie**

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION N° CP 2021-127 DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**AU TITRE DE L'AIDE A LA CREATION EN FONCTIONNEMENT DANS LE DOMAINE DU  
SPECTACLE VIVANT**

**N°CP 2024-101 (dossier n° EX054647)**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-101du 28 mars 2024,  
ci-après dénommée la « Région »  
**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : LA CABINE LESLIE  
dont le statut juridique est : Association  
dont le siège social est situé au : 37 RUE DES VERGERS  
78120 RAMBOUILLET  
ayant pour représentant : Madame Monique GUASCH, Présidente  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »  
**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP CP2021-127du 1<sup>er</sup> avril 2021 une subvention d'un montant maximum de 15 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la TVA, au plan de financement et à la base subventionnable sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 font l'objet du présent avenant.

**Article 1 : Objet du présent avenant**

L'annexe fiche-projet à la convention est modifiée :

La mention « L'organisme récupère tout ou partie de la TVA » est remplacée par la mention suivante : « L'organisme ne récupère pas la TVA ».

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	147 000,00 € TTC	10,20 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €	

**Article 2 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

**Article 3 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

**Le ....**

Madame Monique GUASCH, Présidente  
*(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)*

**Le ...**

Pour la présidente de la région Île-de-France

**DOSSIER N° EX054647 - Aide à la création en fonctionnement - LA CABINE LESLIE - CP AVRIL 2021**

**Dispositif :** Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre :** CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire :** 933-312-6574-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	147 000,00 € TTC	10,20 %	15 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>15 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA CABINE LESLIE  
Adresse administrative : 37 RUE DES VERGERS  
78120 RAMBOUILLET  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame Monique GUASCH, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 8 janvier 2021 - 1 avril 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la prise en compte des dépenses commence à la date de clôture des dépôts de demande.

**Description :**

""Qui vous crûtes aimer" démarre comme une comédie romantique, avec des trentenaires à qui on a envie de s'identifier. Des trajectoires croisées : des histoires d'amour, de jalousies, de trahisons...Ça glisse ensuite dans le fantastique, comme ça, l'air de rien ; ou bien parfois d'un coup d'un seul, le monstrueux et l'effroi rentreraient par effraction dans le quotidien.

""Qui vous crûtes aimer"" explore la place du secret dans la relation amoureuse et la soif de connaissance absolue. Pour nous immerger dans ce conte contemporain trouble, La Cabine Leslie propose un dispositif qui emprunte aux codes du cinéma.

Ce spectacle, écrit et mis en scène par Sarah Rees, réunit 6 interprètes au plateau. Il sera présenté dans le cadre d'un plateau du groupe des 20. La création est prévue à l'automne 2021 au Théâtre de Corbeil-Essonnes (91).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

■ CORBEIL-ESSONNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Charges artistiques	108 800,00	63,63%
Charges techniques	55 200,00	32,28%
Communication	2 000,00	1,17%
Coûts de structure	5 000,00	2,92%
Total	171 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF sollicité	10 000,00	5,85%
Région IDF	39 000,00	22,81%
CD 91 acquis	17 000,00	9,94%
CD 91 investissement sollicité	12 000,00	7,02%
Agglomération Grand Paris Sud sollicité	15 000,00	8,77%
Sociétés civiles sollicité	30 000,00	17,54%
Recettes propres	48 000,00	28,07%
Total	171 000,00	100,00%

## **Annexe 9 - Groupe Gestes**

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION N° CP 2022-439 DU 10 NOVEMBRE 2022**  
**AU TITRE DE L'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES**  
**N°CP 2024-101 (dossier n° EX065873)**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024,  
ci-après dénommée la « Région »  
**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : GROUPE GESTE(S)  
dont le statut juridique est : ASSOCIATION  
dont le siège social est situé au : 165 AVENUE PASTEUR 93170 BAGNOLET  
ayant pour représentant : Monsieur Jean-Jérôme RACLOT, Président,  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »  
**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2022-439 du 10 novembre 2022, une subvention d'un montant maximum de 20 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide EX065873.

Pour corriger une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la base subventionnable au taux d'intervention régionale ainsi qu'au plan de financement prévisionnel sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 font l'objet du présent avenant.

**Article 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 et n° CP 2022-439 du 10 novembre 2022, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche projet n° EX065873.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 31,52 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à TTC, 63 440,09 € soit un montant maximum de subvention de 20 000 €. »

## **Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet**

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	63 440,09 € TTC	31, 52%	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>20 000,00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel proposé par le demandeur est remplacé par le tableau suivant :

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Compagnonnage et visibilité	67 040,09	92,28%	Région IDF (sollicitée)	30 000,00	40,85%
Communication liée au projet	6 400,00	7,72%	DGCA (sollicitée)	20 000,00	27,23%
Total	73 440,09	100,00%	Contributions des structures partenaires du projet	23 390,09	31,85%
			Recettes propres	50,00	0,07%
			Total	73 440,09	100,00%

## **Article 3 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

## **Article 4 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le .....

Le .....

Monsieur Jean-Jérôme RACLOT, Président  
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente de la région Île-de-France

**DOSSIER N° EX065873 - Aide à l'accompagnement de projets artistiques - GROUPE GESTE(S) - CP NOVEMBRE 2022**

**Dispositif :** Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-312-6574-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	63 440,09 € TTC	31,53 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : GROUPE GESTE

Adresse administrative : 165 AVENUE PASTEUR  
93170 BAGNOLET

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-JEROME RACLOT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 11 mai 2022 - 10 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

**Description :**

Les Plateaux du Groupe Geste(s) ont été mis en place en 2009 pour accompagner les créateurs des arts du Mime et du Geste, majoritairement des "auteurs en scène", dans leur processus créatif long et complexe et pour accroître la programmation des spectacles en arts du Mime et du Geste. Ils se déroulent chaque année pour présenter aux professionnels du spectacle 6 avant-projets de création de compagnies arts du Mime et du Geste qui font l'objet d'un processus de sélection dans le cadre d'un appel à projet.

Chaque année, le GG(S) reçoit une centaine de candidatures environ qui sont examinées par l'ensemble des membres du groupe. Chaque candidature fait l'objet de 2 entretiens en visio-conférence menés par le président du GG(S) Jean-Jérôme Raclot (entre 150h et 200h par an) pour instruire le dossier artistique et financier. Les membres du GG(S) présélectionnent ensuite les projets en cours de création qui seront présentés lors des plateaux, des retours sont également faits aux équipes non sélectionnées. Lors du plateau, les 6 candidats disposent de 40 minutes pour présenter leurs projets dont 20 minutes de présentation scénique devant de nombreux programmeurs.

A l'issue de ces plateaux, les membres du GG(S) choisissent de soutenir en création ou en diffusion 1 ou plusieurs de ces projets : attribution de coproduction, élaboration d'un calendrier de tournée et travail

d'accompagnement.

En 2022, une nouvelle manifestation intitulée Premiers Geste(s) - Jeune création en art du mime et du geste a vu le jour en juin au Théâtre Victor Hugo de Bagneux (92). Elle s'adresse aux jeunes artistes porteurs de projets professionnels et collectifs nés au sein des écoles spécialisées dans les Arts du Mime et du Geste ou dans d'autres spécialités. Les candidatures reçues lors d'un appel d'offre sont d'abord examinées au sein d'une Pépinière des Arts du Mime et du Geste composée du bureau du GG(s). Les 2 ou 3 lauréats de la manifestation Premiers Geste(s) - Jeune création en arts du mime et du geste sur les 6 projets présentés sont accompagnés administrativement lors de leurs créations en N+1. Ils bénéficient de résidences chez certains membres du GG(s) volontaires, d'une aide à la coproduction importante et d'une diffusion par certains membres du GG(s) ainsi que d'un suivi artistique en relation avec les écoles d'où ils/elles seront issues. Deux tuteurs volontaires, choisis chaque année parmi les membres du GG(s) et de la Pépinière des Arts du Mime et du Geste, sont nommés pour suivre les futures créations de ces lauréats. Les deux dernières manifestations ont retenu chacune 3 lauréats et ont respectivement réuni 55 et 38 participants. La treizième édition les « Plateaux du GG(s) » aura lieu le 5 décembre 2022 au Centre Culturel Jean-Houdremont à La Courneuve et la deuxième édition « Premiers Geste(s) » le 26 Juin 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Compagnonnage et visibilité	67 040,09	91,29%
Communication liée au projet	6 400,00	8,71%
Total	73 440,09	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF (sollicitée)	30 000,00	40,85%
DGCA (sollicitée)	20 000,00	27,23%
Contributions des structures partenaires du projet	23 390,09	31,85%
Recettes propres	50,00	0,07%
Total	73 440,09	100,00%

## **Annexe 10 - La Nef**

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION N° CP 2023-234 DU 5 JUILLET 2023**  
**AU TITRE DE L'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES DANS LE DOMAINE**  
**DU SPECTACLE VIVANT**

**N°CP 2024-101 (dossier n° EX072408)**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024,  
ci-après dénommée la « Région »  
**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : LA NEF  
dont le statut juridique est : ASSOCIATION  
dont le siège social est situé au : 20 RUE ROUGET DE LISLE 93 500 PANTIN  
ayant pour représentant : ALICE BROYELLE, Présidente,  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »  
**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2023-234 du 5 juillet 2023, une subvention d'un montant maximum de 25 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à l'accompagnement de projets artistiques.  
A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives aux dates du projet sont modifiées. Le montant de la base subventionnable, le taux d'intervention et le montant maximum de la subvention demeurent inchangés.  
Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 font l'objet du présent avenant.

**Article 1 : Objet du présent avenant**

L'article 3.4 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention. »

**Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet**

Le paragraphe « dates prévisionnelles » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> novembre 2022 - 5 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la limite de dépôt de la demande.

**Article 3 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

#### **Article 4 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

**Le .....**

**Le .....**

Alice BROYELLE, Présidente  
*(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)*

Pour la présidente de la région Île-de-France

Commission permanente du 5 juillet 2023 - CP2023-234  
Modifiée par la commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-101

**DOSSIER N° EX072408 - Aide à l'accompagnement de projets artistiques - LA NEF - CP JUILLET 2023**

**Dispositif :** Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre :** CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire :** 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	66 212,71 € HT	37,76 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA NEF

Adresse administrative : 20 RUE ROUGET DE LISLE  
93500 PANTIN

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ALICE BROYELLE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles :** 1 novembre 2022 - 5 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 2020, le Théâtre Halle Roublot, le Théâtre aux Mains Nues et la Nef - Manufacture d'Utopies, les trois Lieux-Compagnies missionnés pour le Compagnonnage d'Île-de-France, se sont associés pour créer les Plateaux Marionnettes dédiés à la création marionnettique émergente. Ces Plateaux Marionnettes proposent trois temps forts annuels dédiés aux professionnels, où sont présentés créations et projets de création de la nouvelle génération de marionnettistes. Chaque trimestre, l'un des lieux de compagnonnage dédié à la marionnette en Île-de-France fait découvrir les créations de compagnies émergentes et leur offre un espace de visibilité. Ces plateaux sont l'opportunité pour les équipes artistiques de trouver des coproducteurs, des espaces de résidence ou bien des dates de diffusion. Les plateaux sont également ouverts aux programmatrices et programmeurs hors lieux marionnettes. Avec la venue de ces professionnels pluridisciplinaires, les artistes peuvent élargir leur réseau de production et de diffusion. Une chargée de diffusion accompagne les équipes en amont et en aval des plateaux.

En 2022, 13 équipes ont été accompagnées. Les projets présentés lors des temps forts étaient des spectacles déjà créés ou bien plus aboutis. Pour la plupart, cela a débouché sur des dates de diffusion, des accueils en résidence ou des coproductions de leurs projets en cours ou futurs. Au total, les 3 temps forts ont réuni 125 professionnels pour 70 contrats signés représentant 240 représentations, 20 résidences et 27 coproductions. En 2023, les projets ou créations de 12 équipes artistiques de marionnette émergente seront montrés lors des trois temps forts prévus dans chacun des lieux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

 PANTIN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	15 714,82	23,73%
Dépenses techniques et logistiques	25 340,57	38,27%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	15 013,83	22,68%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	10 143,49	15,32%
Total	66 212,71	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	25 000,00	37,76%
Contribution des structures partenaires du projet (acquise)	41 212,71	62,24%
Total	66 212,71	100,00%